



Société anonyme au capital de 976 447 673,75 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

PREMIERE ACTUALISATION

DU

DOCUMENT DE REFERENCE 2013

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2013
sous le numéro D.13-0101.



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2013 sous le numéro D.13-0101-A01. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire

SOMMAIRE

ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

1 - CHAPITRE 2 : STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS.....	3
1.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013.....	3
1.1.1 <i>Communiqué de presse du 28 mars 2013 : finalisation de la cession de la participation dans National Société Générale Bank (NSGB)</i>	3
1.1.2 <i>Communiqué de presse du 7 mai 2013 : Résultats du 1^{er} trimestre 2013</i>	3
2 - CHAPITRE 3 : LA SOCIÉTÉ, LES ACTIONNAIRES	4
2.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	4
2.1.1 <i>Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour tous</i>	4
2.1.2 <i>Opération en cours : augmentation de capital réservée aux salariés</i>	4
3 - CHAPITRE 5 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5
3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE.....	5
3.1.1 <i>Communiqué du 27 février 2013 : propositions de renouvellement et de nomination d'administrateurs</i>	5
3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE	6
3.2.1 <i>Décisions du Conseil d'administration du 14 mars 2013 sur la rémunération des mandataires sociaux</i>	6
3.2.2 <i>Décisions du Conseil d'administration du 6 mai 2013 sur l'intéressement à long terme des mandataires sociaux</i>	9
3.2.3 <i>Tableaux 1 et 2 normalisés conformes aux recommandations de l'AMF</i>	10
3.2.4 <i>Le plan 2013 d'attribution gratuite d'actions aux salariés</i>	12
3.2.5 <i>Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération</i>	12
4 - CHAPITRE 9 : GESTION DES RISQUES.....	36
4.1 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX.....	36
4.2 ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING.....	37
4.3 RISQUES JURIDIQUES (ACTUALISATION DES PAGES 259 À 261 DU DDR 2013)	38
4.4 RATIOS RÉGLEMENTAIRES.....	40
4.4.1 <i>Gestion des ratios prudentiels</i>	40
4.4.2 <i>Extrait de la présentation du 7 mai 2013 : Résultats du premier trimestre 2013 (et annexes)</i>	40
4.5 RAPPORT PILIER 3 (INFORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2012).....	42
5 - CHAPITRE 10 : ÉLÉMENTS FINANCIERS :	43
5.1 RÉSULTATS DU 1 ^{ER} TRIMESTRE 2013 (COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 MAI 2013).....	43
6 - CHAPITRE 11 : ÉLÉMENTS JURIDIQUES.....	71
6.1 STATUTS.....	71
7 - CHAPITRE 12 : RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE..	79
7.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	79
7.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	79
7.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	80
8 - CHAPITRE 13 : TABLE DE CONCORDANCE.....	81
8.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION	81
ANNEXE 1 : RAPPORT PILIER 3.....	83

1 - Chapitre 2 : Stratégie du Groupe et présentation des activités

1.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt du document de référence 2013

1.1.1 Communiqué de presse du 28 mars 2013 : finalisation de la cession de la participation dans National Société Générale Bank (NSGB)

Société Générale a finalisé aujourd'hui la cession de la totalité de sa participation dans sa filiale égyptienne National Société Générale Bank (NSGB) à Qatar National Bank.

La finalisation de la transaction suit le règlement de l'offre publique d'achat obligatoire, à laquelle Société Générale a apporté sa participation de 77,17% comme initialement annoncé le 12 décembre 2012.

Société Générale a reçu pour la vente de sa participation 1 967 millions de US\$, soit un montant hors frais de change de 1 974 millions de US\$. Ceci représente un multiple de transaction de 2,0x la dernière valeur comptable des fonds propres de NSGB publiée.

Le Groupe a enregistré à l'issue de l'opération une plus value nette de 370 millions d'euros, qui sera comptabilisée au premier trimestre 2013. L'impact positif sur le ratio Core Tier 1 Bâle 2.5 du Groupe s'élève à 32 points de base.

En Bâle III, l'impact sur le ratio Core Tier 1 est estimé à 29 points de base sur une base pro forma à fin 2013, en ligne avec ce qui a été annoncé le 12 décembre 2012.

1.1.2 Communiqué de presse du 7 mai 2013 : Résultats du 1^{er} trimestre 2013

Voir chapitre 10, page 43.

2 - Chapitre 3 : La Société, les actionnaires

2.1 Informations sur le capital

2.1.1 Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour tous

Dans le cadre du « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions pour tous » décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2010, 884 912 actions ont été définitivement acquises au titre de la première tranche et attribuées à 55 307 bénéficiaires le 29 mars 2013.

En conséquence, le capital a été porté à 976 447 673,75 euros, divisé en 781 158 139 actions.

2.1.2 Opération en cours : augmentation de capital réservée aux salariés

Le Conseil d'administration a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant nominal maximal de 14 551 498,75 EUR correspondant à l'émission de 11 641 199 actions à souscrire en numéraire. La période de souscription sera ouverte du 14 mai au 28 mai 2013. La réalisation de l'augmentation de capital est prévue le 11 juillet 2013. Le document d'information relatif à cette opération est disponible sur le site www.societegenerale.com. L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

3 - Chapitre 5 : Gouvernement d'entreprise

3.1 Conseil d'administration et Direction Générale

3.1.1 Communiqué du 27 février 2013 : propositions de renouvellement et de nomination d'administrateurs

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, a arrêté les propositions de renouvellement et de nomination d'administrateurs, qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale le 22 mai 2013.

Il sera proposé aux actionnaires :

- de renouveler pour quatre ans le mandat d'administrateur de Monsieur **Jean-Bernard LEVY**, administrateur indépendant.
- de nommer Madame **Alexandra SCHAAPVELD** pour une durée de quatre ans, en qualité d'administrateur indépendant.

Si ces résolutions sont adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration comprendra 15 membres :

- 13 membres élus par l'Assemblée générale ;
- 2 membres élus par les salariés.

Le nombre d'administrateurs indépendants sera de 10 sur les 15 administrateurs, soit 66,66% du Conseil d'administration (76,92% des administrateurs nommés par l'assemblée générale), proportion nettement supérieure au seuil de 50% recommandé par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le pourcentage de femmes sera de près de 31% des administrateurs élus par l'Assemblée générale, supérieur au minimum de 20% qui sera applicable aux sociétés cotées à compter de 2014. Le conseil d'administration comportera 5 administrateurs de nationalité étrangère.

Biographies

Monsieur **Jean-Bernard LEVY**, 58 ans, ancien élève de l'École Polytechnique et de Télécom Paris Tech, est Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012. Il avait rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général et a été Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. Monsieur Jean-Bernard LEVY a été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, il était Président-Directeur général de Matra Communication, et de 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1988 à 1993, il était Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space après avoir occupé le poste de Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux Postes et Télécommunications, de 1986 à 1988. De 1978 à 1986, Monsieur Levy était ingénieur à France Télécom.

Madame Alexandra SCHAAPVELD, 54 ans, de nationalité néerlandaise, est diplômée de l'Université d'Oxford en politique, philosophie et économie et est titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement obtenue à l'Université Erasmus. Madame Alexandra SCHAAPVELD a commencé sa carrière au sein du

Groupe ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement, étant notamment chargée du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directeur pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group. Aujourd'hui, elle est membre des conseils de surveillance de FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie) et Vallourec (France). Elle n'a pas d'activité professionnelle en dehors de l'exercice de mandats non exécutifs.

3.2 Rémunération des dirigeants du Groupe

3.2.1 Décisions du Conseil d'administration du 14 mars 2013 sur la rémunération des mandataires sociaux

Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté le 14 mars 2013 les rémunérations variables au titre de 2012, ainsi que leurs modalités de paiement, de M. Frédéric Oudéa, Président Directeur général, MM. Séverin Cabannes, Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera, Directeurs généraux délégués.

En accord avec les principes de détermination fixés en mars 2012, la rémunération variable est fonction :

- pour 60%, de la réalisation d'objectifs quantitatifs :
 - de niveau Groupe : bénéfice net par action, résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation
 - du périmètre de supervision de chaque Directeur général délégué : résultat net part du Groupe et résultat brut d'exploitation
- pour 40%, de l'atteinte d'objectifs qualitatifs de mise en oeuvre de la stratégie du Groupe, tels que la stratégie des métiers, la gestion des hommes, la maîtrise des coûts, la gestion du bilan, le contrôle des risques et la responsabilité sociale et environnementale

Elle est plafonnée à 150% de la rémunération fixe pour le Président-Directeur général et à 120% pour les Directeurs généraux délégués.

L'année 2012 a permis de consolider les fondamentaux de Société Générale en termes de structure de bilan et de fonds propres, traduisant les premiers résultats significatifs du processus de transformation initié depuis trois ans et de l'adaptation du Groupe à un environnement complexe et durablement perturbé. Le Conseil d'administration a ainsi d'une part constaté les résultats de l'application des règles prévues en ce qui concerne la partie quantitative de la rémunération variable et d'autre part apprécié les performances des mandataires sociaux au regard des objectifs individuels qui leur avaient été assignés pour 2012. Il a estimé que la Direction Générale avait très largement atteint ses objectifs fixés en matière de renforcement des fonds propres et de la structure du bilan, de réduction des risques, de consolidation des franchises commerciales et d'adaptation des métiers.

Pour tous les mandataires sociaux, la rémunération variable totale est soumise à hauteur de 60% à une condition de fonds propres. Les montants finaux de ces attributions sont ainsi incertains et fonction de la performance boursière de l'action Société Générale.

Concernant les modalités de paiement, M. Frédéric Oudéa a proposé que sa rémunération variable au titre de 2012 soit entièrement différée et convertie en

actions ou équivalents cessibles sur 3 ans, entre 2014 et 2016, manifestant ainsi sa confiance dans les perspectives de la Société Générale. M. Frédéric Oudéa ne percevra donc aucun versement en numéraire en 2013 au titre de cette rémunération variable qui se trouve ainsi entièrement alignée avec l'intérêt à long terme de l'entreprise et de ses actionnaires.

Pour les Directeurs Généraux délégués, leur rémunération variable au titre de 2012 est différée et convertie en actions ou équivalents actions cessibles entre 2014 et 2016 à hauteur de 80%. En 2013, les rémunérations variables versées sont donc de 134 035 EUR pour M. Séverin Cabannes, de 117 499 EUR pour M. Jean-François Sammarcelli et de 112 022 EUR pour M. Bernardo Sanchez Incera.

Les montants différés, sous réserve de la réalisation de la condition de fonds propres mentionnée ci-dessus et en fonction de la performance boursière, s'élèveraient à 1 194 600 EUR pour M. Frédéric Oudéa, à 536 141 EUR pour M. Séverin Cabannes, à 469 997 EUR pour M. Jean-François Sammarcelli et à 448 090 EUR pour M. Bernardo Sanchez Incera.

Le Conseil d'administration a vérifié que cette décision respectait bien la réglementation européenne CRDIII et l'arrêté ministériel français, entre 80% et 100% de la rémunération variable étant attribuée sous forme d'actions ou équivalents (contre un minimum réglementaire de 50%) et 60% de la part variable totale étant différée et soumise à conditions de performance, conformément à la réglementation.

En EUR	Rappel de la rémunération au titre des exercices antérieurs						Rémunération au titre de 2012 (3)			
	2010 (1)			2011 (2)			Salaire fixe (a)	Part variable (b)	dont part versée en numéraire en 2013	Rém. totale (a)+(b)
	Salaire fixe (a)	Part variable (b)	Rém. totale (a)+(b)	Salaire fixe (a)	Part variable (b)	Rém. totale (a)+(b)				
M. Oudéa	850 000	1 196 820	2 046 820	1 000 000	682 770	1 682 770	1 000 000	1 194 600	0	2 194 600
M. Cabannes	550 000	665 281	1 215 281	650 000	310 144	960 144	650 000	670 176	134 035	1 320 176
M. Sammarcelli	550 000	675 826	1 225 826	650 000	487 937	1 137 937	650 000	587 496	117 499	1 237 496
M. Sanchez Incera	650 000	667 662	1 317 662	700 000	391 440	1 091 440	700 000	560 112	112 022	1 260 112

Note : Montants bruts en euros, calculés sur la valeur à l'attribution. Ce tableau n'inclut pas l'intéressement à long terme attribué en mai 2012 aux mandataires sociaux

(1) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions valorisés à 49.20 € (cours moyen à l'attribution) ; cette dernière part versée en mars 2012 était en baisse de -47% par rapport à sa valeur à l'attribution

(2) Le variable annuel 2011 a été intégralement différé et attribué en actions ou équivalents, aucune part variable n'a été versée en 2012

(3) La rémunération fixe 2013 est inchangée par rapport à 2012

Par ailleurs, pour les Directeurs généraux délégués, le Conseil a modifié sur proposition du Comité des rémunérations les critères de détermination de la part

quantitative de la rémunération variable annuelle relatifs à l'exercice 2013 : aux objectifs déterminés par le Conseil de février 2013, s'ajoute un critère de coefficient d'exploitation du périmètre de supervision de chacun, permettant ainsi de mesurer l'atteinte de l'objectif de maîtrise des coûts dans le contexte de transformation du Groupe.

Les autres éléments de détermination de la rémunération variable annuelle 2013 tels que présentés dans le communiqué¹ suivant le Conseil du 12 février 2013 demeurent inchangés.

¹ Le communiqué est disponible sur le site investisseur de Société Générale

3.2.2 Décisions du Conseil d'administration du 6 mai 2013 sur l'intéressement à long terme des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a décidé de mettre en œuvre, comme en 2012, un dispositif d'intéressement à long terme applicable aux mandataires sociaux.

Les conditions de cette attribution ont été renforcées. Ainsi, avant toute mesure de la performance de Société Générale, le Conseil s'assurera que le résultat net part du Groupe, hors impacts liés à la réévaluation de sa dette propre, est positif sur l'exercice précédant la date d'acquisition ; dans le cas contraire, aucune attribution ne sera faite. Par ailleurs, les durées totales d'incessibilité des actions ou équivalents susceptibles d'être attribuées ont été portées à 4 et 5 ans, soit mars 2017 pour la 1^{ère} tranche et mars 2018 pour la 2^{ème} tranche.

Une fois la condition de résultat net positif acquise, les dirigeants pourront obtenir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale, mesurée par le Total Shareholder Return (TSR) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS, Unicredit.

A titre d'illustration, et même si le Groupe est profitable en 2015 et 2016, l'intéressement sera nul si la performance boursière de Société Générale mesurée début 2016 et début 2017 est significativement inférieure à celle de ses 11 pairs. Si la performance boursière se situe au niveau de celle de ses pairs à chacune des deux mesures, M. Frédéric Oudéa bénéficiera d'un versement de deux tranches, respectivement en mars 2017 et mars 2018, représentant chacune 18 750 actions ou équivalents ; en ce qui concerne les Directeurs Généraux Délégués, chaque tranche représentera 12 500 actions ou équivalents. Enfin, si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, l'attribution pourra atteindre le maximum de 37 500 actions par tranche pour M. Frédéric Oudéa et de 25 000 actions par tranche pour les Directeurs Généraux Délégués. La valeur comptable est de 481 875 euros (1) en moyenne pour chacune des tranches pour M. Frédéric Oudéa soit 48% de son salaire fixe, et de 321 250 euros⁽¹⁾ pour les Directeurs Généraux Délégués, représentant entre 46% et 49% de leur salaire fixe.

En 2013 comme en 2012, les dirigeants mandataires sociaux de Société Générale ne reçoivent pas de stock options. Le Conseil d'administration s'est assuré que le système envisagé respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et la directive européenne CRDIII.

⁽¹⁾ Valorisation en date du 3 mai 2013 et communiquée au Conseil pour sa réunion du 6 mai

3.2.3 Tableaux 1 et 2 normalisés conformes aux recommandations de l'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET ÉQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2011	Exercice 2012
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 988 695	2 500 525
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	497 617 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	857 812
Total	2 486 312	3 358 337
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	966 555	1 326 587
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	276 613 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 243 168	1 898 463
Monsieur Jean François SAMMARCELLI, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 143 973	1 243 532
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	281 002 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 424 975	1 815 408
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 096 464	1 265 158
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	277 609 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 374 073	1 837 034

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Ce dispositif est détaillé page 120 du document de référence 2013.

(3) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général				
– rémunération fixe	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	598 400	0	0	0
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	682 770	316 311 ⁽³⁾	1 194 600
– rémunération complémentaire ⁽⁴⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	1 904 325	1 988 695	1 622 236	2 500 525
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	302 796	0	0	134 035
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	310 144	129 827 ⁽³⁾	536 141
– jetons de présence	29 844	0	46 000	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	989 051	966 555	832 238	1 326 587
Monsieur Jean François SAMMARCELLI, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	326 471	0	0	117 499
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	487 937	119 994 ⁽³⁾	469 997
– jetons de présence	11 449	0	58 615	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
Total	993 956	1 143 973	834 645	1 243 532
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	330 933	0	0	112 022
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	391 440	127 846 ⁽³⁾	448 090
– rémunération exceptionnelle	0	0	687 737 ⁽⁶⁾	0
– jetons de présence	2 907	0	48 605	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	5 024	5 024	5 046	5 046
Total	1 038 864	1 096 464	1 569 234	1 265 158

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels la rémunération variable annuelle a été calculée sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux du document de référence 2013.

(3) Ce montant correspond au versement de la rémunération variable annuelle indexée sur le cours de l'action Société Générale au titre de l'exercice 2010. Il représente une baisse de 47% par rapport à la valeur à l'attribution en mars 2011.

(4) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que PDG et de la rupture de son contrat de travail.

(5) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(6) Cette rémunération exceptionnelle correspond au paiement en novembre 2012 d'une indemnité contractuelle accordée en novembre 2009 à M. Sanchez Incera, attribuée en équivalents actions et différée sur trois ans sous condition de présence. Elle avait été accordée au moment de son recrutement chez Société Générale, en compensation de la perte d'avantages liés à ses fonctions précédentes.

3.2.4 Le plan 2013 d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 14 mars 2013 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 20^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6 338, dont 2 390 femmes et 263 non-cadres, pour un total de 1,9 million d'actions, soit 0,24% du capital.

Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont pas bénéficié de ce plan.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence tout au long de la période d'acquisition et d'une condition de performance. Pour les bénéficiaires du plan, l'acquisition est fonction du résultat du groupe Société Générale. Pour les salariés du Groupe Boursorama, la condition porte sur le résultat du groupe Boursorama.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

3.2.5 Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération

SYNTHESE

La politique de rémunération menée par le Groupe a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité. Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs.

GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération. Elle repose sur :

- > un examen annuel des rémunérations, piloté par la Direction des ressources humaines, impliquant les fonctions de contrôle de l'entreprise et procédant par étapes successives de validation des lignes-métiers / entités jusqu'à la Direction générale ;
- > une validation in fine de cette politique, à la fois sur les principes, les budgets et les allocations individuelles, par le Conseil d'administration après examen par le Comité des rémunérations.

La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne CRDIII et de sa transposition en France via le règlement n°97-02, pour ce qui concerne les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »). Elle est revue régulièrement :

- > en externe par les autorités de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) ; European Banking Authority (EBA) ; Federal Reserve Bank ; ...
- > en interne, de manière indépendante, par la Direction du contrôle périodique.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle se conforme également aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

POLITIQUE ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIERE DE REMUNERATION

L'ACP n'ayant pas formulé de remarques sur la politique de rémunération conduite par la Société Générale depuis l'entrée en vigueur de la CRDIII en décembre 2010 et la mise en place de la nouvelle réglementation CRDIV ayant été reportée, **une approche analogue à celle des années précédentes a été reconduite.** Ses principales composantes sont les suivantes :

- > **Un périmètre de population régulée très large :**
 - **s'appuyant sur une méthodologie d'identification par activités et par postes**, permettant de sensibiliser un nombre important de salariés aux risques associés à leur activité professionnelle ;
 - **conduisant sur 2012 à un nombre de salariés régulés de 2 974 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux) vs. 3 546 en 2011**, la baisse de la population étant essentiellement liée à la diminution des effectifs, ainsi qu'à l'arrêt et au redimensionnement de certaines activités de la Banque de Financement et d'Investissement, qui regroupe la quasi-totalité des personnes régulées.

Cette approche étant en décalage avec les pratiques de marché, des réflexions sont en cours sur la méthodologie d'identification du Groupe afin de l'harmoniser avec celles des principaux pairs.

- > **Des enveloppes de rémunération variable déterminées par ligne-métier sur la base :**
 - **des résultats financiers** après prise en compte des coûts du risque, du capital et de la liquidité ;
 - **et d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques, avec un processus d'appréciation indépendante mené par les Directions des risques et de la conformité pour les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

La Direction Financière veille à ce que les montants des enveloppes de rémunération variable n'entravent pas la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs en matière de fonds propres.

- > **Des allocations individuelles corrélées à une évaluation annuelle formalisée tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur**, avec en complément, pour les salariés régulés individuellement¹ une évaluation conduite par les Directions des risques et de la conformité sur la gestion des risques et le respect des règles de conformité.
- > **Une structure de rémunération variable conforme à la réglementation et intégrant notamment pour les salariés régulés individuellement :**
 - une partie non-acquise intégralement soumise à des conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, acquise sur trois ans par tiers, avec un taux de **différé de 40% minimum et pouvant aller au-delà de 70% pour les rémunérations variables les plus élevées.**
 - une attribution pour **au moins 50% sous forme d'équivalents actions Société Générale** (50% de la part acquise et 67% de la part non acquise).

Ainsi, **pour cette catégorie de personnel, la part de la rémunération variable versée immédiatement en numéraire est limitée à 30% et peut même se situer en-deçà de 15%**

¹ Les salariés régulés individuellement sont ceux identifiés comme ayant individuellement une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

pour les rémunérations variables les plus élevées. Les instruments indexés sur le cours de l'action font, en outre, l'objet d'une période de rétention de six mois.

L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2012 s'établit à 500 M€, en progression de +22% sur 2011 et en recul de -31% sur 2010. Elle fait suite à une baisse marquée de -44% en 2011, plus sensible que celle des résultats et plus importante que le marché sur certaines activités et fonctions. Elle est de plus cohérente avec l'évolution des résultats opérationnels 2012 de la Banque de Financement et d'Investissement qui concentre la plus grande partie des personnes régulées.

La masse des salaires fixes de la population régulée, de 393 M€, est en retrait de -7% sur 2011 et de -3% sur 2010, en lien avec la baisse des effectifs de la Banque de Financement et d'Investissement, qui concentre l'essentiel des personnes régulées.

Population régulée hors mandataires sociaux	Effectifs	Salaires fixes (en M€)	Variable total (en M€)	Rémunération totale (en M€)
2012	2 974	393	500	893
2011	3 546	423	410	833
2010	3 663	405	729	1133
2012 vs. 2011 (en %)	-16%	-7%	22%	7%
2012 vs. 2010 (en %)	-19%	-3%	-31%	-21%

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le salaire fixe des dirigeants mandataires sociaux, qui dépend de l'expérience, des responsabilités et des pratiques de marché, **est inchangé depuis 2011. Il est de 1 M€ pour le Président-Directeur général.**

La rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux, qui reconnaît la performance de l'année et la contribution des dirigeants mandataires sociaux à la réussite du Groupe **est fonction :**

- > **pour 60%, de la réalisation d'objectifs quantitatifs :**
 - de niveau Groupe : bénéfice net par action, résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation
 - du périmètre de supervision des directeurs généraux délégués : résultat brut d'exploitation et résultat courant avant impôt
- > **pour 40%, de l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que** la stratégie, la gestion du bilan, la maîtrise des coûts, les contrôles internes et des risques, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale.

Elle est plafonnée à 150% de la rémunération fixe pour le Président-Directeur général et à 120% pour les Directeurs généraux délégués.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2012 a été déterminée en conformité avec le niveau d'atteinte de leurs objectifs, et notamment de leur contribution à la transformation du Groupe et au renforcement de ses fondamentaux en termes de structure de bilan et de fonds propres. **Elle est de 1 194 600 € pour le Président-Directeur général.**

La structure de cette rémunération variable respecte la réglementation CRD III. **Le Président-Directeur général a en outre renoncé à tout versement en numéraire en 2013, la totalité de sa part variable, y compris la part acquise, étant différée et versée en actions ou équivalents.**

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, par ailleurs, d'un **plan d'intéressement à long terme,** permettant d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ce plan est soumis à des conditions de performance boursière, avec pour celui de 2012, une performance évaluée début 2014 et 2015 et un versement en mars 2015 et mars 2016.

Les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des obligations de détention et de conservation de titres Société Générale.

Le Président-Directeur général n'a reçu aucune option sur action en 2013 comme les deux années précédentes. En outre, il ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire d'entreprise, ni d'aucune indemnité de départ.

PREAMBULE

Le présent document a été établi en application des articles 43.1 et 43.2 du règlement n°97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tel qu'amendé par l'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant diverses dispositions réglementaires relatives au contrôle des rémunérations des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Le règlement 97-02 a incorporé, en droit français, la transposition des dispositions sur les rémunérations de la Directive européenne 2010/76/UE du 24 novembre 2010 dite CRD III.

PARTIE 1. LA GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe est examinée chaque année. Elle est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des ressources humaines du Groupe. Le Conseil d'administration valide cette politique, sur avis du Comité des rémunérations.

La politique de rémunération du Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »), s'applique à Société Générale ainsi qu'aux entités qu'elle contrôle, en France et dans le monde entier. La politique appliquée à la population régulée est adaptée hors de France pour se conformer aux réglementations locales. Ce sont les règles Groupe qui s'appliquent prioritairement, excepté lorsque les règles locales sont plus contraignantes.

La définition de cette politique intègre des analyses du contexte de marché et des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes, Aon-Hewitt/McLagan, Towers Watson et Mercer en ce qui concerne les catégories de salariés appartenant à la population régulée.

1.1 La composition et le rôle du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de quatre membres, dont trois administrateurs indépendants, qui ne sont ni dirigeants mandataires sociaux, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. La présence du Vice-président du Conseil d'administration au Comité assure le lien avec le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, dont il est par ailleurs Président.

Les administrateurs, membres de ce comité, sont :

Jean-Martin FOLZ, administrateur de sociétés : administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Michel CICUREL, Président de Michel Cicurel Conseil : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Jean-Bernard LEVY, Président-Directeur général de Thalès : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Anthony WYAND, Vice-président du Conseil d'administration, Président du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont définies au chapitre 5 sur le gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2013 et couvrent notamment les aspects suivants :

- > la revue des principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de leur application ainsi que leur évaluation annuelle ;
- > la préparation des décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale et au dispositif d'intéressement à long terme des salariés ;
- > l'examen annuel des propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe et la vérification auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre; la revue notamment des montants globaux attribués au titre des augmentations des rémunérations fixes pour l'année à venir et des rémunérations variables au titre de l'exercice précédent ;
- > la revue annuelle de la politique de rémunération de la population régulée et la vérification de la conformité du rapport de la Direction générale aux dispositions du règlement n° 97-02 et des normes professionnelles.

Le Comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il exerce ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ci-après « ACP ») sur une base consolidée ou sous consolidée.

Plus spécifiquement au cours de l'exercice de revue des rémunérations qui couvre la période 2012-2013, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Au cours de ces réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur les principaux thèmes suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Statut et rémunération des dirigeants mandataires sociaux - Evaluation des performances qualitatives et quantitatives au titre de 2012 des dirigeants mandataires sociaux et délibération avec les autres administrateurs du Groupe - Examen des objectifs annuels relatifs à l'exercice 2013 des dirigeants mandataires sociaux proposés au Conseil 	<p>Janvier 2013</p> <p>Février 2013</p> <p>Mars 2013</p>
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité à la réglementation des politiques de rémunération du Groupe, en particulier celles concernant la population régulée (structure et modalités de paiement) - Revue des évolutions réglementaires sur les rémunérations et des attentes des régulateurs 	<p>Avril 2012,</p> <p>Juillet 2012</p> <p>Octobre 2012</p> <p>Décembre 2012</p> <p>Février 2013</p>
Politique de rémunération du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'alignement de la politique de rémunération sur la politique de maîtrise des risques de l'entreprise et les objectifs en matière de fonds propres. - Revue de la prise en compte des risques et de la conformité à la réglementation de la politique de rémunération variable. - Examen du respect par le personnel régulé des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles - Proposition au Conseil d'attribution de plans d'actions de performance - Suivi de l'atteinte des conditions de performance applicables aux rémunérations différées et intéressement à long terme du Groupe 	<p>Octobre 2012</p> <p>Décembre 2012</p> <p>Février 2013</p> <p>Mars 2013</p>
Actionnariat salarié	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés 	<p>Avril 2012</p> <p>Juillet 2012</p> <p>Février 2013</p>

1.2 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Le processus annuel de révision des situations individuelles (rémunération fixe plus, le cas échéant, rémunération variable et / ou actions de performance) est coordonné par la Direction des ressources humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales / métiers, des pôles d'activité, de la Direction des ressources humaines du Groupe et de la Direction générale et enfin du Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations du Groupe. Les étapes de validation portent tant sur la politique et les budgets que sur les allocations individuelles, la Direction des ressources humaines du Groupe assurant la cohérence du processus global et la documentation des étapes de validation au niveau du Groupe. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités en France et hors de France sont prises en compte dans ce processus.

La Direction générale a par ailleurs défini, en dehors du processus annuel de révision des situations individuelles, un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Au-delà de certains seuils et dans certaines conditions, les décisions relatives à la rémunération, qui peuvent intervenir dans les différents cas de gestion des ressources humaines (recrutement, mobilité interne, promotion, départ,...) sont soumises à la validation de la Direction des ressources humaines du Groupe ou de la Direction générale. Ces règles de délégation sont diffusées au sein des pôles d'activité qui les déclinent ensuite à leur niveau.

1.3 Le rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les règles concernant les politiques et pratiques des banques en matière de rémunération issues de la Directive européenne CRD III et transposées en droit français via le règlement n°97-02, **les fonctions de contrôle, dont notamment la Direction des risques, la Direction de la conformité et la Direction financière, sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement de la population régulée.**

Les fonctions de contrôle interviennent aux étapes clés suivantes :

- > la Direction des risques, la Direction de la conformité et la Direction des ressources humaines travaillent conjointement à l'identification de la population régulée, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés (cf. 2.2 ci-dessous) ;
- > la Direction financière et la Direction des risques valident les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques, la Direction financière s'assurant en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres (cf. 2.3.1.1) ;
- > la Direction des risques et la Direction de la conformité, apprécient la gestion des risques et de la conformité par les sous-lignes métiers de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (cf. 2.3.1.1), et donnent leur avis sur la manière dont les salariés ayant individuellement une incidence significative sur le profil de risques du Groupe prennent en compte ces aspects (cf. 2.3.1.2), avec un ajustement des enveloppes de variables et des allocations individuelles pour tenir compte de ces notations ;
- > la Direction financière et la Direction des risques participent au processus de détermination des schémas de rémunération variable différée (structure, conditions de performance et clauses de malus) (cf. 2.3.2 et 2.3.3).

L'indépendance de ces fonctions de contrôle est garantie par un rattachement hiérarchique direct à la Direction générale du Groupe. En outre, comme toutes les fonctions support du Groupe, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur les résultats du Groupe, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent. La répartition de l'enveloppe tient compte de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions.

Ce pilotage permet d'assurer l'indépendance et l'objectivité des décisions prises en matière de rémunération. Le processus fait enfin l'objet d'une revue a posteriori par la Direction du contrôle périodique du Groupe.

PARTIE 2. LES POLITIQUES ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des collaborateurs contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs. Cette politique s'appuie sur des principes communs pour le Groupe, mais est différenciée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient. Elle suit les règles définies par les régulateurs et les normes professionnelles bancaires françaises et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales locales.

La rémunération comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Cette rémunération variable, au-delà d'un certain seuil, est soumise pour tous les salariés du Groupe (population régulée ou non) à un paiement différé en numéraire et en titres (actions ou instruments équivalents) soumis à conditions de présence et de performance.

La détermination des rémunérations fixes et variables tient également compte des pratiques de marché.

Les salariés, dont la rémunération variable ne dépasse pas un certain montant, peuvent bénéficier en complément d'un intéressement à long terme (Long Term Incentives ou LTI) attribué sous forme d'actions de performance. Les enveloppes de LTI sont essentiellement dédiées aux collaborateurs identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clefs et aux plus performants. En 2012, une enveloppe complémentaire spécifique de LTI a été distribuée aux salariés ayant activement contribué à la transformation du Groupe.

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre ses collaborateurs et ses clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

2.1 Une politique de rémunération Groupe en ligne avec les exigences réglementaires et les pratiques de marché

Les évaluations menées en interne et en externe démontrent une bonne conformité de la politique de rémunération du Groupe aux exigences réglementaires.

En interne, la politique de rémunération du Groupe est revue régulièrement, de manière indépendante par la Direction du contrôle périodique du Groupe.

La dernière mission conduite en 2012 avait pour objectif d'étudier la politique de rémunération appliquée en 2010 et 2011 sur la population dite régulée. Cette mission faisait suite à une précédente mission conduite en 2009 sur le périmètre des opérateurs de marché, en amont de l'entrée en vigueur de la CRD III transposée dans le règlement n° 97-02 du CRBF.

La Direction du contrôle périodique a conclu que le Groupe s'était doté d'une politique de rémunération bien alignée sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché. Les quelques préconisations émises lors cette mission portent sur un renforcement des contrôles et du niveau de formalisation, afin de sécuriser davantage le processus de mise en application de cette politique. Elles ont été pour l'essentiel mises en œuvre dès l'exercice 2012-2013.

En outre, la politique de rémunération du Groupe fait régulièrement l'objet de revues de la part des autorités de contrôle (ACP, EBA, Federal Reserve Bank,...).

L'ACP n'ayant pas formulé de remarques sur la politique de rémunération adoptée par Société Générale au titre de la CRD III en 2011-2012 et la mise en place de la CRD IV ayant été reportée, une approche analogue sur 2012-2013 a été maintenue, tant au niveau du périmètre de la population régulée que de la structure de rémunération variable appliquée.

2.2 Le périmètre de la population régulée 2012

En continuité avec les deux exercices précédents, le périmètre des salariés soumis aux exigences du règlement n° 97-02 du CRBF pour ce qui concerne les rémunérations couvre l'ensemble des personnels dont les activités professionnelles ont potentiellement une incidence significative sur le profil de risque de la banque, y compris les personnes exerçant une fonction de contrôle. La méthodologie retenue pour déterminer le périmètre de cette population régulée s'appuie sur une approche d'identification large par activité puis par poste.

Le périmètre des activités ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, a été déterminé sur la base des analyses effectuées par la Direction des risques et la Direction financière, dans le cadre des travaux « appétit pour le risque » et des scénarii de « stress tests » dont les résultats sont communiqués à l'ACP. Ces travaux évaluent la sensibilité de la rentabilité des activités du Groupe à des scénarii de crises macroéconomiques et identifient ainsi les activités ayant potentiellement un impact significatif sur les résultats du Groupe. L'appréciation du critère d'incidence significative de l'activité sur le profil de risque a été faite au niveau du Groupe consolidé.

A l'intérieur de ces activités, les Directions des risques et de la conformité ont travaillé conjointement avec la Direction des ressources humaines pour identifier les postes ayant un impact sur le profil de risque de l'entreprise, sur la base de deux critères :

- > le niveau et le type de risque de l'activité ;
- > l'impact managérial et décisionnel du poste dans la gestion des risques et de la conformité.

Ainsi, la population régulée recouvre les catégories de professionnels ayant individuellement ou collectivement un impact significatif sur le profil de risque du Groupe (respectivement ci-après « régulés individuellement » et « régulés collectivement »). Enfin, en application de l'article 31-4 du règlement n°97-02, un niveau de rémunération variable comparable à celui des preneurs de risque a également été retenu comme critère d'inclusion dans le périmètre des salariés régulés individuellement.

Le périmètre de la population régulée en 2012 comprend donc :

- > les dirigeants mandataires sociaux et les principaux dirigeants du Groupe ;
- > au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, l'encadrement supérieur, les professionnels des marchés financiers, les banquiers-conseils, certains professionnels des activités de financement et de coverage ;
- > les principaux responsables de la Banque Privée et de la Banque de Détail ;
- > au sein des fonctions de contrôle, les principaux responsables de la Direction des risques, de la Direction de la conformité, de la Direction du contrôle périodique, de la Direction financière, de la Direction des ressources humaines, ainsi que des responsables en charge des risques opérationnels sur le périmètre des activités identifiées.

2 974 salariés (hors dirigeants mandataires sociaux) vs. 3 546 en 2011 ont ainsi été inclus dans le périmètre des personnes régulées en 2012. La baisse de cette population est essentiellement liée à la diminution des effectifs, ainsi qu'à l'arrêt et au redimensionnement de certaines activités dans la Banque de Financement et d'Investissement, qui concentre la quasi-totalité des personnes régulées.

2.3 La politique de rémunération variable 2012 de la population régulée

L'attribution des éléments de rémunération variable n'est pas contractuelle, elle est fonction de la performance individuelle et collective, et tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs définis ex-ante. Elle prend également en compte le contexte économique, social et concurrentiel. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

Les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable, ainsi que leur répartition, tiennent compte de l'ensemble des risques à travers des ajustements quantitatifs et qualitatifs (cf. schéma page 10).

Une partie significative est différée sur trois ans et soumise à des conditions de présence et de performance de la ligne métier et/ou de l'activité concernée. Ainsi, au titre de la clause de malus, lorsque les conditions de performance ne sont pas réunies, la part différée n'est que partiellement ou pas du tout versée. En outre,

toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de cette part différée.

2.3.1 Le lien entre rémunération variable et performance et l'alignement de la rémunération variable sur le risque (ex ante)

2.3.1.1 La détermination des enveloppes de rémunération variable

Les enveloppes de rémunération variable sont fixées par métier, au niveau mondial, afin d'assurer une solidarité financière entre les différentes activités et prévenir les conflits d'intérêts.

L'ensemble des enveloppes de rémunération variable au sein de la Banque de Financement et d'Investissement sont calculées sur la base du profit net normalisé de l'activité, soit le Produit Net Bancaire après déduction :

- > du coût de liquidité,
- > des frais généraux directs et indirects,
- > du coût du risque,
- > du coût du capital.

La méthodologie sur la prise en compte de ces éléments a été validée par la Direction des risques et la Direction financière du Groupe puis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations. Elle respecte les obligations réglementaires en la matière.

Le calibrage de l'enveloppe globale ainsi que son allocation aux lignes métiers est fonction des éléments quantitatifs précités mais également de plusieurs éléments qualitatifs.

Ces éléments qualitatifs comprennent :

- > les pratiques de marché en termes de rémunération (i.e. les données historiques ainsi que les prévisions fournies par les cabinets de conseil) ;
- > les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été générés ;
- > le niveau de maturité de l'activité ;
- > l'appréciation indépendante effectuée par la Direction des risques et la Direction de la conformité sur la gestion des risques et de la conformité. Cette appréciation est faite au niveau de chaque sous-ligne métier/entité de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Chaque sous-ligne métier/entité est évaluée par la Direction des risques dans sa manière de gérer les risques de contrepartie, les risques de marché et les risques opérationnels et par la Direction de la conformité dans la gestion du risque de non-conformité. Ainsi l'appréciation portée par les experts risques et conformité sur la gestion collective des risques a un effet pondérateur dans la distribution des enveloppes de variable entre les sous-lignes métiers/entités.

Il est à noter qu'une partie des enveloppes de variables de chaque ligne métier de la Banque de Financement et d'Investissement alimente une enveloppe transversale qui sert à financer les rémunérations variables des activités en phase de développement et des fonctions supports (opérations, informatique...).

Depuis cette année, une méthodologie analogue à celle de la Banque de Financement et d'Investissement est utilisée afin de déterminer les enveloppes de rémunérations variables de la Banque Privée.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, les enveloppes de variable sont déterminées indépendamment des résultats des métiers dont ils valident les opérations. Elles sont fixées en fonction des résultats du Groupe.

Pour les cadres dirigeants du Groupe (dirigeants mandataires sociaux, Comité Exécutif et Comité de Direction Groupe), les rémunérations variables ne sont pas fonction d'une enveloppe collective mais sont déterminées individuellement en fonction des résultats du Groupe, des résultats de l'activité qu'ils supervisent, du niveau de réalisation de leurs objectifs qualitatifs et quantitatifs et en référence aux pratiques de marché déterminées par des enquêtes de rémunération.

Par ailleurs, la Direction financière intègre l'enveloppe envisagée de rémunération variable dans les prévisions budgétaires qui servent de base aux prévisions des ratios réglementaires de capital. A ce titre, la rémunération variable est prise en considération parmi d'autres facteurs dans la gestion prévisionnelle des

fonds propres et son adéquation avec les objectifs que se fixe la banque. **La Direction générale se réserve la possibilité à sa discrétion de re-calibrer les enveloppes de rémunération variable si elles entravent la capacité de l'entreprise à atteindre un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les ratios cibles.**

2.3.1.2 Les allocations individuelles

Les allocations individuelles des parts variables de la population régulée sont, comme pour l'ensemble du Groupe, corrélées à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable, dans la mesure où un salarié est évalué sur ses résultats, ceux de son activité et la manière dont ceux-ci ont été atteints.

Les objectifs respectent la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et déterminé dans le Temps), ce qui induit des objectifs précisément identifiés et observables au travers d'indicateurs connus du collaborateur.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques et les moyens et les comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la coopération, le travail en équipe et la gestion des hommes. Ils sont recensés dans un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Outre l'évaluation individuelle menée par la ligne managériale, la Direction des risques et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante les salariés régulés individuellement et voient notamment :

- > le sens du risque, l'expertise technique sur les risques et leur maîtrise ainsi que le respect des politiques et procédures relatives aux risques ;
- > le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de conformité, ainsi que la transparence vis-à-vis des clients sur les produits et les risques qui leurs sont associés ;
- > la qualité des échanges entre les collaborateurs concernés et les Directions des risques et de la conformité (transparence d'information, pro-activité, réponses précises,...).

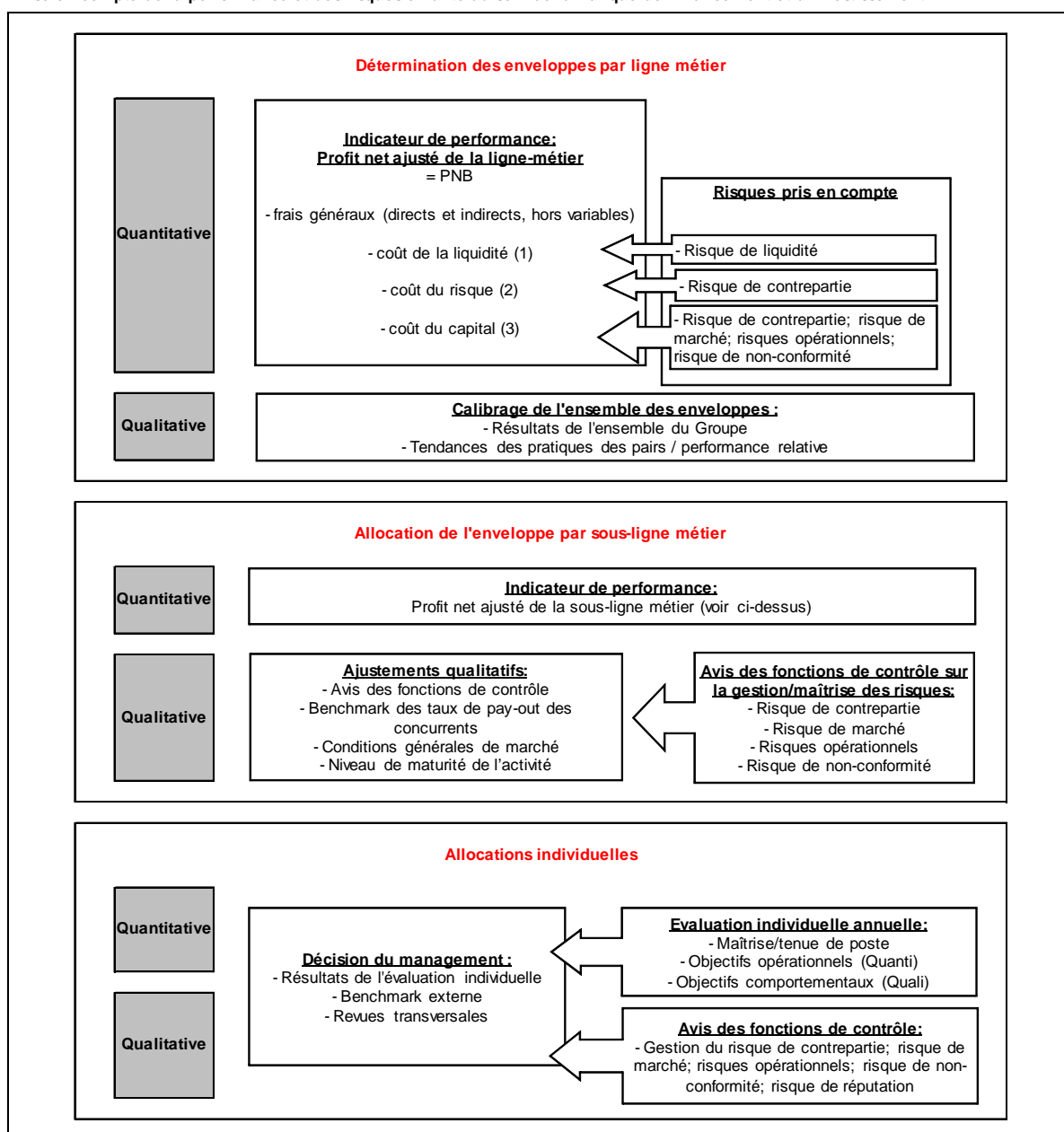
Les Directions de ces pôles d'activité, la Direction générale et la Direction des ressources humaines du Groupe tiennent compte de leurs conclusions pour valider les enveloppes globales de rémunération variable et leur répartition au niveau individuel. Les rémunérations variables individuelles sont ajustées à la baisse en cas de notation négative de la Direction des risques et/ou de la Direction de la conformité.

L'ensemble du processus est documenté par la Direction des ressources humaines et ses conclusions sont soumises à l'approbation du Comité des rémunérations de Société Générale.

Les salariés concernés sont informés que leur poste est régulé et disposent d'objectifs spécifiques en matière de gestion des risques et de respect de la conformité.

En complément, le contexte de concurrence du marché est pris en compte par le biais de la participation à des enquêtes de rémunération (réalisées par activité et par place géographique), qui donnent un éclairage sur les niveaux de rémunération pratiqués par les principaux concurrents.

Enfin des revues transversales sont réalisées par groupes de postes/métiers comparables, afin d'assurer la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter les mobilités.



(1) Le coût de la liquidité est facturé aux lignes métiers sur la base d'une grille interne qui tient compte de la durée et de la devise des opérations, ainsi que du contexte de marché. Un coût additionnel est également pris en compte pour couvrir les besoins en liquidité sur un mois en situation de stress ("buffer").

(2) Pour les activités de marché, banque privée, gestion d'actifs et services aux investisseurs : Coût net du risque (provisions comptables pour risque de l'année considérée)
 Pour les activités de financement et de coverage: pertes attendues à 1 an sur le portefeuille + 10% de la provision comptable pour risque de l'année

(3) La charge en capital appliquée aux enveloppes de rémunération variable correspond au coût du capital (12,45%) appliqué aux capitaux normatifs (9% des Risk Weighed Assets, RWAs) avec de ce fait prise en compte des risques de contrepartie, de marché et opérationnels

2.3.2 La structure de la rémunération variable

Les rémunérations variables attribuées au titre de 2012 sont versées selon des modalités de paiement conformes à la réglementation.

Plus le montant de la rémunération variable est élevé, plus le pourcentage de la part non-acquise est important. **Il est d'au moins 40% pour les salariés régulés individuellement et peut dépasser 70% pour les rémunérations variables les plus élevées.** En effet, cette année, le plafonnement du taux de

différé, anciennement de 70%, a été supprimé et le taux de différé a été porté à 100% pour la partie de la rémunération variable excédant 2 M€, permettant ainsi de limiter le montant versé immédiatement en numéraire.

En outre, plus de 50% de la rémunération variable est attribuée en équivalents actions Société Générale (50% de la part acquise et 2/3 de la part non acquise de la rémunération variable différée) pour les salariés régulés individuellement.

Ainsi, la part versée immédiatement en numéraire est au maximum de 30% pour les salariés régulés individuellement, voire même inférieure à 15% pour les rémunérations variables les plus élevées.

Pour les salariés régulés collectivement, certaines des modalités de paiement des rémunérations variables ont été adaptées en application du principe de proportionnalité (cf. schéma).

Les parts variables individuelles sont structurées en quatre parties (cf. schéma) :

- > une partie acquise et non différée en numéraire versée en mars de l'année suivant l'exercice ;
- > une partie acquise et différée sous forme d'équivalents actions, le montant final versé au collaborateur étant fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période de rétention ;
- > une partie non acquise et différée en numéraire (sans indexation sur le cours de l'action) dont le versement *in fine* est subordonné à la présence du salarié et aux conditions de performance et d'ajustement au risque décrites ci-dessous en 2.3.3 ;
- > une partie non acquise et différée payée en équivalents actions :
 - dont l'acquisition est également soumise à la présence du salarié et aux conditions décrites ci-dessous en 2.3.3,
 - et dont la valeur *in fine* est fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période de rétention

La période de rétention est de six mois pour les instruments indexés sur le cours de l'action Société Générale.

Tous les salariés bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant pendant la période d'acquisition que pendant la période de rétention.

Enfin, il est à noter que le Groupe a suspendu les attributions d'options depuis 2011.

Structure de la rémunération (hors Mandataires Sociaux)

		Rémunération variable				
		Paielement/attribution définitive différée dans le temps				
Catégories de salariés	Rémunération fixe	Part Acquise		Part Non Acquise		
		← 40% à plus de 70% de la rémunération variable →				
- Cadres dirigeants du Groupe (Comité Exécutif et Comité de Direction Groupe) - Salariés régulés individuellement (1)	Salaire fixe	Espèces	Equivalents actions (2)	Espèces différées	Equivalents actions (2)	Equivalents actions (2)
		50% immédiat	50% différé	33% part différée	33% part différée	33% part différée
		Mars 2013	Octobre 2013*	Mars 2014*	Octobre 2015 *	Octobre 2016*
		← % fonction du niveau de variable →				
- Salariés régulés collectivement (3) - Autres salariés soumis au schéma de différé Groupe (4): rémunération variable supérieure à EUR 100 000	Salaire fixe	Espèces		Espèces différées	Equivalents actions (2)	Equivalents actions (2)
		100% immédiat		33% part différée	33% part différée	33% part différée
		Mars 2013		Mars 2014*	Octobre 2015*	Octobre 2016*

**Date de disponibilité/paiement, tenant compte de la période de rétention post-acquisition (6 mois pour les équivalents actions)*

(1) Salariés identifiés comme ayant individuellement une incidence significative sur le profil de risque du Groupe
 (2) Les équivalents actions restent soumis à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention
 (3) Salariés ayant collectivement une incidence significative sur le profil de risque du Groupe
 (4) Salariés de la Banque de Financement et d'Investissement ; de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs et des Directions Centrales du Groupe

2.3.3 Les conditions de performance et l'ajustement au risque des rémunérations différées (ex post)

L'acquisition de la rémunération différée est intégralement soumise à la double condition (i) de performance et (ii) de gestion appropriée des risques et respect des règles déontologiques.

Les conditions de performance sont différenciées selon les pôles et les métiers. **Si un minimum de performance n'est pas atteint chaque année, les rémunérations variables différées sont partiellement ou intégralement perdues** (principe de malus mentionné à l'article 31.4 du Règlement n° 97-02).

Les seuils de performance sont fixés par la Direction financière et sont validés par le Conseil d'administration.

Les conditions de performance sont différenciées par niveau de responsabilité avec une exigence croissante en fonction du niveau hiérarchique. Les dirigeants de la Société Générale sont soumis à des conditions de performance spécifiques, en ligne avec l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Groupe.

Les conditions de performance s'appliquant aux rémunérations différées, par strate managériale, sont résumées dans le tableau ci-après :

Strate managériale	Acquisition mars 2014	Acquisition mars 2015	Acquisition mars 2016
	Numéraire	Equivalents actions avec rétention	Equivalents actions avec rétention

Comité exécutif	Métier	REX (*) du périmètre de supervision 2013	TSR (*) relatif annualisé entre 2012 et 2014	TSR (*) relatif annualisé entre 2012 et 2015
	Fonctionnel	Core Tier One au 31/12/2013		

Comité de direction	Métier	BFI (**): REX 2013 PRIV (**): coût du risque 2013 Autres : REX du périmètre de supervision 2013	BFI (**): REX 2014 PRIV (**): coût du risque 2014 Autres : REX du périmètre de supervision 2014	TSR (*) relatif annualisé entre 2012 et 2015
	Fonctionnel	Core Tier One au 31/12/2013	Core Tier One au 31/12/2014	

Autres salariés avec un différé non acquis dont population régulée	BFI, PRIV (**)	BFI (**): REX 2013 PRIV (**): coût du risque 2013	BFI (**): REX 2014 PRIV (**): coût du risque 2014	BFI (**): REX 2015 PRIV (**): coût du risque 2015
	Autres métiers et Fonctionnel	RNPG (*) Groupe 2013	RNPG (*) Groupe 2014	RNPG (*) Groupe 2015

(*) TSR : Total Shareholder Return / REX : Résultat d'Exploitation / RNPG : Résultat Net Part du Groupe

(**) BFI : Banque de Financement et d'Investissement / PRIV : Banque Privée

Par ailleurs, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de ces rémunérations différées.

2.3.4 La politique en matière de rémunérations garanties

L'attribution d'une rémunération variable garantie, dans le contexte de l'embauche est :

- > strictement limitée à un an (conformément au règlement n°97-02) ;
- > soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice.

2.3.5 Les indemnités de départ

Les paiements discrétionnaires (i.e. paiements au-delà des indemnités légales ou conventionnelles dues selon les dispositions impératives du droit du travail), liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ou de mandat, ne sont en aucun cas fixés contractuellement à l'avance (ex : interdiction des parachutes dorés). Ils sont déterminés au moment du départ du salarié, en tenant compte des performances du bénéficiaire, appréciées au regard des performances collectives de son activité d'appartenance et de celles de l'ensemble du Groupe.

PARTIE 3. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Les principes de rémunération

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD III) du 24 novembre 2010, déclinée en France via le règlement n°97-02. Elle respecte les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Ainsi, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations (cf 1.1. plus haut).

Le Conseil d'administration fixe les principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les éléments d'environnement et de contexte concurrentiel :

- > la rémunération fixe reconnaît l'expérience, les responsabilités, mais aussi les pratiques du marché ;
- > la rémunération variable annuelle reconnaît la performance de l'année et la contribution des dirigeants mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :
 - **une partie quantitative, qui représente un maximum de 60% de la rémunération variable annuelle.** Elle est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe et du périmètre propre à chaque dirigeant mandataire. Elle est fondée sur l'atteinte d'indicateurs financiers comparés au budget. Les résultats sont retraités des éléments non-économiques, soit la réévaluation de la dette de Société Générale liée au risque de crédit propre et le résultat comptable des opérations de couverture du portefeuille de crédit du Groupe, pour représenter la performance réelle de l'entreprise ;
 - **une partie qualitative, qui représente un maximum de 40% de la rémunération variable annuelle.** Elle est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe telle que définie en début d'année.

La structure de paiement de la rémunération variable combine horizons de court terme et de long terme avec des paiements en numéraire et en actions ou équivalents. Cette approche vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec les actionnaires ;

Cette structure de paiement de la part variable induit son caractère aléatoire car liée en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution de l'action Société Générale.

La rémunération variable versée au Président-Directeur général et aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

En conformité avec le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, elle est plafonnée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe : 150% pour Frédéric Oudéa et 120% pour les Directeurs généraux délégués ;

- > **l'intéressement à long terme a pour objectifs de renforcer le lien des dirigeants mandataires avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme.** En application de la directive CRD III et du code de gouvernance AFEP-MEDEF, son acquisition est fonction de la performance de long terme du Groupe.

3.2 Les rémunérations au titre de 2012

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux dues au titre de l'exercice 2012 ont été déterminées par les Conseils d'administration de février et mars 2013 et ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de Société Générale. Elles sont mentionnées dans la partie 4.2 ci-après conformément au règlement n°97-02.

3.2.1 La rémunération du Président-Directeur général

La rémunération fixe de Frédéric Oudéa a été révisée le 1^{er} janvier 2011, pour la première fois depuis sa nomination en tant que Président-Directeur général en mai 2009. Depuis, elle est restée stable à 1 000 000 EUR par an.

Sa rémunération variable annuelle a été déterminée par le Conseil d'administration après évaluation de sa performance sur l'année :

- > la part quantitative de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2012 a été mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation ;
- > la part qualitative a été évaluée en prenant en considération des objectifs spécifiques prédéfinis portant sur différents axes tels que la stratégie, la gestion du bilan, la maîtrise des coûts et l'optimisation de l'organisation, les contrôles internes et des risques, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale.

Sur la base d'un taux de réalisation global des objectifs de 80%, la rémunération variable annuelle brute attribuée à M. Frédéric Oudéa au titre de 2012 s'élève à 1 194 600 EUR dont aucune part versée en numéraire en 2013. Elle se compare à celles des années antérieures de la manière suivante :

M. Oudéa	Rappel de la rémunération variable annuelle brute au titre des exercices antérieurs			Rémunération variable annuelle brute au titre de 2012
	2009	2010 (1)	2011 (2)	
Montants attribués	0 € (3)	1 196 820 €	682 770 €	1 194 600 €
Dont montant en numéraire perçu en 2012	-	316 311 €	0 €	Non applicable

(1) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions valorisés à 49.20 € (cours moyen à l'attribution) ; cette dernière part versée en mars 2012 était en baisse de -47% par rapport à sa valeur à l'attribution.

(2) Le variable annuel au titre de 2011 a été intégralement différé et attribué en équivalents actions ; aucune rémunération variable n'a été versée en 2012

(3) M. Frédéric Oudéa a renoncé à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2009.

M. Frédéric Oudéa n'a reçu aucune option sur action en 2013, comme pour les deux derniers exercices.

Le Président-Directeur général reçoit en outre une compensation suite à l'abandon, lors de sa démission de son contrat de travail, de tous ses droits au régime de retraite supplémentaire acquis au titre de ses précédentes fonctions de salarié, de 300 000 EUR par an. Elle est soumise à charges sociales et imposable. Elle n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

3.2.2 La rémunération des Directeurs généraux délégués au titre de 2012

Les rémunérations fixes des Directeurs généraux délégués ont été fixées en mars 2011, à l'occasion du renouvellement de leur mandat, à 650 000 EUR pour MM. Cabannes et Sammarcelli et à 700 000 EUR pour M. Sanchez Incera.

Leur rémunération variable annuelle a été déterminée par le Conseil d'administration après évaluation de leur performance sur l'année :

- > la part quantitative de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2012 a été mesurée au travers de :
 - la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation ;
 - l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chacun en termes de résultat brut d'exploitation et de résultat courant avant impôt ;

- > la part qualitative a été appréciée par le Conseil par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques pour chaque Directeur général délégué, en cohérence avec ceux du Président-Directeur général.

Les rémunérations variables annuelles brutes sont pour M. Séverin Cabannes de 670 176 EUR pour un taux de réalisation global de 86%, pour M. Jean-François Sammarcelli de 587 496 EUR pour un taux de réalisation global de 75% et pour M. Bernardo Sanchez Incera de 560 112 EUR pour un taux de réalisation global de 67%.

Directeurs généraux délégués		Rappel de la rémunération variable annuelle brute au titre des exercices antérieurs			Rémunération variable annuelle brute au titre de 2012
		2009	2010 (1)	2011 (2)	
M. Cabannes	Montants attribués	320 000 €	665 281 €	310 144 €	670 176 €
	Dont montant en numéraire perçu en 2012	-	129 827 €	0 €	Non applicable
M. Sammarcelli	Montants attribués	Non applicable (3)	675 826 €	487 937 €	587 496 €
	Dont montant en numéraire perçu en 2012		119 994 €	0 €	Non applicable
M. Sanchez Incera	Montants attribués	Non applicable (3)	667 662 €	391 440 €	560 112 €
	Dont montant en numéraire perçu en 2012		127 846 €	0 €	Non applicable

(1) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions valorisés à 49.20 € (cours moyen à l'attribution) ; cette dernière part versée en mars 2012 était en baisse de -47% par rapport à sa valeur à l'attribution.

(2) Le variable annuel au titre de 2011 a été intégralement différé et attribué en équivalents actions ; aucune rémunération variable n'a été versée en 2012

(3) MM Sammarcelli et Sanchez Incera ont été nommés dirigeants mandataires sociaux du groupe Société Générale le 1er janvier 2010.

3.3 L'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a décidé d'associer les dirigeants mandataires sociaux au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires en mettant en place un intéressement de long terme intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur des périodes de trois et quatre ans. Ce dispositif leur permettrait d'acquérir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du Total Shareholder Return (TSR) par rapport à celle de onze banques européennes comparables.

Dans le cadre du plan attribué en mai 2012, pour une performance boursière évaluée début 2014 et début 2015 située au niveau de celle de ses pairs, M. Frédéric Oudéa bénéficierait d'un versement de deux tranches, respectivement en mars 2015 et mars 2016, représentant chacune 18 750 actions ou équivalents. En ce qui concerne les Directeurs généraux délégués, chaque tranche représenterait 12 500 actions ou équivalents. Si la performance boursière de Société Générale était significativement inférieure à celle de ses pairs à chacune des deux mesures, aucun versement ne serait effectué. Le montant définitif sera fonction de la performance atteinte et du cours de l'action.

La valeur comptable est de 428 906 € en moyenne pour chacune des tranches pour le Président-Directeur général et de 285 938 € pour les Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration s'est assuré que ce dispositif respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et celles du règlement n°97-02 du CRBF transposant la Directive européenne CRD III, en matière de rémunérations.

3.4 Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale

Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale fixé à :

- > **80 000 actions pour le Président-Directeur général ;**
- > **40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.**

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50% des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

En outre, conformément à la loi, les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20% des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40% des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les dirigeants mandataires sociaux sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation. Les dirigeants mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

3.5 Les principes de détermination des rémunérations variables annuelles pour l'exercice 2013

Pour 2013, le Conseil a décidé de reconduire les principes et la structure de rémunération variable annuelle définis pour l'exercice 2012.

Les critères de détermination de celle-ci seront basés sur :

- > pour 60% de la rémunération variable, une série d'objectifs quantitatifs liés à la performance financière du

Groupe (indicateurs de BNPA, résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation du Groupe pour tous les dirigeants mandataires sociaux auxquels s'ajoutent pour chaque Directeur général délégué le résultat brut d'exploitation, le résultat net avant impôt et le coefficient d'exploitation de leur périmètre de supervision),

- > pour 40% de celle-ci, des objectifs individuels liés principalement à la stratégie du Groupe, la simplification des structures par le recentrage de l'organisation autour des métiers cœur, la croissance des activités et du résultat de la banque de détail à l'étranger notamment en Roumanie et en Russie, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du contrôle des risques et le renforcement de l'engagement des collaborateurs.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération variable annuelle reste plafonné à un pourcentage de la rémunération fixe, sans changement par rapport à 2012 (cf. 3.1. plus haut).

A la date de l'établissement de ce rapport, le Conseil d'administration n'a pas pris de décision relative à l'attribution d'un intéressement à long terme aux dirigeants mandataires sociaux.

3.6 Informations complémentaires relatives au mandat de M. Frédéric Oudéa

- > **M. Frédéric Oudéa, ayant démissionné de son contrat de travail, ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire d'entreprise.**
- > **Par ailleurs, il ne bénéficie d'aucune indemnité contractuelle de départ (« parachute doré »).**
- > Enfin, en cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frederic Oudéa serait astreint à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance côté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non côté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois ; les indemnités susceptibles d'être versées en cas de départ seraient ainsi inférieures au plafond de 2 ans recommandé par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

PARTIE 4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

4.1 Population régulée (personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise) hors dirigeants mandataires sociaux

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice :

	Nombre de personnes concernées	Total rémunération en M€	Montant total de la part fixe en M€	Montant total de la part variable en M€*
Total Groupe	2974	893	393	500
Dont Banque de Financement et d'Investissement	2880	841	374	467
Dont Autres activités et Fonctions Centrales	94	52	19	33
*Dont Montant acquis versé ou livré en M€ ⁽²⁾	-	-	-	234
*Dont Montant différé conditionnel en M€ ⁽¹⁾⁽²⁾	-	-	-	266

(1) Réparti en quatre échéances entre octobre 2013 et octobre 2016, dont 51 millions d'euros à l'échéance octobre 2013

(2) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Les salariés dont la rémunération variable est inférieure à 100 000 € voient l'intégralité de celle-ci versée dans l'année.

* Dont versement en numéraire en M€	* Dont attribution en actions ou instruments équivalents en M€ ⁽²⁾
305	195

(2) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Les montants ci-dessus se ventilent de la manière suivante :

Numéraire en M€		Actions ou instruments équivalents en M€	
Immédiat	Différé		
Acquis	Non acquis	Acquis ⁽³⁾	Non acquis
234	71	51	144

(3) restant soumis à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention

Synthèse des plans de variables différés concernés par échéance et instrument :

Échéance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Plan 2009	Espèces	Eq. Actions	France : 50% Actions / 50% Eq. Actions Hors France : Eq. Actions	France : Actions Hors France : Eq. Actions			
Plan 2010		50% Espèces 50% Eq. Actions	50% Espèces 50% Eq. Actions	France : Actions Hors France : Eq. Actions	Espèces		
Plan 2011			50% Espèces 50% Eq. Actions	Espèces	France : Actions Hors France : Eq. Actions	Eq. Actions	
Plan 2012				50% Espèces 50% Eq. Actions	Espèces	Eq. Actions	Eq. Actions

Equivalents Actions Société Générale avec période de rétention de 6 mois versés en espèces à l'échéance

Actions de performance Société Générale avec une période d'acquisition d'au moins 2 ans suivie d'une rétention de 2 ans pour les résidents Français

Encours de rémunérations variables différées

Le montant des encours de rémunérations variables différées correspond cette année au montant de variable différé au titre des plans 2012, 2011 et 2010.

Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€ ⁽¹⁾

Au titre de l'exercice 2012	Au titre des exercices antérieurs
266	208

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

La totalité des encours de rémunérations variables différées est exposée à d'éventuels ajustements explicites (conditions de performance et clause de gestion appropriée des risques) et/ou implicites (indexation sur le cours de l'action).

Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice :

Ces informations sont fournies par année d'attribution à partir de 2009. Les données concernant 2009 sont basées sur le périmètre de publication 2009, c'est-à-dire « professionnels des marchés financiers ». Les périmètres 2010 et 2011 étant plus larges (voir « périmètre de la population régulée »), toute comparaison entre 2009, d'une part, et 2010 et 2011 d'autre part, n'est pas à périmètre équivalent.

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution	Montant des réductions effectuées (1)	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement
2011	90	0	89
2010	112	6.3 (2)	67
2009 (4)	88	2.4 (3)	63

(1) Les réductions effectuées correspondent à des ajustements explicites (conditions de performance non atteintes). Le solde des réductions provient d'ajustements implicites (baisse du cours de l'action).

(2) 127.604 actions de performance attribuées dans le cadre du plan 2010 ont été radiées, pour cause de non atteinte des conditions de performance.

(3) 58.203 actions de performance attribuées dans le cadre du plan 2009 ont été radiées, pour cause de non atteinte des conditions de performance.

(4) Périmètre 2009 des professionnels des marchés financiers

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice :

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires
36.3	191	0.1	3

Garanties d'indemnités de rupture :

Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

4.2. Dirigeants mandataires sociaux

Le périmètre des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2012 est constitué de MM. Oudéa, Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet d'une communication spécifique suivant le Conseil d'Administration du 14 mars 2013 qui a arrêté les rémunérations variables au titre de 2012.

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice :

Nombre de personnes concernées	Total rémunération en M€	Montant total de la part fixe en M€	Montant total de la part variable annuelle en M€*
4	6	3	3

Notes :

A ces montants s'ajoute pour M. Oudéa une compensation sur retraite supplémentaire d'entreprise abandonnée de 0,3 M€.

Ces montants n'incluent pas l'intéressement à long terme attribué en mai 2012 et dont la valeur à l'attribution s'élève à 2.6 M€.

*Dont Montant acquis versé ou livré en M€	*Dont Montant différé conditionnel en M€ (1)	* Dont versement en numéraire en M€	*Dont attribution en actions ou instruments équivalents en M€
0,4	2,6	0,4	2,6

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Encours de rémunérations variables différées

Le montant des rémunérations différées au titre des exercices antérieurs correspond cette année au montant de variable différé au titre de 2012, 2011 et 2010.

Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€ ⁽¹⁾

Au titre de l'exercice 2012	Au titre des exercices antérieurs
2.6	2.5

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice :
Ces informations sont fournies par année d'attribution à partir de 2009.

Année d'attribution	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution	Montant des réductions effectuées	Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement
2011	0.7	0	0.9
2010 (1)	0	0	0
2009	0	0	0

(1) En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont été attributaires de 92 302 actions de performance qui ont été radiées en mars 2013, suite à la non réalisation de la condition de performance.

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice :

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	Sommes versées en M€	<i>Nombre de bénéficiaires</i>
0	0	0	0

Garanties d'indemnités de rupture :

**Garanties d'indemnités de rupture accordées au
cours de l'exercice**

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
Garantie la plus élevée	
0	

4 - Chapitre 9 : Gestion des risques

4.1 Couverture des encours douteux

ENCOURS DOUTEUX*

<i>En Md EUR</i>	31/12/2011	31/12/2012**	31/03/2013
Créances brutes en Md EUR*	425,5	407,1	424,2
<i>Créances douteuses en Md EUR</i>	<i>24,1</i>	<i>23,7</i>	<i>24,3</i>
<i>Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR</i>	<i>4,7</i>	<i>6,1</i>	<i>6,3</i>
Engagements provisionnables en Md EUR	19,4	17,7	18,0
<i>Taux d'encours douteux</i> <i>Engagements provisionnables / Créances brutes</i>	4,6%	4,3%	4,2%
Provisions spécifiques en Md EUR	13,5	12,5	12,7
<i>Provisions spécifiques / Engagements provisionnables</i>	69%	71%	71%
Provisions base portefeuille en Md EUR	1,3	1,1	1,2
<i>Taux de couverture des encours douteux</i> <i>(Provisions globales / Engagements provisionnables)</i>	76%	77%	77%

* Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés. Hors actifs gérés en extinction (provisions de 2,4 Md EUR au 31 mars 2013, 2,3 Md EUR au 31 déc. 2012 et 2,1 Md EUR au 31 déc. 2011)

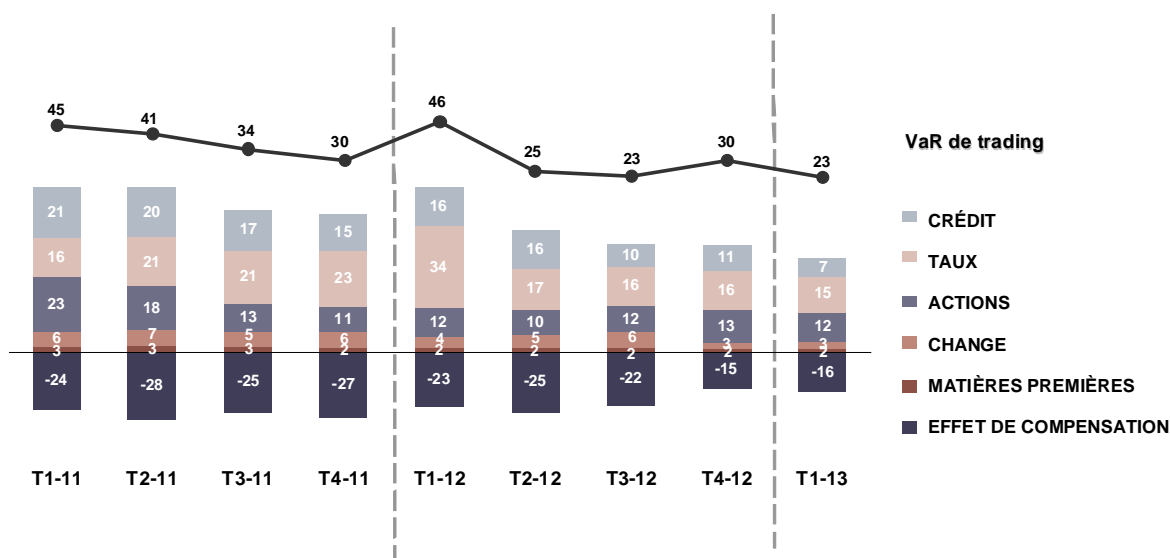
** Excluant les entités qui font l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5, notamment : Geniki et TCW à partir du T3-12 ; NSGB au T4-12

4.2 Evolution de la VaR de trading

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING*

Moyenne trimestrielle de la VaR de trading, à 1 jour, 99% (En M EUR)



* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables. Il a été procédé au T3-12 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR global.

Depuis le 01/01/2008, le périmètre de la VaR de crédit exclut des positions de CDO hybrides maintenant traitées prudemment en banking book.

4.3 Risques Juridiques (actualisation des pages 259 à 261 du DDR 2013)

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents États (*State Attorneys General*) au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « *GICs* ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont également engagé des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de *GICs* (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court for the Southern District of New York*. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Une troisième action de groupe modifiée a été engagée en mars 2013 à laquelle Société Générale n'a pas encore répondu. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* est en cours.

- En 1990, dans le cadre d'une opération de refinancement, des banques australiennes et européennes dont une filiale de Société Générale (*Société Générale Australia Limited*) ont obtenu de certaines sociétés du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés de ce groupe.

Ces sûretés ont été réalisées lors de la mise en faillite du groupe. Le liquidateur a demandé la restitution des montants perçus du fait de la réalisation des sûretés et formulé également d'autres demandes à l'encontre des banques. En octobre 2008, le tribunal australien a condamné les banques à verser les sommes demandées par le liquidateur en principal ainsi que les intérêts capitalisés. Au mois de décembre 2009 *Société Générale Australia Limited* a exécuté la condamnation et déposé, à cet effet, environ 192,9 M AUD en principal et en intérêts sur un compte séquestre dans l'attente du résultat de l'appel qui a été formé. La Cour d'appel a rendu une décision le 17 août 2012 confirmant le premier jugement en partie, tout en augmentant le taux d'intérêt auquel les banques avaient été condamnées en première instance. Le 15 mars 2013, les banques ont été autorisées à former un pourvoi devant la *High Court* (Cour Suprême) sur les deux griefs qu'elles souhaitaient invoquer, à savoir la disproportion du taux d'intérêt et la responsabilité des dirigeants de Bell.

- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures pour 97,5 M EUR et mis hors de cause dans d'autres. La Cour suprême a cassé les décisions de condamnation et renvoyé ces mêmes affaires devant les Cours

d'appel pour qu'ils soient à nouveau statués. Elle a, par ailleurs, confirmé définitivement les mises hors de cause. A ce jour, six affaires se sont terminées en faveur de SGA et treize affaires sont encore en cours.

- Le 8 mai 2013, Société Générale a conclu un accord amiable avec MBIA Insurance Corporation et plusieurs de ses sociétés affiliées (« les entités MBIA ») mettant fin à un contentieux initié par Société Générale à l'encontre des entités MBIA et du «New York Department of Financial Services (NYDFS) ».

Société Générale avait souscrit auprès de certaines entités de MBIA des couvertures pour garantir des paiements dus au titre de divers produits structurés.

En février 2009, dans le cadre d'une importante restructuration effectuée sous l'égide de la NYDFS, MBIA a transféré 5 milliards de dollars d'actifs des entités MBIA à une filiale d'assurance nouvellement créée dont l'activité était limitée à la couverture de «Municipal bonds» (émissions obligataires des collectivités locales américaines).

Du fait de cette restructuration, les entités MBIA ont été dégradées dans la catégorie dite « spéculative » (« Junk » status) et leur capacité à faire face à de futures demandes de remboursement a été sérieusement compromise.

À la suite de ces événements, Société Générale et d'autres institutions financières ont initié deux procédures judiciaires : (i) une action visant à contester l'approbation par le NYDFS de la restructuration comme étant entachée d'irrégularité, (ii) une action visant à faire valoir que le transfert des 5 milliards de dollars d'actifs constituait un transfert frauduleux (« fraudulent conveyance ») et devait donc être annulé.

Après plusieurs années de procédure, Société Générale a transigé ce dossier favorablement et s'est désistée desdites procédures.

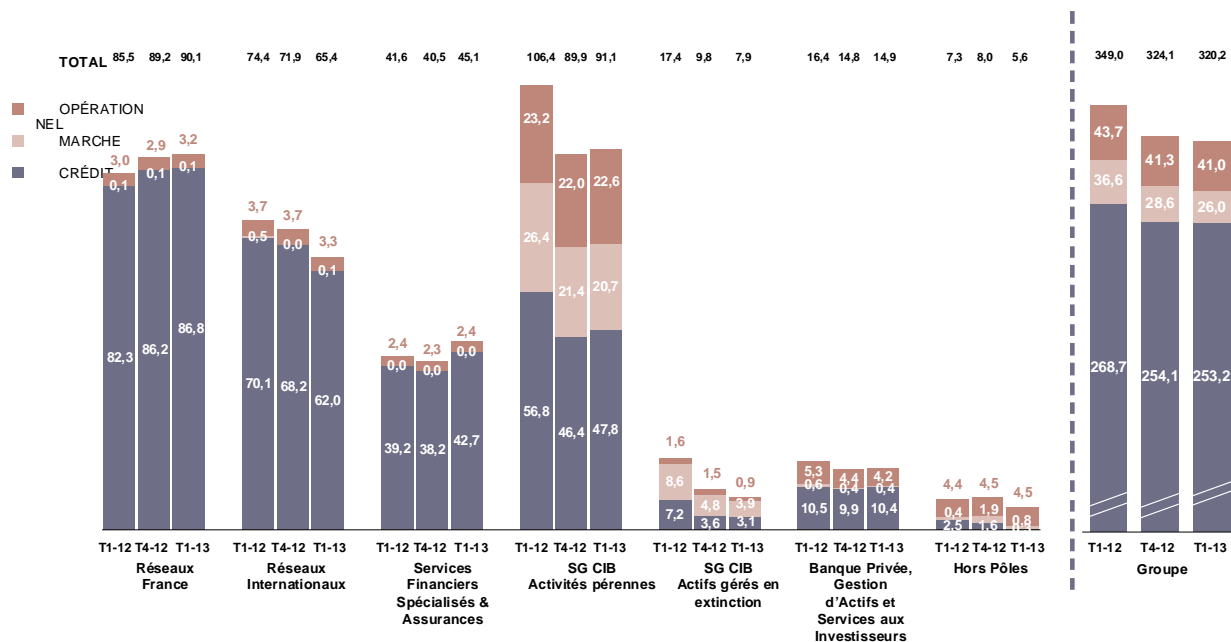
4.4 Ratios réglementaires

4.4.1 Gestion des ratios prudentiels

Au cours du premier trimestre 2013, Société Générale n'a procédé à aucune nouvelle émission subordonnée aux bornes du Groupe dans le cadre de la gestion de ses ratios prudentiels de solvabilité.

4.4.2 Extrait de la présentation du 7 mai 2013 : Résultats du premier trimestre 2013 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS* DES RISQUES BALE 2.5 (CRD3) (en Md EUR)



RATIOS PRUDENTIELS

En millions d'euros	31 déc.12	31 mar.13
Capitaux propres part du Groupe	49 809	49 907
Titres super subordonnés (TSS)*	(5 270)	(5 302)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(1 607)	(1 634)
Dividendes proposés et coupons à verser sur TSS et TSDI	(509)	(751)
Ecarts d'acquisition et incorporels	(8 581)	(7 755)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 513	3 226
Autres ajustements prudentiels	(621)	(1 998)
Déductions Bâle 2	(2 126)	(1 856)
Capital Core tier 1	34 609	33 838
Instruments hybrides Tier 1	5 890	5 922
Capital Tier 1	40 499	39 760
Instruments hybrides Tier 2	7 738	7 738
Déductions Bâle 2	(2 126)	(1 856)
Participations et prêts dans les sociétés d'assurance	(4 804)	(1 527)
Fonds propres réglementaires totaux (Tier 1 + Tier 2)	41 308	44 114
Encours pondérés	324 092	320 160
Ratio Core Tier 1	10,7%	10,6%
Ratio Tier 1	12,5%	12,4%
Ratio Global de solvabilité	12,7%	13,8%

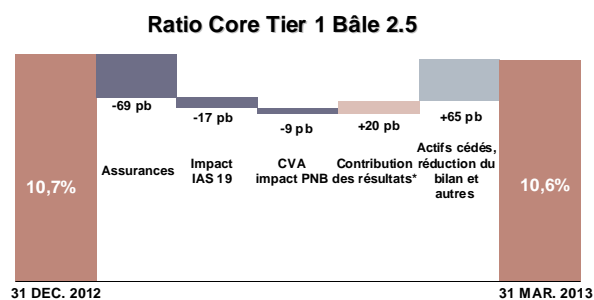
* Hors primes d'émission de +6 M EUR sur les TSS (+6 M EUR au T1-12) et nulle sur les TSDI (+1 M EUR au T1-12)
Ratios publiés selon les règles Bâle 2.5 (Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD 3)

GRUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOLIDE GÉNÉRATION DE CAPITAL EN LIGNE AVEC NOTRE TRAJECTOIRE BÂLE 3

■ Ratio Core Tier 1 Bâle 2.5 à 10,6% à fin mars

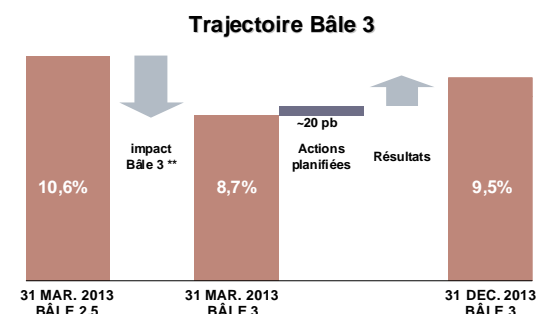
- Impact négatif des changements de règles comptables et réglementaires : -95pb
- Contribution des résultats : +20pb*
- Impact positif des cessions d'actifs (principalement TCW et NSGB), de la réduction de bilan et autres : +65pb



■ Ratio Core Tier 1 Bâle 3 sans phasage estimé à 8,7% à fin mars 2013**

■ Ratio Core Tier 1 Bâle 3 sans phasage proche de 9,5% à fin 2013

- Impact attendu de ~20pb des actions planifiées (paiement du dividende en actions, augmentation de capital réservée aux salariés et réduction du portefeuille d'actifs gérés en extinction)
- Forte génération de capital attendue des résultats



* Retraité de la CVA/DVA et de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, net de la provision pour dividendes.

** Proforma basé sur notre compréhension des règles CRR votées le 17 avril, incluant le compromis danois pour l'assurance. Détail en p. 33

4.5 Rapport Pilier 3 (Information au 31 décembre 2012)

Le rapport Pilier 3 est présenté en annexe 1 à la présente actualisation du document de référence 2013, page 83.

5 - Chapitre 10 : Eléments financiers :

5.1 Résultats du 1^{er} trimestre 2013 (Communiqué de presse du 7 mai 2013)

PREMIER TRIMESTRE 2013 : RESULTATS SOLIDES DANS TOUS LES METIERS, LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PLAN DE TRANSFORMATION

- **PNB⁽¹⁾ de 6,2 Md EUR,**
- **Revenus des métiers stables* /T1-12**
- **Coefficient d'exploitation en baisse dans tous les métiers**
- **Coût du risque⁽²⁾ en baisse de -9 points de base /T4-12**
- **Résultat net part du Groupe⁽¹⁾ de 852 M EUR⁽¹⁾**
 - **Bons résultats des métiers : +1 094 M EUR**
 - **Cession de la filiale égyptienne NSGB (+377 M EUR)**
 - **Résultat net part du Groupe comptable de 364 M EUR**
- **Ratio Core Tier 1 (Bâle 3) à 8,7%, objectif de ratio proche de 9,5% à fin 2013 confirmé**
 - **Ratio Core Tier 1 (Bâle 2.5) à 10,6%**
- **Plan d'économies supplémentaires de 900 M EUR (total de 1 450 M EUR sur la période 2012-2015) permettant d'atteindre un ROE de 10% d'ici fin 2015**

- **BNPA⁽³⁾ : 0,38 EUR**

(1) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, actifs gérés en extinction et éléments non-récurrents : impact sur le produit net bancaire de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre -1 045 MEUR ; actifs gérés en extinction -10 M EUR ; première application de la norme IFRS 13 : -76 M EUR ; impact en frais de gestion : actifs gérés en extinction : -18 MEUR ; gains ou pertes nets sur cessions d'actifs : NSGB + 417 M EUR, TCW + 24 M EUR ; coût net du risque : actifs gérés en extinction -35 MEUR, provision pour litiges, -100 M EUR. Impact en résultat net part du Groupe total de -488 M EUR, dont actifs gérés en extinction -45 MEUR ; réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre -685 MEUR ; cessions + 398 M EUR ; IFRS 13 -56 M EUR ; Provisions pour litiges : -100 M EUR. Voir note méthodologique n°8.

(2) Hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec. Baisse mesurée sur le coût du risque en points de base

(3) Après déduction des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre du T1-13 (respectivement 65 et 14 millions d'euros). A fin mars 2013, la plus-value nette d'impôt et des intérêts courus non échus relative au rachat de TSS est nulle.

* A périmètre et taux de change constants

** Hors éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre), actifs gérés en extinction, et éléments non-récurrents, voir note méthodologique n°8

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 6 mai 2013, a examiné les comptes du Groupe pour le premier trimestre 2013. Le produit net bancaire et le résultat net part du Groupe s'élèvent respectivement à 5 088 millions d'euros et 364 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe intègre à hauteur de 1 094 millions d'euros les résultats des métiers du Groupe (+13% par rapport au T1-12) et pour +377 millions d'euros le résultat de la cession de la filiale égyptienne NSGB.

Retraités de l'effet non-économique de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, des éléments non-économiques et non-récurrents, le produit net bancaire et le résultat net part du Groupe s'élèvent respectivement à 6 223 millions d'euros et 852 millions d'euros.

Cette performance illustre les résultats solides des métiers, la poursuite des efforts de réduction des coûts engagés dans l'ensemble du Groupe depuis 2010, et la gestion rigoureuse des risques, qui se reflète dans la baisse du coût du risque commercial du trimestre.

Dans un contexte de taux historiquement bas, les activités de **Banque de détail** maintiennent une bonne performance commerciale, notamment en collecte de dépôts. Malgré la situation économique très ralentie de la France, le produit net bancaire des **Réseaux France** se maintient à un niveau proche du T1-12. Les **Réseaux Internationaux** présentent également des revenus globalement stables (-1,3%*) et poursuivent leur stratégie de croissance sélective, notamment en Russie, dont la contribution progresse très significativement. Les revenus des **Services Financiers Spécialisés et Assurances** augmentent, tirés par la croissance des métiers de l'Assurance et le maintien d'un bon niveau de marge dans les activités de Services Financiers Spécialisés.

Avec des revenus en hausse par rapport à un T1-12 marqué par le coût des cessions de certains actifs, la **Banque de Financement et d'Investissement** extériorise une performance très satisfaisante, en s'appuyant sur ses positions de leader, notamment dans les métiers Actions et Taux, Changes et Matières premières, les Financements Structurés, et les activités d'émission de dette. Le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** profite de la reprise des activités de Banque Privée, dans un contexte toujours difficile pour les activités de Courtage (persistance de faibles volumes et de taux d'intérêts bas).

Les **frais de gestion** sont en nette baisse de -2,5%* au T1-13 par rapport au T1-12. Les efforts sur les coûts permettent à l'ensemble des métiers d'afficher un coefficient d'exploitation en amélioration par rapport au T1-12. Dans la lignée des efforts de maîtrise des frais de gestion engagés depuis plusieurs trimestres, un plan global de réduction des coûts, axé sur la rationalisation de l'organisation, des mesures d'efficacité opérationnelle et l'optimisation des coûts externes a été lancé. Ce plan vise à permettre au Groupe d'atteindre un ROE de 10% à partir de fin 2015, grâce à des économies de frais de gestion supplémentaires d'environ 900 millions d'euros à horizon 2015 (soit un total de 1 450 millions d'euros sur la période 2012-2015). Il s'accompagnera de coûts de transformation et d'investissements de l'ordre de 600 millions d'euros sur la période.

Le **coût du risque commercial**, mesuré en points de base⁽¹⁾ s'inscrit à 75 points de base au T1-13, contre 84 points de base au T4-12, en baisse globale, en particulier dans les Réseaux Internationaux et les Services Financiers Spécialisés. Il est stable dans les Réseaux France et reste à un niveau bas dans la Banque de Financement et d'Investissement.

Le ratio Core Tier 1 du Groupe, déterminé selon les règles « Bâle 3 » s'élève à 8,7% à la fin du trimestre, sans phasage. Dans le référentiel « Bâle 2.5 »⁽²⁾, il atteint 10,6%.

⁽¹⁾ Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction, sur actifs début de période

⁽²⁾ Déterminé selon les normes ABE Bâle 2.5 (normes Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD3)

Commentant les résultats du Groupe au premier trimestre 2013, Frédéric Oudéa – Président-Directeur général – a déclaré :

« Les performances des métiers au premier trimestre 2013 confortent Société Générale dans sa trajectoire de transformation. Dans un contexte de gestion disciplinée des ressources rares, capital et liquidité, les métiers du Groupe maintiennent un bon niveau de résultat, grâce à une activité commerciale soutenue au service des clients, et à une baisse des frais de gestion. La solidité du Groupe permet ainsi au Groupe d'afficher un ratio de capital Core Tier 1 déterminé selon les règles « Bâle 3 » de 8,7%, en ligne avec un objectif proche de 9,5% pour fin 2013. Au-delà, afin d'accroître encore la performance du Groupe sur le moyen terme, nous allons poursuivre l'adaptation des métiers et renforcer encore les synergies de moyens. Nous poursuivons également nos efforts de maîtrise des coûts, avec un plan de réduction des frais de gestion qui permettra d'économiser au total environ 1,5 milliard d'euros sur la période 2012-2015. A l'issue de la transformation du Groupe fin 2015, le Groupe Société Générale, s'appuyant sur des métiers adaptés au nouvel environnement économique et réglementaire en Europe sera en mesure de dégager un ROE de 10%. »

Assurances (183 millions d'euros, soit +11,5%* par rapport au T1-12). Sous contrainte de ressources, les métiers de Services Financiers Spécialisés continuent à maintenir leurs marges à un bon niveau, et présentent des revenus en légère hausse (+0,8%* par rapport au T1-12), à 685 millions d'euros au T1-13.

- Au total, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement s'inscrivent à 1 904 millions d'euros au T1-13 et progressent de 3,0%* par rapport au T1-12. Les activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** extériorisent des revenus de 1 914 millions d'euros au T1-13, stables (+0,5%*) par rapport au T1-12. Cette variation n'intègre toutefois pas le coût de cession des portefeuilles d'actifs de crédit de la Banque de Financement et d'Investissement en 2012 (-226 millions d'euros), et l'effet de la première application de la norme comptable IFRS 13 (-64 millions d'euros en 2013). Retraités de ces éléments les revenus sont en recul de -8,0%. Les revenus des Activités de marché fléchissent de (-7,2%) par rapport à un bon T1-12, et les activités de Financement et Conseil de -10,4%, en raison de la baisse des volumes consécutive aux cessions réalisées en 2012 et du faible niveau d'activité général en Europe. La contribution des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement aux revenus du métier est contenue, à -10 millions d'euros au T1-13 (-57 millions d'euros au T1-12).
- Le produit net bancaire des métiers de **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** s'inscrit en retrait de -3,0%* par rapport au T1-12, à 457 millions d'euros. Dans un contexte globalement défavorable pour l'activité, en raison de la persistance de taux faibles et d'une activité réduite sur les activités de courtage, le pôle bénéficie d'une reprise dans les revenus de la Banque Privée, +4,6%* par rapport au T1-12.

L'incidence comptable sur le produit net bancaire de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de - 1 045 millions d'euros au T1-13. Au T1-12, l'effet de la réévaluation avait été de -181 millions d'euros sur le produit net bancaire du trimestre.

Frais de gestion

Les frais de gestion, à -4 067 millions d'euros ce trimestre, sont en baisse de -2,5%* par rapport au T1-12, avec des efforts de réduction des coûts dans tous les métiers.

L'amélioration de l'efficacité opérationnelle est sensible dans tous les pôles d'activité. Le coefficient d'exploitation des métiers (hors activités relevant du Hors Pôles) s'établit ainsi à 62,9% et s'améliore globalement de -3,5 points⁽¹⁾ par rapport au T1-12 : -2,6 points dans les Réseaux France et les Réseaux Internationaux, -4,7 points dans les Services Financiers Spécialisés et Assurances, -3,9 points dans la Banque de Financement et d'Investissement, -1,5 point dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs.

Poursuivant ses initiatives en matière de réduction des coûts, le Groupe a décidé d'engager un programme d'amélioration de son efficacité, avec trois objectifs : réduire les coûts et renforcer la compétitivité, simplifier le fonctionnement du Groupe et renforcer les synergies de moyens entre métiers. Le plein effet de ce programme est attendu fin 2015, avec 1 450 millions d'euros d'économies par rapport à début 2012 (dont 550 millions d'euros déjà réalisés en 2012). Ce programme s'accompagne d'environ 600 millions d'euros de coûts de transformation et d'investissements, et n'aura pas d'effet sur l'activité.

Résultat d'exploitation

Le **résultat brut d'exploitation** du Groupe est de 1 021 millions d'euros au T1-13, en forte baisse par rapport au T1-12 en raison de l'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (-47,8%*). Hors éléments non-économiques, non récurrents, et incidence des actifs gérés en extinction, la variation du résultat brut d'exploitation est de -12,9% entre le T1-12 et le T1-13.

La **charge nette du risque** du Groupe pour le premier trimestre 2013 est de - 927 millions d'euros, contre - 902 millions d'euros au T1-12.

Le Groupe enregistre une dotation complémentaire aux provisions pour litiges à hauteur de -100 millions d'euros au T1-13.

Le **coût du risque commercial** du Groupe s'établit à 75⁽²⁾ points de base au T1-13 en baisse par rapport au T4-12 (84⁽²⁾ points de base).

- Le coût du risque des **Réseaux France** est stable par rapport au T4-12 à 65 points de base traduisant l'environnement économique dégradé en France, notamment sur la clientèle commerciale où le Groupe continue à enregistrer des dotations importantes sur les entreprises industrielles de taille moyenne. La sinistralité reste faible sur la clientèle de particuliers.
- A 154 points de base (contre 182 points de base au T4-12), le coût du risque des **Réseaux Internationaux** présente une baisse générale tirée par la Roumanie (dont le coût du risque reste toutefois élevé) et les filiales du bassin méditerranéen (en particulier en Algérie et en Tunisie). Le coût du risque reste modéré au T1-13 en Russie et en République tchèque.
- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** diminue à 113 points de base (contre 127 points de base au T4-12) dans les métiers de crédit à la consommation et de financement d'équipements professionnels.
- Le coût du risque des activités pérennes de **la Banque de Financement et d'Investissement** demeure à un niveau bas à 20 points de base (contre 44 points de base au T4-12), confirmant la qualité du portefeuille de crédit. Au T1-13, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit à -35 millions d'euros (en réduction par rapport à -95 millions d'euros au T4-12).

En parallèle, le taux de couverture des engagements provisionnables du Groupe atteint 77% à fin mars 2013 (inchangé par rapport à fin décembre 2012).

Au total, le **résultat d'exploitation** du Groupe ressort à 94 millions d'euros au T1-13, contre 1 076 millions d'euros au T1-12, en forte baisse principalement en raison de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

Corrigé des éléments non économiques, non-récurrents et des actifs gérés en extinction, le résultat d'exploitation est de 1 229 millions d'euros au T1-13, contre 1 572 millions d'euros au T1-12.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 364 millions d'euros pour le premier trimestre 2013 (732 millions d'euros au T1-12), après prise en compte

- de l'effet des cessions de filiales intervenues au cours du trimestre (en particulier la vente de la filiale égyptienne NSGB, pour un impact net après impôt de +377 millions d'euros),
- de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 22,0% au T1-13 contre 27,4% au T1-12)
- et des participations ne donnant pas le contrôle.

Corrigé des éléments non-économiques, non-récurrents et des actifs gérés en extinction⁽¹⁾, le résultat net part du Groupe atteint 852 millions d'euros au T1-13, à rapprocher de 1 173 millions d'euros au T1-12.

(1) Variations calculées en données courantes en intégrant, dans les frais de gestion de 2012, 25% de la taxe systémique facturée aux métiers en fin d'année 2012, et dans les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement les frais de cession des portefeuilles de crédit pour -226 millions d'euros en T1-12 .

(2) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période

(1) Impact en résultat net part du Groupe total de -488 M EUR, dont actifs gérés en extinction -45 MEUR ; réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre -685 MEUR ; cessions + 398 MEUR ; IFRS 13 -56 MEUR ; Provisions pour litiges : -100 MEUR

Le ROE du Groupe, hors éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction est de 7,4% (2,7% en données brutes) au T1-13 et le ROTE sur le même périmètre est de 8,8% (3,2% en données brutes).

Le bénéfice net par action s'élève à 0,38 euros au T1-13, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽²⁾.

(2) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI à fin mars 2013 sont respectivement de 65 et 14 millions d'euros au titre du T1-13

2. STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Au 31 mars 2013, les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 49,9 milliards d'euros⁽¹⁾ et l'actif net tangible par action à 48,27 euros (correspondant à un actif net par action de 56,54 euros dont 1,08 euros de plus-values latentes). Au premier trimestre 2013, le Groupe a acquis 8,2 millions de titres Société Générale et procédé à la cession de 6,1 millions de titres dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 22 août 2011.

Au total, Société Générale détient, à fin mars 2013, 3,19% de son capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de trading), soit 24,9 millions d'actions, dont 9 millions d'actions d'autocontrôle. Par ailleurs, le Groupe détient à cette même date 1,4 million d'options d'achat sur son propre titre, en couverture de plans de stock-options attribuées à ses salariés.

Le **bilan financé**⁽²⁾ du Groupe après compensation de l'assurance, des encours relatifs aux produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation, s'élève à 655 milliards d'euros au 31 mars 2013, en hausse de 10,5% (+28 milliards d'euros) par rapport au 31 mars 2012, mais stable (+0,5%) par rapport au 31 décembre 2012.

Le Groupe a poursuivi le renforcement de sa structure de bilan, l'excédent de ressources stables (capitaux propres, dépôts clientèle et financements à moyen et long terme) sur les emplois à long terme (titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance, prêts clientèle et actifs long terme) s'accroît de façon très significative entre le T1-12 et le T1-13, passant de 18 milliards d'euros à 58 milliards d'euros. Il s'accroît de +7 milliards d'euros sur le seul T1-13, notamment grâce au succès de programmes d'émission du Groupe. Les financements moyen-long terme ont progressé de 8 milliards d'euros en un an, dont 2 milliards au T1-13. Au premier trimestre 2013, 13,4 milliards d'euros de dettes à moyen et long terme (soit 2/3 du programme prévu en 2013) ont ainsi été émis, avec une maturité moyenne de 5,7 ans. Les fonds propres (52 milliards d'euros) sont stables par rapport à fin 2012, et progressent de +1 milliard d'euros par rapport à la fin du T1-12. Les dépôts clientèle s'établissent à 311 milliards d'euros, globalement stables par rapport au T1-12 (+2 milliards d'euros) et inchangés par rapport au T4-12. Dans le même temps, la stratégie de *deleveraging* du Groupe a conduit à une baisse des encours de crédit clientèle de -19 milliards d'euros depuis le T1-12 (-4 milliards d'euros au T1-13, à 365 milliards d'euros). Ceci permet au ratio crédit sur dépôt de s'améliorer de +8 points en un an, de 125% à fin mars 2012 à 117% à fin mars 2013.

Le Groupe a également renforcé ses réserves de liquidité de 2 milliards d'euros par rapport à fin 2012, à 135 milliards d'euros. Elles couvrent désormais 108% des besoins de refinancement court terme du Groupe à la fin mars 2013 (contre 101% fin 2012). Pour rappel, les réserves de liquidité du Groupe s'élevaient à 104 milliards d'euros au T1-12, et couvraient 93% de ses besoins de financement à court terme.

Les **encours pondérés** du Groupe s'établissent à 320,2 milliards d'euros à fin mars (-1,2% par rapport à fin T4-12 et -8,3% sur un an). Ils intègrent ce trimestre les encours relatifs aux sociétés d'assurance du Groupe, pour 5,5 milliards d'euros en raison de la fin du régime dérogatoire antérieurement appliqué. Retraités de cette variation, les encours sont en baisse de -2,9% par rapport à fin 2012 et -9,8% sur un an. Les activités de Banque de détail (Réseaux France et Internationaux, Services Financiers Spécialisés et Assurance) représentent à la fin du T1-13 62,7% des encours pondérés du Groupe, stables hors Assurance par rapport au T4-12.

Les mouvements détaillés par pôle illustrent la stratégie de réduction du bilan et de stricte maîtrise des risques initiée en 2010 : les encours pondérés sont en forte baisse ce trimestre dans les Réseaux Internationaux (-9,1%, reflétant la cession de la filiale NSGB), stables dans l'ensemble du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, dans les activités de Services Financiers Spécialisés (hors Assurance), ainsi que dans les Réseaux France (hors assurance), dans une économie morose. Les activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement progressent de +1,4%.

⁽¹⁾ Ce montant comprend notamment (i) 5,3 milliards d'euros de titres super-subordonnés et (ii) 0,5 milliard d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée

⁽²⁾ Bilan financé / ratio crédits sur dépôts du Groupe / réserves de liquidité : voir note méthodologique

Dans la lignée des trimestres précédents, les encours pondérés relatifs aux actifs gérés en extinction se réduisent de -19,4% au T1-13 par rapport au T4-12 sous l'effet des cessions et amortissements. Au total, ces encours pondérés sont limités à 7,9 milliards d'euros à fin mars, soit 2,5% du total des encours pondérés du Groupe.

Le ratio Tier 1 du Groupe s'établit au 31 mars 2013 à 12,4% (12,5% à fin 2012), tandis que le ratio **Core Tier 1**, qui s'élevait à 10,7% au 31 décembre 2012 dans le référentiel dit « Bâle 2.5 » déterminé selon les règles de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), est de 10,6% à fin mars 2013, après la prise en compte de changements comptables et réglementaires qui réduisent le ratio de -95 points de base ce trimestre et compensent la forte génération de capital du Groupe au T1-13 (+84 points de base).

Notamment, la fin du régime dérogatoire des filiales d'Assurance, réduit le ratio de -69 points de base, et l'intégration en fonds propres des engagements postérieurs à l'emploi à la suite de l'entrée en application de la norme IAS 19 a un impact de -17 points de base sur le ratio. Enfin, la prise en compte, selon la norme IFRS 13, de l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit (*Credit Value Adjustment* ou CVA) sur les produits dérivés diminue le résultat pour un impact à ce titre de -9 points de base.

Il convient de noter que le mouvement symétrique à la CVA concernant les engagements de la banque sur produits dérivés (*Debit Value Adjustment* ou DVA), qui mesure l'effet en résultat du risque de crédit propre associé aux produits dérivés, est neutralisé pour la détermination du ratio, et à ce titre n'entre pas dans le calcul du bénéfice distribuable.

La contribution au ratio des résultats du trimestre (hors effet CVA, nette de la provision pour dividendes) atteint +20pb, complétée par l'effet des opérations de réduction de la taille du bilan (cessions de filiales, cessions et amortissements du portefeuille d'actifs gérés en extinction), qui induisent une hausse de +58 points de base du Ratio Core Tier 1. Les autres effets cumulés (change, réduction des encours pondérés des métiers, etc.) contribuent pour +6 points de base au ratio du trimestre.

Le Groupe publie ce trimestre son ratio de capital Core Tier 1 selon les règles « Bâle 3 » (qui intègrent les exigences de la CRD 4). Ce ratio s'élève à 8,7% à la fin du T1-13. L'objectif du Groupe est de viser un ratio CT1 Bâle 3 (hors bénéfice des mesures transitoires) proche de 9.5% à la fin de l'année 2013. D'ores et déjà un certain nombre de mesures programmées (paiement du dividende en actions, augmentation de capital réservée aux collaborateurs et poursuite des mesures de "deleveraging" de SSG) devraient se traduire par une augmentation d'environ 20 points de base du ratio. Au delà, le complément de renforcement du ratio proviendra pour l'essentiel du maintien d'une génération solide de résultat.

Le Groupe est noté A2 par Moody's, A par S&P, et A+ par Fitch.

3. RÉSEAUX FRANCE

<i>M EUR</i>	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	2 046	2 015	-1,5% -1,4%(a)
Frais de gestion	(1 347)	(1 310)	-2,7%
Résultat brut d'exploitation	699	705	+0,9% +1,3%(a)
Coût net du risque	(203)	(301)	+48,3%
Résultat d'exploitation	496	404	-18,5%
Résultat net part du Groupe	326	256	-21,5%

(a) Hors PEL/CEL

Dans un environnement macroéconomique toujours dégradé en France, les **Réseaux France** affichent au premier trimestre 2013 une activité commerciale résiliente et démontrent à nouveau la solidité de leurs fonds de commerce.

Dans un contexte de concurrence toujours vive sur la collecte d'épargne, les encours de dépôts bilanciaux progressent de +9,2% par rapport au premier trimestre 2012 à 149,2 milliards d'euros. Par segment de clientèle, la collecte de dépôts reste très dynamique sur le marché des particuliers (+8,1%) et en forte reprise sur le marché des entreprises (+10,4%). Par type de supports d'épargne, la croissance des dépôts est tirée par la collecte de dépôts à terme et certificats de dépôt (+37,2%) qui bénéficient toujours du succès des offres « CAT Croissance » et « CAT Trésor + » à destination des grandes entreprises et des PME. L'épargne réglementée est également en forte progression, toujours portée d'une part par la hausse des encours de Livret A (+32,2%) et du Livret de Développement Durable (+25,0%), qui profitent du relèvement de leur plafond, et d'autre part par la progression des Comptes Sur Livrets (+7,1%). Les dépôts à vue restent stables (+0,5%) par rapport au T1-12.

Cette croissance s'accompagne d'une collecte nette positive d'assurance-vie au premier trimestre 2013 de +822 millions d'euros, dans un marché dont la collecte nette redevient positive (+6,7 milliards d'euros par rapport à la même période de l'année précédente).

Les Réseaux France restent engagés auprès de leurs clients et continuent de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Néanmoins, dans un contexte d'incertitudes économiques, la demande de financements demeure faible, comme en témoigne la progression limitée des encours de crédits (+0,7% par rapport au premier trimestre 2012 à 176,3 milliards d'euros).

Les encours de crédits aux entreprises s'élèvent à 79,5 milliards d'euros (+0,6%), les encours de crédits de fonctionnement progressant de +7,3% à 13,2 milliards d'euros. A l'inverse, les encours de crédits d'investissement baissent de -1,0% à 63,3 milliards d'euros.

Les encours de crédits aux particuliers progressent de +1,1% par rapport au T1-12 à 95.5 milliards d'euros, toujours tirés par la progression des encours de crédits immobiliers (+1,4%). La production de crédits immobiliers est néanmoins en repli marqué par rapport au premier trimestre 2012, en raison de la faiblesse de la demande.

Le ratio crédits sur dépôts moyens s'élève à 118% au premier trimestre 2013 contre 128% à la même période de l'année précédente et s'améliore ainsi de 10 points.

Les revenus des Réseaux France sont résilients avec un produit net bancaire de 2 015 millions d'euros, en légère baisse de -1,4% (hors PEL/CEL) par rapport au premier trimestre 2012. La marge d'intérêts est en hausse de +0.2% (hors PEL/CEL) par rapport au premier trimestre 2012, les effets de la baisse des taux de remplacement étant compensés par la hausse des encours de dépôts et la progression de la marge sur crédits (+10 points de base par rapport à la même période de l'année précédente).

Les commissions baissent de -3,4% par rapport au premier trimestre de 2012. Les commissions de service diminuent de -2,6% par rapport à la même période. Les commissions financières reculent de (-6,4%) en raison d'un volume d'opérations financières émanant de la clientèle de particuliers toujours faible.

Les frais de gestion sont en recul de -2,7% par rapport au premier trimestre 2012, traduisant l'effet des plans d'économies engagés, portant notamment sur les gains en efficacité, la maîtrise des dépenses informatiques et sur la baisse du recours aux prestataires externes.

Les Réseaux France dégagent un résultat brut d'exploitation de 705 millions d'euros en hausse de +1,3% (hors PEL/CEL) par rapport au premier trimestre 2012.

Dans un environnement économique mal orienté, le coût du risque des Réseaux France s'élève à 65 points de base au premier trimestre 2013. Il est stable par rapport à celui du trimestre précédent.

Au total, les Réseaux France dégagent un résultat net part du Groupe de 256 millions d'euros, en retrait de -21,5% par rapport au premier trimestre 2012.

4. RÉSEAUX INTERNATIONAUX

<i>M EUR</i>	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	1 226	1 131	-7,7%
<i>A données constantes*</i>			-1,3%
Frais de gestion	(758)	(698)	-7,9%
<i>A données constantes*</i>			+0,5%
Résultat brut d'exploitation	468	433	-7,5%
<i>A données constantes*</i>			-4,1%
Coût net du risque	(350)	(273)	-22,0%
Résultat d'exploitation	118	160	+35,6%
<i>A données constantes*</i>			-21,3%
Résultat net part du Groupe	45	79	+75,6%

Au sein du pôle Réseaux Internationaux, le premier trimestre 2013 aura été marqué par une activité commerciale solide réalisée dans un contexte de taux bas et de ralentissement économique. A fin mars 2013, les encours de crédits des Réseaux Internationaux (hors Égypte⁽²⁾) s'élèvent à 62,6 milliards d'euros, en progression de +3,7%* par rapport au T1-12, portés par le dynamisme de la clientèle de particuliers (en hausse de 8,9%*). Sur la même période, les dépôts (hors Égypte) sont en forte croissance +7,1%* à 64,1 milliards d'euros, grâce à une solide collecte en Russie (+13,5%*), dans les pays d'Europe centrale et orientale (+13,4%*) et en Afrique subsaharienne (+12,4%*). Le ratio crédits sur dépôts s'améliore par conséquent de 3 points par rapport à fin décembre 2012, à (98%).

Cet effet volume positif a largement été gommé par l'environnement de taux bas dans les principales implantations européennes du pôle. Les **revenus** des Réseaux Internationaux s'inscrivent en baisse de -1,3%* par rapport à fin mars 2012 à 1 131 millions d'euros. Cette évolution traduit des performances assez distinctes selon les zones : en effet, les revenus progressent en Russie, dans le Bassin Méditerranéen et en Afrique subsaharienne alors que la Roumanie, la République tchèque et les autres pays d'Europe centrale et orientale enregistrent des revenus en baisse.

Sur la même période les coûts sont en progression limitée de +0.5%* (à 698 millions d'euros), reflétant la bonne maîtrise des **frais de gestion**, avec des baisses marquées en Russie, en Roumanie, en République

(2) Le Groupe a cédé sa filiale égyptienne NSGB à QNB le 26 mars 2013. Les résultats de NSGB sont intégrés dans ceux du pôle Réseaux Internationaux (deux mois de résultats en 2013), les encours ont été comptablement reclassés en « actifs destinés à être cédés » depuis fin 2012. Le produit de la cession de NSGB est inscrit dans les résultats du Hors Pôles.

tchèque, et dans les autres pays d'Europe centrale et Orientale. En Afrique subsaharienne et dans le Bassin méditerranéen, les frais généraux accompagnent l'expansion du réseau qui s'est agrandi de 29 agences en un an.

Le pôle affiche un résultat brut d'exploitation de 433 millions d'euros à fin mars 2013 (-4,1%*) et un coefficient d'exploitation de 61,7%, en légère amélioration par rapport à l'an passé.

Au global, le **résultat net part du Groupe** des Réseaux Internationaux ressort à 79 millions d'euros.

En Russie (périmètre comprenant Rosbank, Delta Crédit et leurs filiales consolidées dans le pôle Réseaux Internationaux, et 25% de Rusfinance), l'amélioration constatée les précédents trimestres se confirme. Le produit net bancaire progresse de +13,9%⁽¹⁾. Les mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle initiées en 2012 (rationalisation des agences et réduction des effectifs) ont permis d'abaisser significativement la base de coûts (-4,4%* par rapport au T1-12) malgré une inflation élevée. Le résultat net part du Groupe ressort à 19 millions d'euros, à rapprocher d'une perte de -20 millions d'euros au T1-12.

Au global, le rééquilibrage du portefeuille de clients ainsi que le succès des émissions obligataires en nom Rosbank (31 milliards de RUR levés en 2013, soit 775 millions d'euros) ont permis de renforcer la structure bilancielle.

Sur la clientèle des particuliers, les encours de crédits enregistrent une forte progression (+21,5%* par rapport au T1-12), particulièrement dynamique pour les crédits en rouble (+28%* pour Rosbank), qui s'accompagne d'une collecte de dépôts également solide sur la même période (+7,3%* dont +11%* pour les dépôts en rouble pour Rosbank).

Sur la clientèle des entreprises, les encours de crédits se sont stabilisés par rapport au T1-12, enrayant la baisse enregistrée en 2012. Cette inflexion de tendance reflète une production dynamique, orientée notamment sur les crédits en rouble (encours +21%*). En parallèle, les dépôts progressent de +17,7%* sur la même période.

Le recentrage et le déploiement de nouvelles initiatives commerciales depuis 2012 s'accompagnent du développement des synergies entre les différentes entités russes et les lignes métiers du Groupe, en particulier avec la Banque de Financement et d'Investissement. Le Groupe est intervenu ce trimestre en tant que *Mandated Lead Arranger* et teneur de livre dans le financement de l'acquisition de TNK-BP par Rosneft, une transaction majeure du secteur pétrolier (montant total de l'acquisition de 56 milliards d'USD). En parallèle, sur les quatre premiers mois de l'année 2013, Société Générale a conduit 17 mandats d'émissions obligataires pour un montant de 7,5 milliards d'euros. Il se classe 3^{ème} en Russie pour les émissions obligataires en devises (source Dealogic). Au total, l'entité SG Russie⁽²⁾ contribue à hauteur de 39 millions d'euros au résultat net part du Groupe du trimestre.

En République tchèque, dans une situation économique dégradée, Komerční Banka (KB) a affiché une activité commerciale dynamique au T1-13 : les encours de crédits ont progressé de (+5,3%*) par rapport au T1-12, soutenus par la clientèle d'entreprises. Sur la même période, les dépôts ont enregistré une hausse de +6,4%*. Malgré cet effet volume positif, les revenus sont en retrait par rapport au T1-12 (-6,5%*), sous l'effet des baisses successives des marges sur dépôts et d'une plus-value non-récurrente enregistrée au T1-12. Toutefois, KB a une fois de plus démontré sa capacité à maîtriser ses coûts (-1,6*). La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 51 millions d'euros au T1-13, traduisant la résilience de la filiale dans un environnement en ralentissement économique.

En Roumanie (BRD), dans un contexte économique difficile, le Groupe a enregistré une baisse des encours de crédits de -2,6%*. La dynamique du segment de la clientèle des particuliers, notamment dans les prêts immobiliers, ne permet pas de compenser le recul du segment des entreprises. En parallèle, le Groupe a renforcé sa base de dépôts (+2,9%*). Les revenus sont en retrait sur le trimestre (-4,5%*) sous l'effet cumulé des faibles volumes et de la poursuite de la pression sur la marge d'intérêt. Toutefois, la rationalisation du dispositif de la BRD (réduction des effectifs et du nombre d'agences) se traduit par une baisse des coûts de -2,5%* par rapport au T1-12 malgré une forte hausse de l'inflation sur la période. Le coût du risque reste élevé, mais s'inscrit en repli par rapport au T4-12 sous l'effet des mesures visant à contrôler strictement la prise de risque. Au global, le résultat net part du Groupe de BRD ressort à -5 millions d'euros au T1-13 (-3 millions d'euros au T1-12).

(1) Fin 2012 les entités BelRosbank (Biélorussie) et AVD, filiale de recouvrement de Rosbank ont été cédées dans le cadre du recentrage du Groupe

(2) Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers.

Dans les **autres pays d'Europe centrale et orientale**, la collecte de dépôts reste soutenue (+13,4%* par rapport au T1-12) particulièrement sur la clientèle d'entreprises alors que l'activité de crédits est stable sur la même période (+0,4%*). Au total, les revenus reculent de -3,8%*, pénalisés par un repli de la rémunération des crédits, dans un contexte de baisse de l'Euribor et une hausse du coût des dépôts. Les coûts sont stables (-0,1*) sur la période. Le résultat brut d'exploitation de la région ressort à 36 millions d'euros.

Dans le **Bassin méditerranéen**, à fin mars 2013, le Groupe affiche une hausse des dépôts de +4.8%* par rapport au T1-12, particulièrement forte en Algérie (+24%*) alors que les encours de crédits progressent faiblement (+0.7%*) par rapport au T1-12. En hausse de (+2,5%*) par rapport au T1-12, les revenus sont en progression dans toutes les entités. Les frais de gestion progressent plus vite que le PNB (+12,7%*), accompagnant la croissance du réseau (+ 6 agences en un an) et sous l'effet de l'inflation élevée localement. Le résultat net part du Groupe ressort à 41 millions d'euros au T1-2013.

En **Afrique subsaharienne**, le Groupe a densifié son réseau de +23 agences par rapport au T1-12. Le début d'année 2013 a connu une activité commerciale dynamique : les encours de crédits ont progressé de +6,3%* par rapport au T1-12, avec une hausse particulièrement forte du segment clientèle des particuliers (+24,3%*). En parallèle, les dépôts affichent une hausse soutenue de +12,4%*. En ligne avec cette dynamique, les revenus progressent de +11,9%* par rapport au T1-12 et les frais de gestion de +10,1%* sur la même période.

5. SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES

M EUR	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	849	868	+2,2%
<i>A données constantes*</i>			+2,9%
Frais de gestion	(455)	(442)	-2,9%
<i>A données constantes*</i>			-1,1%
Résultat brut d'exploitation	394	426	+8,1%
<i>A données constantes*</i>			+7,5%
Coût net du risque	(166)	(155)	-6,6%
Résultat d'exploitation	228	271	+18,9%
<i>A données constantes*</i>			+15,9%
Résultat net part du Groupe	163	192	+17,8%

Le pôle Services **Financiers Spécialisés et Assurances** regroupe :

- les **Services Financiers Spécialisés** (Location longue durée et gestion de flottes de véhicules, Financement des biens d'équipements professionnels, Crédit à la consommation),
- l'**Assurance** (Vie, Prévoyance, Dommages).

Tout en poursuivant l'adaptation de son modèle aux contraintes de ressources, les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** continuent d'afficher des résultats solides en croissance de +17,8%* par rapport au T1-12, à 192 millions d'euros.

En dépit d'un environnement de marché automobile difficile, le métier de **Location longue durée et gestion de flottes de véhicules** affiche une bonne dynamique avec un parc automobile de plus de 962 000 véhicules (+4,4%⁽¹⁾ par rapport à fin mars 2012) et bénéficie de la gestion proactive de ses valeurs résiduelles depuis 2009.

Dans un contexte de développement sélectif, la production des activités de **Financement des biens d'équipements professionnels** est en repli de -6,6%* par rapport au T1-12 à 1,5 milliards d'euros (hors affacturage). Les marges à la production sont maintenues à un niveau élevé. A fin mars 2013, les encours

(1) A isopérimètre

de crédits s'établissent à 17,4 milliards d'euros (hors affacturage), en baisse de -4,3%* par rapport à fin mars 2012. Le métier maintient des positions solides sur ses marchés de référence, tout en poursuivant l'adaptation de son modèle opérationnel, en particulier au travers du développement de son financement externe (opération de titrisation de créances pour 0,5 milliard d'euros réalisée en Allemagne en février 2013).

Le métier de **Crédit à la consommation** confirme son redressement, bénéficiant des efforts entamés depuis 2011 en termes de recentrage du dispositif géographique et de réallocation de ses ressources sur des activités améliorant le profil de risque et de rentabilité. La production est stable sur la période, à 2,4 milliards d'euros. Les encours de crédits s'élèvent à 21,8 milliards d'euros, en recul de -2.7%* par rapport à fin mars 2012.

Au cours du premier trimestre, le pôle a réalisé des opérations de refinancement externe pour un total de 1,1 milliard d'euros supplémentaire. En 2012, un total de 4,2 milliards d'euros avait été levé.

Sur le trimestre, le produit net bancaire des **Services Financiers Spécialisés** reste stable par rapport au T1-12, à 685 millions d'euros. Les frais de gestion s'améliorent de -1,8%*, à 375 millions d'euros. Le coût du risque diminue à -155 millions d'euros (113 points de base) contre -166 millions d'euros (121 points de base) au T1-12. Le résultat d'exploitation ressort à 155 millions d'euros, en hausse de +15,1%* par rapport au T1-12.

Le métier **Assurance** affiche sur le trimestre de bonnes performances, tant en France qu'à l'international. En assurance-vie, la collecte nette est de 1,3 milliards d'euros et les provisions mathématiques s'établissent à 81,3 milliards d'euros à fin mars 2013, en progression de +5,9%* par rapport au T1-12. En assurance-prévoyance et assurance-dommages les primes progressent respectivement de +38,9%* et de +21,9%* par rapport au T1-12.

Le produit net bancaire de l'activité Assurance s'élève à 183 millions d'euros, en progression de +11,5%* par rapport au T1-12 alors que la progression des frais de gestion est limitée à 3,0%*. Le résultat d'exploitation s'élève à 116 millions d'euros, en hausse de +17,0%* par rapport au T1-12.

6. BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

M EUR	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	1 867	1 904	+2,0%
<i>A données constantes*</i>			+3,0%
Activités de Financement et Conseil	276	475	+72,1%
<i>A données constantes*</i>			+73,4%
Activités de Marché (1)	1 648	1 439	-12,7%
<i>A données constantes*</i>			-11,8%
Actifs gérés en extinction	(57)	(10)	+82,5%
Frais de gestion	(1 220)	(1 161)	-4,8%
<i>A données constantes*</i>			-4,0%
Résultat brut d'exploitation	647	743	+14,8%
<i>A données constantes*</i>			+16,3%
Coût net du risque	(153)	(74)	-51,6%
<i>Dont Actifs gérés en extinction</i>	(115)	(35)	-69,6%
Résultat d'exploitation	494	669	+35,4%
<i>A données constantes*</i>			+37,7%
Résultat net part du Groupe	351	494	+40,7%

(1) Dont "Actions" 685 M EUR au T1-13 (655 M EUR au T1-12) et "Taux, Change, Matières premières" 754 M EUR au T1 13 (993 M EUR au T1-12)

Le début du trimestre a été marqué par un apaisement de la crise financière en zone euro, dans la continuité de la fin d'année, et par un rebond des marchés. L'environnement s'est ensuite dégradé à la suite des élections en Italie et de la crise chypriote en mars qui ont entraîné une baisse de l'appétit au risque des investisseurs.

Dans ce contexte, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement s'élèvent à 1 904 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +2,0% par rapport au T1-12. Retraités de l'impact CVA/DVA (-64 millions d'euros au T1-13) et de la décote nette sur les crédits cédés (-226 millions d'euros au T1-12), les revenus sont en baisse de -6,0%.

Les **Activités de Marché** affichent des revenus résilients, à 1 514 millions d'euros, hors CVA/DVA (-75 millions d'euros sur le T1-13) soit une baisse de -7,2%⁽¹⁾ par rapport à un très bon T1-12, qui avait bénéficié de conditions de marché favorables. Cette bonne tenue des revenus s'explique notamment par la très bonne performance commerciale sur les produits structurés. En parallèle, l'exposition aux risques de marché a été maintenue à un niveau bas.

(1) à isopérimètre

Les activités **Actions** voient leurs revenus progresser de +11,9%⁽¹⁾ par rapport au T1-12, à 735 millions d'euros hors CVA/DVA (-50 millions d'euros au T1-13). Les revenus sont tirés par la hausse des volumes en Asie, notamment sur les produits structurés, ainsi que par la performance des activités de flux, en particulier sur l'activité prêt emprunt actions. SG CIB a été élu « *Equity Derivatives House of the Year* » (*Risk awards* 2013) et maintient son leadership dans les métiers de dérivés actions, avec notamment une part de marché de 14,5% sur les warrants. Par ailleurs, le niveau des actifs sous gestion de Lyxor atteint ce trimestre 75,3 milliards d'euros, stable par rapport à fin 2012. La plateforme de comptes gérés de Lyxor a de nouveau été récompensée et a été nommée « *Leading Managed Account Platform* » par le Hedge Fund Journal.

Avec des revenus à 779 millions d'euros, hors impact CVA/DVA (-25 millions d'euros au T1-13), les activités **Taux, Changes et Matières premières** affichent des revenus en baisse de -20,1%⁽¹⁾ par rapport à un très bon premier trimestre 2012 qui avait bénéficié des effets de la normalisation du marché. L'activité commerciale a néanmoins bien résisté, notamment sur les produits structurés. Les activités de taux et de crédit affichent une performance solide, tandis que les activités de Changes et Matières premières sont en retrait. SG CIB a vu une nouvelle fois son expertise reconnue par ses clients asiatiques, n°1 du classement général « *Asia Risk interdealer rankings 2013* », et n°1 dans la catégorie « *Interest rates products* ».

Les métiers de **Financement et Conseil** extériorisent des revenus à 464 millions d'euros hors impact CVA/DVA (+11 millions d'euros), en forte hausse par rapport au T1-12 qui avait été marqué par l'impact négatif du plan de cession de crédits (décote nette de -226 millions d'euros). Hors impact CVA/DVA et décote nette sur les crédits cédés, les revenus sont en baisse de -10,4%⁽¹⁾ reflétant notamment la perte de revenus récurrents faisant suite au recentrage des activités effectué en 2012. Les activités de financements structurés affichent une bonne performance commerciale, s'appuyant sur des franchises solides (financements de ressources naturelles, d'exportations et d'infrastructures). Les marchés de capitaux bénéficient d'une activité soutenue sur les émissions obligataires et les financements à effet de levier, alors que les émissions d'actions et les activités de fusions et acquisitions ont souffert des faibles volumes en Europe. SG CIB a participé à des transactions emblématiques au T1-13, comme le financement du quatrième Airbus A380 de Thaï Airways qui s'inscrit dans le développement du modèle « *Originate-to-Distribute* », la transaction ayant été entièrement financée par un investisseur externe. En outre, SG CIB a été mandaté par Veolia Environnement pour être coordinateur global et codiriger une émission hybride en deux tranches de respectivement 1 milliard d'euros et 400 millions de GBP. Au cours du mois de février 2013, SG CIB a été désigné « *Meilleur arrangeur en financement de projet* » par *Euroweek*. Enfin, son positionnement sur les marchés de dette et actions s'est amélioré puisque SG CIB se place n°2 sur les émissions obligataires en Euro, n°2 sur les émissions obligataires en Euro pour les institutions financières et les souverains et n°1 sur les émissions d'actions et obligations convertibles en France (Thomson Reuters – IFR, classements à fin mars 2013).

L'impact en produit net bancaire des actifs gérés en extinction est faible sur le trimestre (-10 millions d'euros au T1-13 contre -57 millions d'euros au T1-12).

Les **frais de gestion** s'inscrivent en baisse de -4,0%* sur un an confirmant l'effet des plans de restructuration et de réduction des coûts engagés fin 2011, portant ainsi la baisse à -12% par rapport à T1-11. Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,0%, en baisse de -4 points par rapport au T1-12.

Le **coût net du risque** des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement reste bas au T1-13 (20 points de base contre 44 points de base au T4-12) démontrant la qualité de son portefeuille. La charge nette du risque des actifs gérés en extinction reste contenue sur la période à -35 millions d'euros contre -115 millions au T1-12.

La contribution totale du pôle au résultat net part du Groupe pour le premier trimestre 2013 s'élève à 494 millions d'euros contre 351 millions d'euros au T1-12, en hausse de +40,7%. Après retraitement de l'impact de la CVA/DVA au T1-13 et hors décote nette sur les crédits cédés au T1-12, la contribution reste en hausse de +6,7% sur un an.

⁽¹⁾ À Isopérimètre

7. BANQUE PRIVEE, GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

M EUR	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	553	457	-17,4%
<i>A données constantes*</i>			-3,0%
Frais de gestion	(484)	(397)	-18,0%
<i>A données constantes*</i>			-2,0%
Résultat d'exploitation	61	62	+1,6%
<i>A données constantes*</i>			+6,8%
Résultat net part du Groupe	81	73	-9,9%
<i>dont Banque Privée</i>	36	43	+19,4%
<i>dont Gestion d'Actifs</i>	37	26	-29,7%
<i>dont Services aux investisseurs et Courtage</i>	8	4	-50,0%

Le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** regroupe quatre activités :

- (i) **la Banque Privée** (Société Générale Private Banking) ;
- (ii) **la Gestion d'Actifs** (Amundi et TCW⁽¹⁾) ;
- (iii) **les Services aux Investisseurs** (Société Générale Securities & Services) ;
- (iv) **le Courtage** (Newedge)

Au premier trimestre 2013, le pôle **Banque privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** finalise la cession de TCW, enregistre des signes positifs sur le plan commercial et atteint un résultat net part du Groupe de 73 millions d'euros, en progression par rapport au dernier trimestre 2012 mais en baisse de -8,8%* par rapport au T1-12.

A 457 millions d'euros, les revenus sont en baisse de -3,0%*. Les frais de gestion diminuent de -2,0%* à 397 millions d'euros. Ils continuent de bénéficier des efforts d'efficacité opérationnelle initiés. Le résultat brut d'exploitation, à 60 millions d'euros, ressort en baisse de -9,0%* par rapport au T1-12.

Banque Privée

La Banque Privée confirme le redressement de son activité. Les actifs gérés s'établissent à 87,9 milliards d'euros fin mars 2013, en progression de +2,2% par rapport à décembre 2012 dont +0,3 milliard d'euros de collecte, +3,7 milliards d'euros d'effet « marché », -2,2 milliards d'euros d'effet « change ».

⁽¹⁾ La cession de TCW, annoncée au T3-12, a été finalisée au T1-13

Bénéficiant notamment d'une meilleure perception par la clientèle du contexte macroéconomique, à 206 millions d'euros, les revenus de la ligne métier poursuivent leur redressement et sont en hausse de +4,6%* par rapport au T1-12, en particulier les commissions et la marge d'intérêt commerciale. La marge brute de la ligne métier atteint 95pb, en progression de 2pb par rapport au T1-12. A 155 millions d'euros les frais de gestion sont en hausse de +7,6%* par rapport au T1-12.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 51 millions d'euros (contre 52 millions d'euros au T1-12) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe se redresse à 43 millions d'euros contre 36 millions d'euros au T1-12.

La ligne métier a été à nouveau distinguée comme la meilleure banque privée en Europe pour son équipe d'ingénierie patrimoniale (Wealth Briefing awards 2013 du 2 mai 2013)

Services aux Investisseurs (SGSS) et Courtage (Newedge)

Au T1-13, les activités de Services aux Investisseurs affichent une bonne dynamique commerciale avec une progression à la fois des actifs en conservation et administrés respectivement de +4% et +12% par rapport au T1-12, à 3 493 milliards d'euros et à 479 milliards d'euros à fin mars 2013.

La ligne-métier a été classée n°1 en Russie, en République tchèque, en Croatie, et en Pologne par le magazine *Global Investor/ISF* dans le cadre de son Étude 2013 sur la sous-conservation.

Dans un volume global de marché en légère reprise, Newedge maintient une part de marché élevée à 11,8% au T1-13.

Sur le trimestre, les revenus des Services aux Investisseurs sont en légère baisse (-1,3%* par rapport au T1-12) quand ceux de Newedge, où un plan d'adaptation est en cours, baissent sensiblement. La ligne-métier affiche des revenus à 243 millions d'euros. Sous l'effet de la poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion diminuent respectivement de -4,1%* et -10,7%*, soit un montant total de 234 millions d'euros contre 252 millions d'euros au T1-12. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 9 millions d'euros (contre 16 millions d'euros au T1-12) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe atteint 4 millions d'euros contre 8 millions d'euros au T1-12, en raison de la baisse des résultats de Newedge.

Gestion d'Actifs

Au cours du T1-13, la cession de TCW a été finalisée. La Gestion d'Actifs dégage un résultat brut d'exploitation neutre constitué principalement des revenus et coûts des activités d'épargne salariale.

La contribution d'Amundi est de 26 millions d'euros au T1-13, contre 37 millions d'euros au T1-12.

8. HORS PÔLES

<i>M EUR</i>	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Produit net bancaire	(230)	(1 287)	n/s
<i>A données constantes*</i>			<i>n/s</i>
Frais de gestion	(69)	(59)	-14,5%
<i>A données constantes*</i>			<i>-14,5%</i>
Résultat brut d'exploitation	(299)	(1 346)	n/s
<i>A données constantes*</i>			<i>n/s</i>
Coût net du risque	(22)	(126)	x 5,7
Résultat d'exploitation	(321)	(1 472)	n/s
<i>A données constantes*</i>			<i>n/s</i>
Résultat net part du Groupe	(234)	(730)	n/s

Le Hors Pôles inclut :

- le portefeuille immobilier du Groupe, les bureaux et autres locaux,
- le portefeuille de participations industrielles et bancaires,
- les fonctions de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés.

Le produit net bancaire du Hors Pôles intègre notamment la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour -1 045 millions d'euros au T1-13 (-181 millions d'euros au T1-12).

Les frais de gestion du trimestre s'élèvent à -59 millions d'euros contre -69 millions d'euros en 2012.

La charge nette du risque, qui tient compte d'une dotation complémentaire aux provisions pour litiges de -100 millions d'euros, s'élève à -126 millions d'euros contre -22 millions d'euros en 2012.

Enfin, le Hors Pôles porte également ce trimestre le gain lié à la cession de NSGB pour +417 millions d'euros avant impôt et +377 millions d'euros après impôt.

Le résultat net du Hors Pôles affiche une perte de -730 millions d'euros au T1-13, contre -234 millions d'euros au T1-12. Retraité des éléments non-économiques et non-récurrents**, le résultat net part du Groupe du Hors Pôles est de -343 millions d'euros au T1-13.

9. CONCLUSION

Avec un résultat net part du Groupe de 852 millions d'euros** au premier trimestre 2013, Société Générale démontre une nouvelle fois sa capacité d'adaptation. Ses métiers s'appuient sur des positions commerciales fortes dans tous leurs marchés, sur un portefeuille de clients sain et un contrôle des risques strict pour étayer des revenus récurrents solides. Afin d'améliorer encore sa rentabilité à moyen terme, le Groupe a engagé dès 2012 la deuxième phase de son plan de transformation, avec un plan d'économies qui vise à réaliser 1 450 millions d'économies de coûts sur la période 2012-2015, par la simplification des structures, l'optimisation des frais de gestion et le déploiement des synergies entre pôles. Doté d'un bilan solide, équilibré, et déjà conforme aux exigences « Bâle 3 », Société Générale affiche sa capacité à atteindre son objectif de capital Core Tier 1 Bâle 3, proche de 9,5% à fin 2013 tout en déployant son modèle de Banque relationnelle de référence au service de ses clients.

La transformation du Groupe doit lui permettre de dégager un ROE de 10% à fin 2015, en s'appuyant sur des métiers adaptés au nouvel environnement économique et réglementaire.

Calendrier de communication financière 2013

22 mai 2013	Assemblée Générale
1 ^{er} août 2013	Publication des résultats du deuxième trimestre 2013
7 novembre 2013	Publication des résultats du troisième trimestre 2013

Ce document peut comporter des éléments de projection et des commentaires relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Par nature, ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment - sauf mention spécifique - l'application des principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux projetés dans le présent communiqué de presse.

Le risque existe que ces projections ne soient pas atteintes. Avant de fonder une décision sur les éléments de ce document, les investisseurs doivent considérer les facteurs d'incertitude et de risque susceptibles d'affecter l'activité du Groupe.

Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

ANNEXE 1 : DONNEES CHIFFRÉES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	T1-12	T1-13	Var T1/T1	
Produit net bancaire	6 311	5 088	-19,4%	-16,7%*
Frais de gestion	(4 333)	(4 067)	-6,1%	-2,5%*
Résultat brut d'exploitation	1 978	1 021	-48,4%	-47,8%*
Coût net du risque	(902)	(927)	+2,8%	+17,5%*
Résultat d'exploitation	1 076	94	-91,3%	-94,7%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15	448	x 29,9	
Quote-part du résultat net des entreprises	47	39	-17,0%	
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(299)	(119)	-60,2%	
Résultat net	839	462	-44,9%	
Dont participations ne donnant	107	98	-8,4%	
Résultat net part du Groupe	732	364	-50,3%	-56,3%*
ROTE Groupe (après impôt)	7,9%	3,2%		
Ratio Tier 1 fin de période	11,1%	12,4%		

* A périmètre et taux de change

RESULTAT NET PART DU GROUPE APRES IMPOT PAR METIER

	T1-12	T1-13	Var T1/T1
Réseaux France	326	256	-21,5%
Réseaux Internationaux	45	79	+75,6%
Banque de Financement et d'Investissement	351	494	+40,7%
Services Financiers Spécialisés et Assurances	163	192	+17,8%
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux	81	73	-9,9%
dont Banque Privée	36	43	+19,4%
dont Gestion d'Actifs	37	26	-29,7%
dont Services aux investisseurs et Courtage	8	4	-50,0%
TOTAL METIERS	966	1 094	+13,3%
Hors Pôles	(234)	(730)	n/s
GROUPE	732	364	-50,3%

BILAN CONSOLIDE

Actif - en Md EUR	31.03.2013	31.12.2012	Variation en %
Caisse, Banques centrales	53,2	67,6	-21%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	479,3	484,0	-1%
Instruments dérivés de couverture	14,9	15,9	-6%
Actifs financiers disponibles à la vente	128,9	127,7	+1%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	101,6	77,2	+32%
Prêts et créances sur la clientèle	349,6	350,2	0%
Opérations de location-financement et assimilées	28,4	28,7	-1%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4,1	4,4	-7%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,1	1,2	-7%
Actifs d'impôts et autres actifs	60,5	59,7	+1%
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	9,4	-100%
Participation aux bénéfices différée	0,0	0,0	n/s
Valeurs immobilisées	24,7	24,7	0%
Total	1 246,3	1 250,7	0%

Passif - en Md EUR	31.03.2013	31.12.2012	Variation en %
Banques centrales	2,9	2,4	+20%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	411,5	411,4	0%
Instruments dérivés de couverture	12,9	14,0	-8%
Dettes envers les établissements de crédit	120,3	122,0	-1%
Dettes envers la clientèle	336,4	337,2	0%
Dettes représentées par un titre	136,0	135,7	0%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6,0	6,5	-8%
Passifs d'impôts et autres passifs	62,5	59,4	+5%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	7,3	-100%
Provisions techniques des entreprises d'assurance	93,3	90,8	+3%
Provisions	3,6	2,8	+29%
Dettes subordonnées	7,0	7,1	-1%
Capitaux propres part du Groupe	49,9	49,8	0%
Participations ne donnant pas le contrôle	4,0	4,3	-6%
Total	1 246,3	1 250,7	0%

ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 mars 2013 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2013

Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", et n'ont pas été auditées. La direction de Société Générale prévoit de publier des comptes consolidés semestriels résumés au titre de la période de six mois close le 30 juin 2013.

2- Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (79 millions d'euros à fin mars 2013).

L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1^{er} janvier 2012 sur la base de 9% des encours pondérés de début de période, contre 7% auparavant. Les données trimestrielles publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence. Simultanément, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des métiers.

3- Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- (i) TSS (65 millions d'euros à au titres du T1-13),
- (ii) TSDI reclassés en capitaux propres (14 millions d'euros au titres du T1-13).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (5,3 milliards d'euros), des TSDI reclassés (1,6 milliard d'euros) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. L'**actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 mars 2013, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5- Les **fonds propres Core Tier 1** du Groupe Société Générale sont définis comme les fonds propres Tier 1 diminués des encours d'instruments hybrides éligibles au Tier 1 et d'une quote-part des déductions Bâle 2.

Cette quote-part correspond au rapport entre les fonds propres de base hors instruments hybrides éligibles aux fonds propres Tier 1 et les fonds propres de base.

A partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et après application des déductions sur le Tier 1 prévues par le Règlement.

6- Le ROTE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS et à la prime de remboursement du TSS Étatique) et des intérêts nets d'impôt sur les TSDI reclassés en capitaux propres sur la période en cours (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

7- Bilan financé, ratio crédits sur dépôts, réserve de liquidité

Le **bilan financé** donne une représentation du bilan du Groupe en excluant la contribution des filiales d'assurance, et après compensation des opérations sur produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation. Il a été retraité pour inclure : a) la reclassification en "pensions livrées et prêts / emprunts de titres" des titres et valeurs données en pension à la clientèle, auparavant classés en « dépôts clientèle » (hors encours avec la contrepartie SG Euro CT pour 3,9 milliards d'euros au T1-13) ; b) un retraitement ligne à ligne, dans le bilan financé, des actifs et passifs des filiales d'assurance ; c) la réintégration dans leurs lignes d'origine des actifs financiers reclassés en prêts et créances en 2008 dans les conditions fixées par les amendements de la norme IAS 39 ; d) la réintégration au sein des "actifs long terme" des actifs immobilisés de location simple des sociétés de Financements spécialisés, auparavant classés en « prêts clientèle ».

Le **ratio crédits sur dépôts** du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts clientèle et les dépôts clientèle ainsi définis.

Le coussin d'actifs liquides ou **réserve de liquidité** s'établit à 135 milliards d'euros à la fin du T1-13 comprend 64 Md EUR de dépôts nets en banque centrales et 71 Md EUR d'actif éligibles en banques centrale (disponibles, nets de décote), constitués en majorité d'actifs dits « HQLA » (*High Quality Liquid Assets*) éligibles au coussin de liquidité du ratio de liquidité à court terme (« LCR » ou *Liquidity Coverage Ratio*). Au total, ces actifs représentent 108% des encours à court terme (dette court terme non sécurisée et passifs interbancaires). Au 31 mars 2012, le total du coussin d'actifs liquides était de 104 milliards d'euros (133 milliards au 31 décembre 2012), soit 35 milliards d'euros de dépôts en banque centrale (65 milliards au 31 décembre 2012) et 69 milliards d'euros d'actifs éligibles, nets de décote (68 milliards au 31 décembre 2012). Au total, ces actifs représentaient 93% des encours à court terme (et 101% au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, le Groupe détient 25 Md EUR d'actifs rapidement négociables (contre 14 milliards d'euros détenus au 31 mars 2012, et 25 milliards au 31 décembre 2012).

8 – Éléments non-économiques, non-récurrents, et actifs gérés en extinction

Les éléments non-économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre. Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour les T1-12 et T1-13.

T1-13	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Actifs gérés en extinction	(10)	(18)		(35)	(45)	Banque de Financement et d'Investissement
Réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre	(1 045)				(685)	Hors Pôles
Plus-value de cession NSGB			417		377	Hors Pôles
Ajustement cession TCW			24		21	Hors Pôles
Impact CVA/DVA comptable	(64)				(45)	Banque de Financement et d'Investissement
Impact CVA/DVA comptable	(14)				(9)	Réseaux France
Impact CVA/DVA comptable	(2)				(2)	Réseaux internationaux
Provision pour litiges				(100)	(100)	Hors Pôles
TOTAL	(1 135)				(488)	Groupe

T1-12	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Actifs gérés en extinction	(57)	(14)		(115)	(128)	Banque de Financement et d'Investissement
Deleveraging de SG CIB hors Actifs gérés en extinction	(226)				(156)	Banque de Financement et d'Investissement
Réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre	(181)				(119)	Hors Pôles
MtM des CDS	(32)				(22)	Hors Pôles
Expositions aux titres d'État Grec				(22)	(16)	Hors Pôles
TOTAL	(496)				(441)	Groupe

Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de l'exercice (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

6 - Chapitre 11 : Éléments juridiques

6.1 Statuts

(mis à jour le 2 avril 2013)

FORME – DENOMINATION – SIEGE – OBJET

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 976 447 673,75 euros. Il est divisé en 781 158 139 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITES D'ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

–l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;

–l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;

- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l’affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l’envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d’un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l’étranger ;
- les agents d’un service, d’un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d’un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d’entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d’établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d’organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d’administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d’administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu’il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d’eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d’administration.

Article 8

Le Conseil d’administration détermine les orientations de l’activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l’Assemblée générale et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu’il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l’accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d’administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa

rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GENERALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLEES SPECIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

7 - Chapitre 12 : Responsable de l'actualisation du Document de référence

7.1 Responsable de l'actualisation du Document de référence

M. Frédéric OUDEA, Président-Directeur général de Société Générale

7.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2013 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence 2013 et de son actualisation A-01.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2013 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 385 à 386 et 446 à 447 du document de référence 2013, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2011, respectivement en pages 343 à 344 et 416 à 417 du Document de référence 2011 et en pages 363 à 364 et 426 à 427 du Document de référence 2012. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2012 et 2010 contiennent des observations.

Fait à Paris, le 10 mai 2013

M. Frédéric OUDEA
Président-Directeur général de Société Générale

7.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1ere nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

8 - Chapitre 13 : Table de concordance

8.1 Table de concordance de l'actualisation

Rubriques	Document de référence 2013	Première actualisation
1. PERSONNES RESPONSABLES	464	79
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	132-133; 465	80
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	20-21	
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4. FACTEURS DE RISQUE		36-42 ; Annexe 1
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société	2; 33	
5.2. Investissements	67	
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités	6-17; 64-66	3
6.2. Principaux marchés	381-384	
6.3. Evénements exceptionnels	NA	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire	Sommaire
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	3; 38-39	
7.2. Liste des filiales importantes		
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	74	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	152-195	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
9.1. Situation financière	62-63; 70-73	
9.2. Résultat d'exploitation	40-61	
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	270-276	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	277	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	62-63	
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	34	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	63	
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	na	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	68-69	
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	NA	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	76-102	5-6
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	90	

Rubriques	Document de référence 2013	Première actualisation
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	118-131	6-35
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	374	7
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	76-79	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	NA	
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	98-101	
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	93	
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise		
17. SALARIES	138-149	
17.1. Nombre de salariés	76-79;	
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	118-131 145-146	
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur		
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	29	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote		
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	29; 34	
18.3. Contrôle de l'émetteur	29	
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	135-136; 374; 434-444	
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR		
20.1. Informations financières historiques	270-384; 387-445; 469	
20.2. Informations financières pro forma	NA	
20.3. Etats financiers	270-384; 387-445 134; 385-386; 446-	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	447	
20.5. Date des dernières informations financières	270; 387	
20.6. Informations financières intermédiaires	NA	43-70
20.7. Politique de distribution des dividendes	22-25	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	259-261	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA	
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	26-35	4
21.2. Acte constitutif et statuts	450-455	71-78
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	35	
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	38-39; 375-381; 434-444	

Annexe 1 : Rapport Pilier 3



RAPPORT PILIER 3



INFORMATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

INTRODUCTION	1
1 . ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	7
2 . POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES ET DES RISQUES	17
3 . RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES	27
4 . TITRISATION	61
5 . RISQUES LIÉS AUX ACTIONS	77
6 . RISQUES DE MARCHÉ	83
7 . RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT	95
8 . RISQUE DE LIQUIDITÉ	101
9 . RISQUES OPÉRATIONNELS	107
GLOSSAIRE	117

Sauf mention expresse, les données chiffrées figurant dans le rapport sont arrêtées au 31 décembre 2012 et exprimées en millions d'Euros. Les processus et données relatives au rapport Pilier 3 de Société Générale ne font pas l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes du Groupe.

Abréviations courantes : Millions d'Euros = M EUR
Milliards d'euros = Md EUR

INDEX DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Différence entre périmètre comptable et périmètre prudentiel	3
TABLEAU 2 : Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel	4-5
TABLEAU 3 : Filiales exclues du périmètre prudentiel	6
TABLEAU 4 : Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres	10
TABLEAU 5 : Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle 2	11
TABLEAU 6 : Déductions au titre de Bâle 2	12
TABLEAU 7 : Exigences en fonds propres et encours pondérés du Groupe	13
TABLEAU 8 : Encours pondérés des risques Bâle 2 (intégrant les exigences Bâle 2.5) à fin décembre 2012	14
TABLEAU 9 : Contribution des principales filiales aux encours pondérés du Groupe	15
TABLEAU 10 : Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition	32
TABLEAU 11 : Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance avec celles des agences	37
TABLEAU 12 : Périmètre d'application des méthodes IRB et standard pour le Groupe	38
TABLEAU 13 : Catégories d'exposition	38
TABLEAU 14 : Sommaire des informations quantitatives sur le risque de crédit et de contrepartie	39
TABLEAU 15 : Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition	40
TABLEAU 16 : Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	41
TABLEAU 17 : Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	42
TABLEAU 18 : Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	43
TABLEAU 19 : Sur le portefeuille entreprises, valeur exposée au risque (EAD) par secteur d'activité	44
TABLEAU 20 : Valeur exposée au risque (EAD) totale par zone géographique et principaux pays et par catégorie d'exposition	45
TABLEAU 21 : Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	47
TABLEAU 22 : En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle	48
TABLEAU 23 : En approche IRB, exposition au risque de crédit, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	49
TABLEAU 24 : En approche IRB, sur la clientèle de détail : exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	51
TABLEAU 25 : En approche standard, exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notation externe (hors expositions en défaut)	53
TABLEAU 26 : Risque de contrepartie par catégorie d'exposition	54
TABLEAU 27 : Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays (dont l'exposition est supérieure à 1 Md EUR)	54
TABLEAU 28 : En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes	55
TABLEAU 29 : Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition	55
TABLEAU 30 : Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque	56

INDEX DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU 31 : Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays	57
TABLEAU 32 : Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité	59
TABLEAU 33 : En approche IRB : pertes attendues (EL) à horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)	60
TABLEAU 34 : Encours totaux de positions titrisées par le Groupe aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie d'exposition	65
TABLEAU 35 : Encours de positions titrisées par le Groupe dépréciés ou en arriérés de paiement par catégorie d'exposition	66
TABLEAU 36 : Actifs en attente de titrisations au 31 décembre 2012 et 2011	67
TABLEAU 37 : Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	69
TABLEAU 38 : Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	69
TABLEAU 39 : Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation	70
TABLEAU 40 : Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises	70
TABLEAU 41 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondérations au 31 décembre 2012	72
TABLEAU 42 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondérations au 31 décembre 2011	73
TABLEAU 43 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par pondération	74
TABLEAU 44 : Exigences en fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation	74
TABLEAU 45 : Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par catégories d'exposition	75
TABLEAU 46 : Actions et participations dans le portefeuille bancaire	79
TABLEAU 47 : Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire	79
TABLEAU 48 : Exigences en fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire	81
TABLEAU 49 : Répartition des résultats quotidiens ; Écart entre VAR et Résultat quotidien	86
TABLEAU 50 : VaR de trading (portefeuilles de trading des activités de marché) évolution au cours de l'année 2012	87
TABLEAU 51 : Ventilation par facteur de risque de la VaR de trading – évolution 2011-2012 de la moyenne trimestrielle	87
TABLEAU 52 : SVaR	88
TABLEAU 53 : Historique des <i>scenarii</i> de stress utilisés	89
TABLEAU 54 : Moyenne des montants des <i>stress tests</i> en 2012	91
TABLEAU 55 : Exigences en fonds propres par type de risque	93
TABLEAU 56 : Sensibilité aux variations de taux par devise	98
TABLEAU 57 : Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe SG	99
TABLEAU 58 : Dispositif de suivi des risques opérationnels dans le Groupe	110
TABLEAU 59 : Catégories d'événements pour la modélisation des risques opérationnels	110
TABLEAU 60 : Pertes liées aux risques opérationnels : répartition par catégorie de risque Société Générale (2008 à 2012)	113



INTRODUCTION



CADRE RÉGLEMENTAIRE	2
RAPPORT PILIER 3 DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL	3
STATUT DES FILIALES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	6
RAPPORT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	6

CADRE RÉGLEMENTAIRE

À la suite du premier Accord de Bâle, dit Bâle 1, datant de 1988, le Comité de Bâle sur la supervision bancaire a proposé en 2004 un nouvel ensemble de recommandations permettant une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière propre à chaque établissement. Ces recommandations, dites Bâle 2, s'appuient sur les trois piliers suivants :

- Le **Pilier 1** fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées.
- Le **Pilier 2** concerne la surveillance discrétionnaire exercée par les autorités de tutelle nationales qui leur permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elles assurent la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculées selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements.
- Le **Pilier 3** encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

Le cadre Bâle 2 a été incorporé dans la législation européenne par la Directive sur les fonds propres (*Capital Requirement Directive – CRD*) qui a été transposée dans la réglementation française par l'arrêté du 20 février 2007.

CRD3 ou Bâle 2.5

Concernant le risque de marché, afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions, dites Bâle 2.5.

Le risque de migration de notation et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (*Incremental Risk Charge*, appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (*Comprehensive Risk Measurement*, spécifique au portefeuille de *trading* de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive Européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Bâle 3

En décembre 2010, le Comité de Bâle a publié deux documents « *Basel 3: A global regulatory framework for more resilient banks and banking systems* » et « *International framework for liquidity risk measurement, standards and monitoring* » dans lesquels il émet des recommandations visant à renforcer les exigences en capital et les règles de liquidité afin de promouvoir un secteur bancaire plus solide. Ces recommandations Bâle 3 seront mises en œuvre en droit européen *via* une directive (CRD4) et un règlement (CRR).

RAPPORT PILIER 3 DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Publié sous la responsabilité conjointe de la Direction financière et de la Direction des risques du Groupe, le rapport préparé par Société Générale au titre du Pilier 3 a pour but de présenter une information détaillée sur les fonds propres et la gestion des risques du Groupe, ainsi que des informations quantitatives sur le calcul de ses ratios de solvabilité consolidés tels qu'ils résultent de l'application du Pilier 1.

Publié tous les ans sur la base des chiffres observés à la clôture de l'exercice, le rapport de Société Générale au titre du Pilier 3 est disponible sur le site du Groupe (www.societegenerale.com) et sur le site dédié aux relations avec les investisseurs (www.investisseur.socgen.com).

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société Générale est soumise à une obligation de *reporting* réglementaire consolidé envers son autorité de tutelle nationale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel. C'est pourquoi le rapport au titre du Pilier 3 est rédigé au niveau consolidé conformément à la réglementation. Par ailleurs la contribution aux encours pondérés du Groupe des filiales significatives est donnée au chapitre 1 de ce rapport.

Tableau 1 : Différence entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous Bâle 2
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Déduction des fonds propres
Participations, co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Déduction des fonds propres (50 % Tier 1 et 50 % Tier 2)

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les filiales consolidées par intégration globale ou proportionnelle, dont la liste figure dans le document de référence du Groupe disponible sur le site du Groupe (www.societegenerale.com) et sur le site dédié aux relations avec les investisseurs (www.investisseur.socgen.com), à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres. Aux fins de la réglementation, les participations de Société Générale dans des sociétés d'assurance et dans des sociétés affiliées consolidées par mise en équivalence sont déduites du montant total des fonds propres réglementaires du Groupe.

Le tableau suivant donne, à titre indicatif, une réconciliation du bilan consolidé et du bilan comptable sous le périmètre prudentiel. Dans les deux cas, les montants présentés sont des données comptables, et non pas une mesure d'encours pondérés, d'EAD ou de fonds propres prudentiels. Ainsi, ce tableau n'est pas directement réconciliable avec les autres tableaux présentés dans ce rapport.

Tableau 2 : Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel

ACTIF AU 31.12.2012 <i>(en M EUR)</i>	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Caisse, Banques centrales	67 591	-	67 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484 026	-17 027	466 999
Instruments dérivés de couverture	15 934	-310	15 624
Instruments financiers disponibles à la vente	127 714	-67 379	60 335
Actifs non courants destinés à être cédés	9 410	-	9 410
Créances sur les établissements de crédit	77 204	-6 979	70 225
Créances sur la clientèle	350 241	2 130	352 371
Opérations de location financement et assimilées	28 745	-	28 745
Réévaluation des éléments macro-couverts	4 402	-	4 402
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 186	-	1 186
Actifs d'impôts	5 909	222	6 131
Autres actifs	53 705	-826	52 879
Participation aux bénéfices différés	-	-	-
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 119	3 358	5 477
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 190	-368	18 822
Ecart d'acquisition	5 320	-	5 320
Total ACTIF	1 250 696	-87 179	1 163 517

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra groupe liées à ses filiales.

PASSIF AU 31.12.2012 <i>(en M EUR)</i>	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Banques centrales	2 398	-	2 398
Passifs à la juste valeur par résultat	411 388	1 692	413 080
Instruments dérivés de couverture	13 975	-	13 975
Dettes liées aux Passifs non courants destinés à être cédés	7 287	-	7 287
Dettes envers les établissements de crédit	122 049	-1 123	120 926
Dettes envers la clientèle	337 230	2 031	339 261
Dettes représentées par un titre	135 744	3 014	138 758
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 508	-	6 508
Passifs d'impôts	1 167	-92	1 075
Autres Passifs	58 163	-2 055	56 108
Provisions techniques des entreprises d'assurance	90 831	-90 831	-
Provisions	2 807	-19	2 788
Dettes subordonnées	7 052	204	7 256
Total des dettes	1 196 599	-87 180	1 109 419
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du groupe	49 809	-	49 809
Total intérêts minoritaires	4 288	2	4 290
Total des capitaux propres	54 097	2	54 099
TOTAL PASSIF	1 250 696	-87 179	1 163 517

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra groupe liées à ses filiales.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

Tableau 3: Filiales exclues du périmètre prudentiel

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
Catalyst Re International	Assurance	Bermudes
Génécar	Assurance	France
Généras	Assurance	Luxembourg
Inora Life	Assurance	Irlande
Komerční Pojistovna	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradéa Vie	Assurance	France
Société Générale Ré	Assurance	Luxembourg
Sogécap	Assurance	France
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Sogéssur	Assurance	France
SG Banque au Liban	Banque	Liban
La Banque Postale Financement	Banque	France
Amundi	Gestion d'actifs	France
Sogecap Risques Divers	Assurance	France
Société Générale Strakhovanie CJSC	Assurance	Russie

STATUT DES FILIALES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les filiales financières soumises à la réglementation bancaire et les autres filiales n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives. De manière plus générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives.

RAPPORT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux recommandations du comité de Bâle de juillet 2011 et aux dispositions issues de la directive européenne 2010/76/ue du 24 novembre 2010 (CRD3) telles que transposées dans le Règlement CRBF 97-02, Société Générale publie tous les ans un rapport sur les politiques et pratiques de rémunération.

Ce rapport a pour but de détailler le lien entre la politique de rémunération et la stratégie de risque du Groupe, de présenter une information détaillée relative à la politique de rémunération des membres de l'organe exécutif, ainsi que des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, ainsi que des données quantitatives sur la rémunération de ces deux catégories. Il s'agit d'un rapport autonome du rapport Pilier 3, disponible sur le site du Groupe dans la rubrique « informations réglementées » et intégré dans une mise à jour du Document de référence.

1

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES.....	8
INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES DE 1 ^{RE} CATÉGORIE AUX FINS DE LA RÉGLEMENTATION.....	9
CALCUL DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES	11
EXIGENCES EN FONDS PROPRES.....	13
INFORMATION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS TOTAUX DU GROUPE	15

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

Fonds propres de base (Tier 1)

Les fonds propres de base incluent la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et autodétenues) ;
- bénéfices non distribués, y compris les écarts de conversion et les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des produits dérivés de couverture, après impôts ;
- participations ne donnant pas le contrôle ;
- certains instruments, qualifiés de fonds propres Tier 1 aux fins de la réglementation, y compris les titres de dette perpétuelle super subordonnés et les actions de préférence, dont les caractéristiques sont décrites de manière plus précise ci-après.

Viennent en déduction des fonds propres de base :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition ;
- immobilisations incorporelles ;
- plus et moins-values latentes sur les titres disponibles à la vente (hors actions et autres instruments de capitaux propres) et sur les opérations de couverture de flux de trésorerie. Toutefois, 45 % des plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente (actions) et les immobilisations corporelles sont ajoutés aux fonds propres complémentaires ;
- résultat sur risque de crédit propre.

De plus, la différence de mise en équivalence (DME) des participations supérieures à 20% dans les sociétés d'assurance ayant été acquises après le 1^{er} janvier 2007, est déduite à 100% des fonds propres Tier 1.

Enfin, dans le cadre du dispositif réglementaire Bâle 2, les déductions supplémentaires suivantes sont effectuées à parts égales sur les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires :

1. Participations et créances subordonnées dans les établissements de crédit ou institutions financières non consolidés si la participation dans ces établissements est supérieure à 10 % de leur capital, ainsi que les valeurs de mise en équivalence des titres détenus dans les établissements de crédit ou les institutions financières.
2. Positions de titrisation pondérées à 1250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.
3. Pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations.
4. Différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluées en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes.

Fonds propres complémentaires (Tier 2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (*upper Tier 2*) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évalués en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit ;
- titres subordonnés remboursables (*lower Tier 2*) ;

- 45 % des plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente (actions) et les immobilisations corporelles sont ajoutés aux fonds propres complémentaires.

Par ailleurs, utilisant l'option offerte par la Directive Conglomerat financier, les participations supérieures à 20 % ainsi que les créances ayant valeur de fonds propres réglementaires, détenues dans des sociétés d'assurance viennent en déduction des fonds propres totaux jusqu'au 31 décembre 2012, si les participations ou créances ont été acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Enfin, depuis le 30 juin 2012 et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte sur le ratio Core Tier 1, calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 8 décembre 2011.

INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES DE 1^{RE} CATÉGORIE AUX FINS DE LA RÉGLEMENTATION

Les obligations de Société Générale relatives au principal et aux intérêts sur les actions de préférence américaines émises par des filiales indirectes bénéficiant de sa garantie et les titres super subordonnés émis directement par la banque ont en commun les caractéristiques suivantes :

- elles constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- de plus, Société Générale peut décider, et même, dans certaines circonstances, être obligé, de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Les intérêts qui n'auront pas été payés de ce fait ne sont pas cumulatifs et sont définitivement perdus pour les titulaires de ces instruments ;
- dans certaines circonstances, notamment en ce qui concerne le respect par la banque des exigences minimales de solvabilité, Société Générale a la possibilité d'utiliser les intérêts et le principal des instruments pour absorber des pertes ;
- sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission ;
- l'encours total de ces instruments ne doit pas dépasser 35 % du montant total des fonds propres de base de la banque. De plus, l'encours total des instruments assortis d'une clause d'augmentation progressive des taux d'intérêt ou des dividendes (« les instruments innovants ») ne doit pas dépasser 15 % du montant total des fonds propres de base de la banque.

Tableau 4 : Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres

Date d'émission	Devise	Montant en nominal (En M Devise)	Valeur en M EUR 31.12.2012	Valeur en M EUR 31.12.2011
Actions de préférence américaines			420	420
oct-03 ⁽¹⁾	EUR	420	420	420
Titres Super Subordonnés (TSS)			5 470	5 496
janv-05 ⁽¹⁾	EUR	728	728	732
avr-07 ⁽¹⁾	USD	808	612	624
avr-07 ⁽¹⁾	USD	63	48	49
déc-07 ⁽¹⁾	EUR	468	468	469
mai-08	EUR	795	795	797
juin-08	GBP	506	620	605
juil-08 ⁽¹⁾	EUR	100	100	100
févr-09	USD	450	341	348
sept-09 ⁽¹⁾	EUR	1 000	1 000	1 000
oct-09	USD	1 000	758	773
Total			5 890	5 916

Note 1 : Instruments innovants.

Dettes hybrides éligibles en Tier 1

- Au cours du 4^e trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises *via* une filiale américaine contrôlée à 100 % par Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec une clause d'augmentation du taux de rémunération au bout de dix ans.
- En janvier 2005, le Groupe a émis pour 1 Md EUR de titres super subordonnés (TSS) rémunérés au taux de 4,196 % par an pendant 10 ans et, à partir du 26 janvier 2015, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 1,53 % par an, payable trimestriellement.
- En avril 2007, le Groupe a émis pour 200 M USD de titres super subordonnés rémunérés au taux du Libor 3 mois sur l'USD majoré de 0,75 % par an puis, à partir du 5 avril 2017, au taux du Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an.
- En avril 2007, le Groupe a émis pour 1 100 M USD de titres super subordonnés rémunérés au taux de 5,922 % par semestre puis, à partir du 5 avril 2017, au taux du Libor 3 mois sur l'USD majoré de 1,75 % par an.
- En décembre 2007, le Groupe a émis pour 600 M EUR de titres super subordonnés rémunérés au taux de 6,999 % par an puis, à partir du 19 décembre 2017, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 3,35 % par an, payable trimestriellement.
- En mai 2008, le Groupe a émis pour 1 000 M EUR de titres super subordonnés rémunérés au taux de 7,756 % par an puis, à partir du 22 mai 2013, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 3,35 % par an, payable trimestriellement.
- En juin 2008, le Groupe a émis pour 700 M GBP de titres super subordonnés rémunérés au taux de 8,875 % par an puis, à partir du 18 juin 2018, au taux du Libor 3 mois majoré de 3,40 % par an, payable trimestriellement.
- En juillet 2008, le Groupe a émis pour 100 M EUR de titres super subordonnés rémunérés au taux de 7,715 % par an puis, à partir du 9 juillet 2018, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 3,70 % par an, payable trimestriellement.
- En février 2009, le Groupe a émis pour 450 M USD de titres super subordonnés rémunérés au taux de 9,5045 % par an payable semestriellement puis, à partir du 29 février 2016, au taux du Libor 3 mois majoré de 6,77 % par an, payable trimestriellement.

- En septembre 2009, le Groupe a émis pour 1 000 M EUR de titres super subordonnés rémunérés au taux de 9,375 % par an puis, à partir du 4 septembre 2019, au taux d'Euribor 3 mois majoré de 8,9% par an, payable trimestriellement.
- En octobre 2009, le Groupe a émis pour 1 000 M USD de titres super subordonnés rémunérés au taux de 8,75 % par an sans clause de *step up* prévue.

Sur le plan comptable, en raison du caractère discrétionnaire de la décision de payer des dividendes aux actionnaires, les actions de préférence émises par le Groupe sont classées dans les fonds propres et comptabilisées dans le poste *Participations ne donnant pas le contrôle*. La rémunération versée aux titulaires d'actions de préférence est portée au compte de résultat dans la rubrique Participations ne donnant pas le contrôle.

Les titres super subordonnés sont classés dans les capitaux propres en IFRS et comptabilisés dans le poste *Instruments de fonds propres et réserves associées*.

CALCUL DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Tableau 5 : Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle 2

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	49 809	47 067
Titres super-subordonnés (TSS)	(5 270)	(5 297)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(1 607)	(930)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, nets des TSS et TSDI	42 932	40 840
Participations ne donnant pas le contrôle	3 513	3 443
Immobilisations incorporelles	(1 497)	(1 511)
Écarts d'acquisition	(7 084)	(7 942)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(509)	(184)
Autres ajustements réglementaires	(620)	(382)
Déductions Bâle 2	(2 126)	(2 717)
Fonds propres Core Tier 1	34 609	31 548
Titres super-subordonnés (TSS)	5 470	5 496
Actions de préférence américaines	420	420
Fonds propres de base (Tier 1)	40 499	37 464
Fonds propres complémentaires de premier niveau	767	1 555
Fonds propres complémentaires de second niveau	6 971	9 187
Déductions Bâle 2	(2 126)	(2 717)
Participations dans les sociétés d'assurance ⁽¹⁾	(4 804)	(4 062)
Fonds propres prudentiels totaux (Tier 1 + Tier 2)	41 308	41 428
Total des encours pondérés	324 092	349 275
Encours pondérés au titre du risque de crédit	254 134	273 297
Encours pondérés au titre du risque de marché	28 637	32 536
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	41 321	43 442
Ratios de solvabilité		
Ratio Core Tier 1	10,7%	9,0%
Ratio Tier 1	12,5%	10,7 %
Ratio global de solvabilité	12,7%	11,9 %

(1) Dont valeur des titres mis en équivalence pour -3,3 Md EUR; Société Générale utilisant l'option offerte par la directive Conglomerat Financier de déduire le montant des titres assurance mis en équivalence de ses fonds propres réglementaires totaux.

Le **ratio Tier 1** du Groupe s'établit au 31 décembre 2012 à 12,5 %, contre 10,7 % à fin 2011. Le ratio **Core Tier 1** s'établit au 31 décembre 2012 à 10,7 % à comparer à 9,0 % au 31/12/2011, ce qui témoigne d'un renforcement significatif des fonds propres du Groupe sur l'exercice.

Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences réglementaires Bâle 3, déclinées dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD4) et le Règlement européen (CRR), qui entreront en vigueur après leur adoption par le parlement européen. Le Groupe affichera un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9% à fin 2013.

Le Comité de Bâle a publié le 19 juillet 2011 les règles proposées pour déterminer la surcharge de capital applicable aux SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*). Ces règles ont été entérinées par le G20 lors du sommet de novembre 2011. L'exigence de capital additionnel au titre des SIFIs sera appliquée de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2016 et pleinement à partir du 1^{er} janvier 2019, pour les banques identifiées comme systémiques en novembre 2014. À titre indicatif, en novembre 2012 (sur la base des données fin 2011), la surcharge du Groupe à ce titre est estimée à 1%.

Tableau 6 : Déductions au titre de Bâle 2

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de filiales et participations financières non consolidées > 10%	457	682
Valeurs comptables des titres financiers mis en équivalence	976	916
Prêts subordonnés à des établissements de crédits > 10%	670	764
Déductions au titre des positions de titrisation	1583	3044
Pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations	27	26
Pertes attendues sur les encours traités en méthode interne nettes des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférents	540	-
Total des déductions au titre de Bâle 2	4251	5432

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Société Générale utilise depuis fin 2007 les méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA, *Internal Ratings Based Approach*) et sur le risque opérationnel (AMA) pour le calcul de ses exigences minimales en fonds propres. L'extension du périmètre d'application des méthodes avancées se poursuit au sein du groupe. Le tableau qui suit présente les actifs pondérés ainsi que les exigences en fonds propres du Groupe, classés par type de risque.

Tableau 7 : Exigences en fonds propres et encours pondérés du Groupe

(En M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Exigences minimums en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences minimums en fonds propres	Actifs pondérés
Type de risque				
Souverains	0	0	0	1
Établissements	3	36	1	11
Entreprises	413	5 159	368	4 601
Total du risque de crédit en approche interne fondation	416	5 194	369	4 613
Souverains	528	6 599	462	5 779
Etablissements	760	9 507	925	11 569
Entreprises	6 617	82 715	7 175	89 684
Clientèle de détail	1 958	24 469	1 902	23 773
Total du risque de crédit en approche interne avancée	9 863	123 290	10 464	130 805
Actions du portefeuille bancaire	366	4 579	411	5 143
Positions de titrisations	294	3 677	394	4 926
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1 269	15 865	1 231	15 391
Total du risque de crédit en approche interne	12 208	152 605	12 870	160 878
Souverains	48	603	116	1 451
Établissements	312	3 895	267	3 333
Entreprises	4 511	56 382	5 121	64 010
Clientèle de détail	2 717	33 969	2 704	33 794
Actions du portefeuille bancaire	9	119	18	219
Positions de titrisation	40	496	40	502
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	485	6 066	729	9 110
Total du risque de crédit en méthode Standard	8 122	101 529	8 994	112 419
Risque de livraison	0	0	0	0
RISQUE DE CRÉDIT, DE CONTREPARTIE ET DE LIVRAISON	20 331	254 134	21 864	273 297
Value at Risk	460	5 752	448	5 598
Stressed Value at Risk	605	7 565	522	6 520
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	603	7 543	824	10 303
Portefeuille de corrélation (CRM)	200	2 496	355	4 437
Risque de marché en modèle interne	1 868	23 356	2 149	26 858
Risque général et risque spécifique lié au taux d'intérêt (hors titrisations)	51	642	62	774
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	149	1 866	305	3 812
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	2	28	14	178
Risque de marché en approche standard relatif aux positions de change	214	2 672	67	837
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	6	74	6	77
Risque de marché en approche standard	423	5 282	454	5 678
RISQUE DE MARCHÉ	2 291	28 637	2 603	32 536
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	2 974	37 174	3 152	39 400
Approche standard du risque opérationnel	332	4 147	323	4 042
RISQUE OPÉRATIONNEL	3 306	41 321	3 475	43 442
TOTAUX	25 927	324 092	27 942	349 275

Le risque de crédit et de contrepartie est présenté par méthode de valorisation, en approche de notation interne (IRB) et en approche standard. Le détail des calculs par type d'exposition au risque de crédit est disponible au Chapitre 3 « Risque de crédit et de contrepartie ».

Les exigences en fonds propres sur opérations de titrisation sont présentées de façon séparée, en privilégiant l'approche de notation interne IRB. Le Chapitre 4 « Titrisations » présente de façon plus détaillée l'exposition du Groupe en la matière. Les investissements en actions du portefeuille bancaire du Groupe, détaillés au Chapitre 5, sont aussi principalement calculés avec la méthode IRB.

De même, le risque de marché est calculé en utilisant la méthode interne « *value-at-risk* ». Des détails supplémentaires sur le calcul en modèle interne sont disponibles au Chapitre 6 « Risques de marché ».

Le Groupe utilise la méthode la plus avancée (AMA) pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels depuis fin 2007, pour un périmètre représentant près de 90 % de son produit net bancaire total. Le Chapitre 9 « Risques opérationnels » donne le détail de la mesure et du suivi du risque opérationnel dans le Groupe.

Évolution des encours pondérés et des exigences en fonds propres

Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 les exigences en fonds propres et les encours pondérés du Groupe ont diminué de respectivement 2 015 M EUR et 25 183 M EUR.

Tableau 8: Encours pondérés des risques Bâle 2 (intégrant les exigences Bâle 2.5) à fin décembre 2012

(En Md EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Réseaux France	86,2	0,1	2,9	89,2
Réseaux Internationaux	68,2	0,0	3,7	71,9
Banque de Financement et d'Investissement	50,0	26,2	23,5	99,7
Services Financiers Spécialisés et Assurances	38,2	0,0	2,3	40,5
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	9,9	0,4	4,4	14,8
Hors Pôles	1,6	1,9	4,5	8,0
Groupe	254,1	28,6	41,3	324,1

Par type d'activité, les encours pondérés (324,1 Md EUR) s'analysent comme suit :

- les risques de crédit représentent 78,4 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 254,1 Md EUR (contre 273,3 Md EUR au 31 décembre 2011) ;
- les risques de marché représentent 8,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 28,6 Md EUR (contre 32,5 Md EUR au 31 décembre 2011) ;
- les risques opérationnels représentent 12,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 41,3 MdvEUR (contre 43,4 Md EUR au décembre 2011).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés, Note 33 du Document de référence 2013).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié comme « Conglomérat financier », il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de Contrôle Prudential.

INFORMATION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS TOTAUX DU GROUPE

Les contributions des trois principales filiales contribuant au total à plus de 10% des encours pondérés du Groupe sont les suivantes :

Tableau 9: Contribution des principales filiales aux encours pondérés du Groupe

(En M EUR)	Crédit du Nord		Rosbank		Komerční Banka	
	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
Risques de crédit et de contrepartie	12 475	5 324	876	11 116	9 458	1 703
Souverain	0	0	336	0	549	0
Établissements financiers	186	22	0	975	816	153
Entreprises	7 631	2 632	5	6 331	5 309	624
Clientèle de détail	4 085	2 118	0	3 616	2 484	833
Titrisation	0	0	0	0	4	0
Titres de participation et actions	142	63	17	63	0	0
Autres actifs	431	488	518	131	296	93
Risque de marché		116		439		19
Risque opérationnel		945		1639		712
Total 2012		18 860		14 070		11 892
Total 2011		19 414		13 519		12 150

2

POLITIQUE DE GESTION DES FONDSD PROPRES ET DES RISQUES

PILOTAGE DU CAPITAL	18
POLITIQUE GÉNÉRALE DE GESTION DES RISQUES	18
PROGRAMME <i>ENTERPRISE</i> <i>RISK MANAGEMENT</i> (ERM).....	19
APPÉTIT POUR LE RISQUE	19
DISPOSITIFS DE <i>STRESS TESTS</i>	20
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU GROUPE	21
PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES	21
SURVEILLANCE PERMANENTE ET PÉRIODIQUE DES RISQUES	24
TYPOLOGIE DES RISQUES	24

PILOTAGE DU CAPITAL

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction financière avec l'aval de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière, qui doit être étroitement corrélée au profil de risque global du Groupe et à son appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers pour optimiser le couple rendement/risque des fonds propres ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de *scenarii* de stress ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, contreparties, créanciers obligataires, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, ICAAP) qui procède d'une approche multidimensionnelle, prenant en compte :

- la planification des besoins de fonds propres, actualisée à intervalles réguliers au moyen d'un outil de simulation relatif à l'ensemble du Groupe, notamment au moment du processus budgétaire et de l'élaboration des plans stratégiques. Elle permet de s'assurer à tout instant que les ressources et les emplois de fonds propres correspondent bien aux objectifs d'ensemble du Groupe et aux besoins de son activité ;
- le cycle de l'activité et des risques, de manière à tenir explicitement compte des effets des cycles de crédit tout en intégrant les risques ne relevant pas du Pilier 1 (ex : risque structurel de taux d'intérêt et de change, risque stratégique, etc.) ;
- la mise en œuvre d'un *stress test* ICAAP intégré au processus budgétaire et qui permet d'obtenir une couverture complète du Groupe.

Cet exercice permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'Appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Groupe a participé au premier semestre 2012 à l'exercice de *stress test* initié par le FMI, dont l'objectif était de juger la résistance des banques à l'apparition d'un certain nombre de chocs hypothétiques, d'ordre macro-économiques et financiers. Sur la base des données fin 2011, les résultats ont confirmé la capacité du Groupe à résister à une détérioration significative de l'environnement économique, tout en étant capable de se conformer aux nouvelles exigences de la CRD4.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE GESTION DES RISQUES

Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit pour le risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;

- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) décrit ci-dessous.

PROGRAMME ENTERPRISE RISK MANAGEMENT (ERM)

Lancé opérationnellement en janvier 2011, le programme ERM a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

Ce programme, qui fait l'objet d'un suivi rapproché de la part du Comité exécutif (COMEX) et du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), s'articule notamment autour du renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de l'amélioration continue de l'exercice d'Appétit pour le risque (détaillé ci-après).

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont, sur la base d'un diagnostic de l'existant réalisé en 2010, défini une cible qui vise à faire en sorte que chaque collaborateur connaisse les risques que son activité engendre, sache les maîtriser, s'en sente responsable et agisse avec courage, rigueur et discipline. Un plan ambitieux de renforcement de la culture risques a donc été initié dès 2011 pour répondre à cet objectif. La démarche mise en œuvre s'articule autour, d'une part, d'actions de sensibilisation et formation à destination des collaborateurs du Groupe et, d'autre part, d'actions visant à améliorer la prise en compte des risques dans chacune des étapes de la vie du collaborateur au sein du Groupe.

On peut citer par exemple les actions suivantes initiées en 2012 :

- au titre du recrutement, l'évaluation du « sens du risque » devient progressivement un critère de sélection ;
- en matière de fixation d'objectifs et d'évaluation, la maîtrise des risques devient progressivement un des éléments pris en compte de façon systématique ;
- des actions de formation ont également été engagées avec la volonté de mise en place de parcours labellisant ;
- la revue du code de conduite du Groupe.

L'ensemble de ces actions est porté par la Direction générale et l'ensemble des membres du COMEX à travers leur communication auprès des collaborateurs sur l'importance et les enjeux liés à la maîtrise des risques au quotidien.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent une démarche coordonnée avec les directions opérationnelles de formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe.

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

L'exercice d'Appétit pour le risque du Groupe se traduit par la formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, solvabilité, volatilité des résultats, levier, liquidité) ;

- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques.

Pour déterminer ces éléments, sont pris en considération :

- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels ;
- l'impact de l'environnement macro-économique, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés.

L'exercice d'Appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global, utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en scénario économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments-clés :

- le positionnement des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés et validés par le CACIR lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers. Les cibles à 3 ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs-clés du Groupe sont discutées et validées par le CACIR puis par le Conseil d'administration, préalablement au lancement de l'exercice budgétaire ;
- lors de la finalisation du processus budgétaire et du processus de *stress test* global, le CACIR puis le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valident la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

Dans un souci constant d'amélioration, l'exercice d'Appétit pour le risque fait l'objet d'adaptations continues. Cela s'est traduit cette année par des travaux sur :

- la cohérence entre l'exercice d'Appétit pour le risque et le dispositif opérationnel de maîtrise des risques, qui se matérialise au travers des politiques et des limites encadrant les principaux risques du Groupe ;
- une meilleure prise en compte des impacts relatifs aux aspects liquidité.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

Les *stress tests* permettent de mesurer la résilience à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils sont une composante importante du pilotage des risques du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe sert à la fois à fixer des limites, et à garantir l'adéquation du capital par rapport aux risques et contribue à la réalisation de l'exercice d'Appétit pour le risque.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* articulé selon plusieurs axes :

- à un niveau agrégé, le *stress test* global (*stress test* macroéconomique) est intégré au processus budgétaire et permet d'obtenir une couverture complète du Groupe. Pour chacun des *scenarii* (central et stress), des pertes potentielles afférentes aux risques de crédit, de marché et opérationnels sont estimées sur un horizon de trois ans puis présentées au Comité des risques et Comité des grands risques (CORISQ). Cet exercice permet de mesurer notamment l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour le risque ;
- des *stress tests* de crédit spécifiques permettent de compléter, à la demande, l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc.). Ces *stress tests* servent au pilotage opérationnel des risques et de l'activité du Groupe ;
- pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques ;
- concernant les risques opérationnels et le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise des analyses de *scenarii* pour mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité, et disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert ;

- pour les risques structurels de taux, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déplacement et de déformation des courbes de taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives. Concernant le risque de change, des *scenarii* de stress sont appliqués sur les différentes devises, majeures et périphériques ;
- concernant la liquidité, des *stress tests* internes sont utilisés pour s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer en période de stress de liquidité, est respecté quel que soit l'environnement de marché.

En parallèle des exercices de stress internes, le Groupe fait partie de l'échantillon des banques européennes qui participent aux *stress tests* de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU GROUPE

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque scénario, résultant de la combinaison d'approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et de validation à dire d'expert. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant trois niveaux distincts : cas de base, stressé et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple : le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité ou entre plusieurs secteurs).

La cartographie des risques est présentée une fois par an aux membres du CACIR ainsi qu'au Conseil d'administration.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes-clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et certains services de la Direction financière sont dédiés à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR)

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Comité des risques et Comité grands risques (CORISQ)

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe Société Générale par la définition, avec les pôles, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information « risques », s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Concernant les actifs gérés en extinction⁽¹⁾, la Direction des risques :

(1) Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir la Note 3 des états financiers consolidés du Document de référence consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers, p. 299.

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...);
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché: VaR et *stress tests*;
- assure la production des calculs de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses;
- assure la valorisation des CDO (*Collateralised Debt Obligation*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*);
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

Comité nouveau produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes.

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des indications au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.⁽¹⁾

(1) ICAAP: *Internal Capital Adequacy Assessment Process*, il s'agit du processus prévu dans le Pilier 2 de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage Financier et Stratégique.

Ce département a pour mission de fournir à la Direction générale une vision de synthèse consolidée des indicateurs-clés de pilotage financier tant en rentabilité qu'en ressources rares (capital et liquidité) et contribue ainsi directement à éclairer les décisions financières et stratégiques visant à optimiser la création de valeur au sein du Groupe.

Autres directions

Par ailleurs, le Secrétariat général du Groupe s'assure de la maîtrise des risques de conformité, déontologiques, juridiques et fiscaux, ainsi que du risque de réputation.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de la Direction du contrôle périodique.

SURVEILLANCE PERMANENTE ET PÉRIODIQUE DES RISQUES

La surveillance permanente relève des opérationnels et de leur hiérarchie et sa coordination est placée sous la responsabilité du Département des risques opérationnels de la Direction des risques. Le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.).

La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein de l'ensemble des directions du Groupe des audits de risque, y compris des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

TYPOLOGIE DES RISQUES

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- **risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays)**: risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

- **risque de marché**: risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du CACIR, en accord avec l'appétit pour le risque défini par le Conseil d'administration.

- **risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux)**: risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs;

Société Générale n'a aucun appétit pour les risques opérationnels mais juste une tolérance. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active au travers de la sécurisation des processus opérationnels mais aussi de la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation. La limite en matière de pertes opérationnelles est fixée en pourcentage du Produit net bancaire (PNB).

- **risque structurel de taux d'intérêt et de change**: risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit au risque structurel défini par le Comité de politique financière. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

- **risque de liquidité**: risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

- **risques de non-conformité (y compris les risques juridiques, fiscaux et de réputation)**: risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe;

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du Groupe. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose Société Générale. Pour plus d'information, se référer au chapitre 8 du Document de Référence de Société Générale.

Le Groupe est également exposé aux risques suivants :

- **risque sur le portefeuille d'investissement**: risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;
- **risque stratégique**: risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;
- **risque lié à l'activité**: risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;
- **risque lié aux activités d'assurance**: à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et

dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple: séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires);

- **risque lié aux activités de Services Financiers Spécialisés**: au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

Tous ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

3

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE	28
POLITIQUE DE CRÉDIT	28
DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES	29
RISQUE DE CONTREPARTIE	30
COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT	32
DÉPRÉCIATIONS	34
MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES	35
ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DU GROUPE	37
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES	37
RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES ..	38

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celui-ci est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux France/Réseaux Internationaux/ Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs/Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). La surveillance du risque de contrepartie sur opérations de marché est rattachée au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit tient compte de la structuration de la transaction qui doit permettre de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes-clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité Grands Risques (CGR).

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition, l'utilisation de dérivés de crédit et des cessions d'actifs.

Des cibles de concentration sont définies pour les plus grandes contreparties à l'occasion de Comités de Concentration.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des pôles de la banque.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- **le risque politique et de non-transfert** recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile...) ou externes (guerre, terrorisme...);
- **le risque commercial** provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macro-économique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie de détermination du pays du risque se fonde sur le pays de résidence, le pays de localisation des actifs, la nationalité des contreparties ou du groupe de rattachement, et prend en compte les effets d'atténuation et de déplacement des garanties et des collatéraux.

Suivi spécifique des *hedge funds*

Les *hedge funds* sont des contreparties importantes pour le Groupe. Étant non régulés, les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques : ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides, ce qui entraîne une forte corrélation entre le risque de crédit et le risque de marché.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées entre autres par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en VaR Crédit (*Credit VaR* - CVaR) encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché, associée à des limites en nominal encadrant en particulier des financements collatéralisés par des parts de *hedge funds*.

En 2012, l'activité de marché de Société Générale avec les *hedge funds* a été légèrement inférieure à celle de 2011. On note particulièrement une baisse sensible de l'activité sur les produits structurés due à la tendance de marché.

Stress tests de crédit

En complément des *stress tests* globaux, la Direction des risques conduit, à la demande, des *stress tests* spécifiques, qui permettent de mesurer la résilience de portefeuilles, d'activités, de filiales, à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils servent au pilotage opérationnel des risques et de l'activité des métiers du Groupe et certains d'entre eux sont présentés en CORISQ pour la validation des limites.

À l'instar des *stress* globaux, les exercices de *stress-test* spécifiques s'appuient sur un scénario de base et un scénario stressé définis par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Les *scenarii* sont décrits par des événements déclencheurs et des hypothèses (mêmes qualitatives) sur les variables macro-économiques de référence telles que le niveau/évolution du PIB, la demande, le taux de chômage, de l'inflation, les taux d'intérêts, le prix du pétrole, les taux de change... Les canaux de transmission de ces chocs macro-économiques au périmètre du *stress test* sont analysés afin d'évaluer la sensibilité des paramètres de risques des portefeuilles (*Probability of Default*, PD, *Loss Given Default*, LGD) aux chocs sur les variables macro-économiques.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré (OTC) tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

Gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie. Afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de « modèles Monte Carlo » élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la « simulation Monte Carlo » :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la Valeur en risque crédit (*Credit Value at Risk*, CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

Détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Calcul de la Valeur exposée au risque⁽¹⁾ (EAD) dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a donné son agrément en 2012 pour l'utilisation du modèle interne décrit ci-dessus afin de déterminer l'indicateur d'Exposition pondérée effective (*Effective Expected Positive Exposure*, EEPE). L'EAD relative au risque de contrepartie est donc depuis juin 2012 calculée sur la base de ce nouvel indicateur. Cette nouvelle méthode couvre environ 90 % des opérations.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour ces opérations. Dans cette méthode, l'EAD relative au risque de contrepartie de la banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux Directives de la CRD (*Capital Requirement Directive*), est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération.

Dans les deux cas, les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

Ajustement de crédit

Un ajustement de valeur est comptabilisé au titre du risque de crédit (ou CVA, *Credit Value Adjustment*) sur le portefeuille de transactions négociées de gré à gré pour tenir compte du risque de contrepartie.

Risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement alors que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente aussi.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il existe une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie du Groupe.

Le risque de corrélation défavorable fait l'objet de procédures d'identification, de calcul des expositions et d'un suivi spécifique et périodique des contreparties identifiées.

(1) Cf. glossaire.

COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Pour les garanties et les dérivés de crédit, le Groupe prend en compte leur impact en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur.

Pour les collatéraux (physiques ou financiers), la méthodologie du Groupe ayant trait à la réduction du risque de crédit applicable dépend de l'approche Bâle 2.

Pour les expositions en approche IRB, deux méthodologies peuvent être utilisées :

- les techniques de réduction du risque de crédit (CRM, *Credit Risk Mitigation*) peuvent être incorporées dans la LGD, qui est elle-même fondée sur les données internes de pertes et calculée par les modèles de l'approche IRB (LGD « préliminaire ») ;
- les techniques CRM ne sont pas incorporées dans la LGD définie par le modèle. L'impact de chaque réduction est prise en compte de façon individuelle dans la LGD de chaque transaction.

Pour les expositions en approche standard : les techniques de réduction du risque de crédit éligibles (après déductions réglementaires) sont prises directement en compte dans l'EAD.

Tableau 10 : Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition

En M EUR	31.12.2012		31.12.2011	
	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Sûretés personnelles	Sûretés réelles
Souverains	4 817	455	5 345	83
Établissements	3 644	815	2 806	2 041
Entreprises	19 981	40 280	22 028	44 897
Clientèle de détail	53 856	38 937	52 165	35 888
Total	82 298	80 489	82 344	82 909

Le montant total de sûretés relatives aux encours du bilan (garanties et collatéraux), alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 141,8 Md EUR au 31 décembre 2012, dont 90,3 Md EUR sur la clientèle de détail et 51,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 85,8 Md EUR et 59,7 Md EUR au 31 décembre 2011).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2012 à 2,7 Md EUR (dont 1,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 1 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2012 à 6,1 Md EUR (dont 2,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,4 Md EUR sur les autres clientèles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant. Le Groupe a renforcé sa politique de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Utilisation des dérivés de crédits pour la gestion de la concentration corporate

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, le département de gestion du portefeuille de crédits (CPM, *Credit Portfolio Management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie. CPM est désormais intégré au département en charge de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 77 % du montant total des protections.

Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap*, CDS) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporate* est passé de 4,6 Md EUR à fin décembre 2011 à 1,9 Md EUR à fin décembre 2012, essentiellement par le non-renouvellement de certaines protections à leur échéance.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département a conclu des opérations sur dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires dont la notation est supérieure ou égale à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus par chacune des contreparties. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en général quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit

ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2012, la majorité des opérations de gré à gré (*Over the counter*, OTC) sont collatéralisées : en montant, 57 % des opérations avec un *Marked to Market* positif (collatéral reçu par Société Générale) et 61 % des opérations avec un *Marked to Market* négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations OTC fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appels de marges ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

DÉPRÉCIATIONS

Les dépréciations se décomposent en dépréciations collectives qui portent sur des encours de crédit sains d'une part, et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut d'autre part.

Dépréciations collectives (ou dépréciations sur base portefeuille)

Les dépréciations collectives sont constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Dépréciations spécifiques (ou dépréciations individuelles)

Les décisions de dépréciations spécifiques sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une situation de restructuration de dette ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail (particuliers, Très Petites Entreprises TPE, professionnels) et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence *a posteriori* (*back-testing*) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les variables-clés issues des modèles de Société Générale utilisés pour le calcul de l'actif pondéré par le risque selon la méthode IRBA (*Internal Ratings Based Approach*) sont les suivantes :

- l'exposition est définie comme la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la banque ;
- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- L'échéance de l'exposition, compte tenu du risque de migration de la note d'une contrepartie au fil du temps ;
- La perte attendue (*Expected Loss*, EL), qui est la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables : $EL = EAD \times PD \times LGD$ (sauf pour les créances en défaut).

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions.

Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet, depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la banque pour l'estimation et la validation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA.

Le schéma de validation interne des nouveaux modèles ainsi que des travaux de *backtest* annuels se décline en deux phases :

- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance sponsorisée par le Directeur des risques du Groupe et les Directeurs des pôles concernés. Le rôle du Comité Experts est d'apporter une appréciation sur la cohérence, d'un point de vue bancaire, des paramètres bâlois des modèles internes. Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et refonte des modèles en tenant compte des enjeux économiques et financiers des lignes métiers, sur proposition du Comité Modèles.

ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DU GROUPE

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux Organismes d'Évaluation de Crédit Externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

Tableau 11 : Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance avec celles des agences

Note interne de la contrepartie	Note Fitch Ratings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8,9 et 10	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

La définition retenue par Société Générale pour la notion de défaut est la même que celle de la réglementation Bâle 2, qui considère qu'un emprunteur est en défaut de paiement si au moins l'une des trois conditions suivantes est vérifiée :

- une détérioration significative de la situation financière de l'emprunteur qui est de nature à l'empêcher d'honorer les engagements qu'il a contractés relatifs à des crédits non garantis ou non sécurisés et qui, par conséquent, entraîne très vraisemblablement une forte probabilité de perte et/ou ;
- l'existence d'un ou plusieurs impayés depuis plus de 90 jours (180 jours pour les emprunteurs publics) et/ou l'ouverture d'une procédure de règlement amiable et/ou ;
- l'ouverture d'une procédure judiciaire de cessation de paiements (le débiteur a été déclaré en faillite ou soumis à des mesures de protection similaires, ou des mesures ont été prises par ses créanciers pour préserver leurs intérêts).

Enfin, Société Générale applique un principe de contagion selon lequel le classement en douteux de toute créance considérée comme impayée l'amène à classer la totalité des dettes du débiteur dans les actifs compromis, et éventuellement aussi, celles de toutes les sociétés faisant partie du même groupe économique.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Les transitions vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard resteront sélectives et marginales en terme d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente le périmètre d'application des méthodes standard et IRB pour le Groupe :

Tableau 12 : Périmètre d'application des méthodes IRB et standard pour le Groupe

	Approche IRB	Approche Standard
Réseaux France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale Sogelease
Réseaux Internationaux	Essentiellement la filiale KB (République tchèque)	Les autres filiales
Banque de Financement et d'Investissement	La plupart des portefeuilles	-
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Les filiales Franfinance Particuliers, CGI, Fidelity et GEFA	Les autres filiales de crédit à la consommation. Toutes les filiales de Financements d'équipement et ALD hors GEFA
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	Principalement les filiales SG Hambros, SGBT, Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	La majorité des portefeuilles Établissements de crédit et Entreprises
Hors Pôles (activités de gestion propre)	La plupart des portefeuilles	-

RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les tableaux ci-dessous contiennent des informations détaillées sur le risque de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne son exposition, sa valeur exposée au risque et ses actifs pondérés par le risque et son exposition en défaut. La valeur exposée au risque (EAD) est avant l'effet des techniques d'atténuation des risques tandis que les encours pondérés (*Risk-Weighted Assets*, RWA) sont après prise en compte des techniques d'atténuation des risques.

À noter que les titres de participation, actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations sont exclus des tableaux de cette partie. Au 31 décembre 2012, le risque de valeur résiduelle n'est pas pris en compte ; les données au 31 décembre 2011 ont été retraitées pour l'ensemble des tableaux.

Dans la plupart des tableaux ci-dessous, les expositions au risque de crédit sont présentées par catégories de débiteurs telles que définies dans la réglementation « catégories d'exposition », par approche d'évaluation (Standard ou IRB) ou par zone géographique.

Tableau 13 : Catégories d'exposition

Souverains :	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques de développement multilatérales et les organisations internationales.
Établissements :	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
Entreprises :	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portefeuille.
Clientèle de détail :	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 M EUR. L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
Positions de titrisation :	Créances relatives à des opérations de titrisation.

Tableau 14 : Sommaire des informations quantitatives sur le risque de crédit et de contrepartie

	Page
Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition	40
Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	41
Ventilation du risque de crédit	42
Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	42
Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	43
Sur le portefeuille entreprises, valeur exposée au risque (EAD) par secteur d'activité	44
Valeur exposée au risque (EAD) totale par zone géographique et principaux pays et par catégorie d'exposition	45
Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	47
En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle	48
Risque de crédit global par notes	49
En approche IRB, exposition au risque de crédit, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	49
En approche IRB, sur la clientèle de détail : exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	51
En approche standard, exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notation externe (hors expositions en défaut)	53
Risque de contrepartie	54
Risque de contrepartie par catégorie d'exposition	54
Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays	54
En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes	55
Expositions non dépréciées avec impayés, expositions dépréciées, dépréciations et pertes attendues	55
Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition	55
Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque	56
Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays	57
Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité	59
En approche IRB : pertes attendues (EL) à l'horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)	60

Au 31 décembre 2012, 82 % de la valeur d'exposition au risque (EAD) étaient traités en approche IRB.
 L'exposition au risque de crédit et l'EAD du Groupe au 31 décembre 2012 sont en baisse par rapport au 31 décembre 2011, à l'exception de la clientèle de détail, relativement stable, et des souverains, dont la hausse résulte de la gestion de liquidité du Groupe notamment en France et au Royaume-Uni.
 La baisse globale des expositions et des encours pondérés reflète la transformation engagée dans le Groupe, notamment la cession de crédits dans la Banque de Financement et d'Investissement.

Tableau 15 : Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition

Portefeuille Global												
31.12.2012	IRB			Standard			Total			Montant moyen ¹		
(En M EUR)	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA	
Souverains	147 904	141 722	6 599	1 813	1 780	603	149 717	143 502	7 202	150 195	7 191	
Établissements	98 452	61 975	9 542	17 758	9 715	3 895	116 209	71 690	13 438	132 383	14 993	
Entreprises	295 895	207 799	87 874	86 738	58 769	56 382	382 634	266 569	144 255	400 055	152 027	
Clientèle de détail	132 971	132 607	24 469	60 634	52 087	33 969	193 605	184 693	58 438	194 876	57 565	
Positions de titrisation	18 578	17 992	3 677	812	807	496	19 390	18 799	4 173	21 088	4 619	
TOTAL	693 800	562 096	132 162	167 755	123 159	95 345	861 555	685 254	227 506	898 597	236 395	

Portefeuille Global												
31.12.2011	IRB			Standard			Total			Montant moyen ¹		
(En M EUR)	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA	
Souverains	124 101	113 143	5 779	3 816	3 785	1 451	127 917	116 928	7 230	116 072	7 615	
Établissements	138 753	109 424	11 580	13 953	9 401	3 333	152 706	118 825	14 913	158 429	15 386	
Entreprises	313 495	233 048	94 286	113 057	68 653	64 010	426 551	301 701	158 296	431 580	156 931	
Clientèle de détail	133 915	132 035	23 773	60 648	51 741	33 794	194 563	183 776	57 567	192 958	57 203	
Positions de titrisation	24 417	23 419	4 926	823	823	502	25 240	24 242	5 428	34 724	5 863	
TOTAL	734 681	611 070	140 344	192 296	134 402	103 090	926 977	745 472	243 434	933 763	242 998	

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en additionnant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Tableau 16 : Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition

Portefeuille clientèle de détail											
31.12.2012	IRB			Standard			Total			Montant moyen ⁽¹⁾	
(En M EUR)	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Prêts immobiliers	80 317	80 298	9 218	14 770	14 266	5 056	95 087	94 564	14 274	94 520	13 099
Expositions renouvelables	8 299	6 723	2 611	5 386	2 963	2 249	13 685	9 686	4 860	14 054	4 808
Autres crédits particuliers	29 032	29 785	7 577	28 427	24 709	18 879	57 459	54 494	26 456	58 589	26 710
TPE et professionnels	15 323	15 800	5 063	12 051	10 150	7 784	27 373	25 950	12 848	27 713	12 948
TOTAL	132 971	132 607	24 469	60 634	52 087	33 969	193 605	184 693	58 438	194 876	57 565

Portefeuille clientèle de détail											
31.12.2011	IRB			Standard			Total			Montant moyen ⁽¹⁾	
(En M EUR)	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Prêts immobiliers	77 370	77 399	7 689	14 550	13 846	4 875	91 920	91 245	12 564	89 313	11 380
Expositions renouvelables	9 738	7 195	2 745	5 426	3 240	2 471	15 164	10 435	5 216	15 863	5 341
Autres crédits particuliers	31 571	31 723	8 049	28 362	24 594	18 753	59 933	56 318	26 802	60 564	27 356
TPE et professionnels	15 235	15 718	5 290	12 310	10 060	7 696	27 545	25 778	12 986	27 218	13 126
TOTAL	133 915	132 035	23 773	60 648	51 741	33 794	194 563	183 776	57 567	192 958	57 203

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestre et en divisant cette somme par 4.

Ventilation du risque de crédit

Tableau 17 : Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition

31.12.2012	IRB			Standard			Total		
<i>(Exposition en M EUR)</i>	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL
Souverains	143 157	4 747	147 904	1 644	169	1 813	144 801	4 916	149 717
Établissements	78 553	19 898	98 452	16 897	861	17 758	95 450	20 760	116 209
Entreprises	263 535	32 360	295 895	84 900	1 839	86 738	348 434	34 199	382 634
Clientèle de détail	132 883	88	132 971	60 630	4	60 634	193 513	92	193 605
Positions de titrisation	18 178	400	18 578	606	206	812	18 784	606	19 390
TOTAL	636 306	57 494	693 800	164 676	3 079	167 755	800 982	60 573	861 555

31.12.2011	IRB			Standard			Total		
<i>(Exposition en M EUR)</i>	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL
Souverains	117 938	6 163	124 101	3 518	298	3 816	121 457	6 461	127 917
Établissements	82 038	56 715	138 753	11 084	2 869	13 953	93 122	59 584	152 706
Entreprises	272 766	40 729	313 495	110 499	2 557	113 057	383 265	43 286	426 551
Clientèle de détail	133 860	55	133 915	60 640	8	60 648	194 500	63	194 563
Positions de titrisation	23 947	469	24 417	823	0	823	24 770	469	25 240
TOTAL	630 550	104 131	734 681	186 565	5 732	192 296	817 114	109 863	926 977

Tableau 18 : Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition

31.12.2012	IRB			Standard			Total		
(EAD en M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL
Souverains	136 975	4 747	141 722	1 611	169	1 780	138 586	4 916	143 502
Établissements	42 175	19 800	61 975	8 854	861	9 715	51 029	20 661	71 690
Entreprises	175 439	32 360	207 799	57 070	1 699	58 769	232 509	34 059	266 569
Clientèle de détail	132 518	88	132 607	52 083	4	52 087	184 602	92	184 693
Positions de titrisation	17 592	400	17 992	601	206	807	18 193	606	18 799
TOTAL	504 700	57 396	562 096	120 220	2 939	123 159	624 920	60 335	685 254

31.12.2011	IRB			Standard			Total		
(EAD en M EUR)	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL	Risque de crédit	Risque de contrepartie	TOTAL
Souverains	106 980	6 163	113 143	3 487	298	3 785	110 467	6 461	116 928
Établissements	52 715	56 710	109 424	6 623	2 778	9 401	59 338	59 488	118 825
Entreprises	192 319	40 729	233 048	66 113	2 539	68 653	258 433	43 268	301 701
Clientèle de détail	131 980	55	132 035	51 733	8	51 741	183 713	63	183 776
Positions de titrisation	22 950	469	23 419	823	0	823	23 772	469	24 242
TOTAL	506 944	104 126	611 070	128 779	5 623	134 402	635 723	109 749	745 472

La baisse du risque de contrepartie en 2012 s'explique par les évolutions de structure de portefeuille, ainsi que par la mise en place d'un modèle interne afin de déterminer l'indicateur EEPE (*Expected Effective Positive Exposure*) qui sert de base au calcul de l'EAD.

Tableau 19 : Sur le portefeuille entreprises, valeur exposée au risque (EAD) par secteur d'activité

(EAD en M EUR)	Portefeuille entreprises			
	31.12.2012		31.12.2011	
	EAD	Répartition en %	EAD	Répartition en %
Activités financières	39 468	14,8%	57 262	19,0%
Activités immobilières	22 358	8,4%	23 036	7,6%
Administrations publiques	365	0,1%	265	0,1%
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	13 206	5,0%	14 809	4,9%
Biens de consommation	6 966	2,6%	7 053	2,3%
Chimie, caoutchouc et plastique	5 537	2,1%	6 081	2,0%
Commerce de détail, réparation	13 965	5,2%	14 038	4,7%
Commerce de gros (import, export)	23 027	8,6%	22 696	7,5%
Construction	12 445	4,7%	12 971	4,3%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2 733	1,0%	3 388	1,1%
Education et activités associatives	1 275	0,5%	1 121	0,4%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 987	1,9%	5 087	1,7%
Industrie automobile	4 567	1,7%	5 307	1,8%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	9 399	3,5%	10 212	3,4%
Industrie du bois et du papier	1 742	0,7%	1 942	0,6%
Industrie métallurgique et produits minéraux	11 730	4,4%	14 609	4,8%
Média	2 343	0,9%	3 621	1,2%
Pétrole et gaz	15 275	5,7%	17 066	5,7%
Santé et action sociale	2 496	0,9%	2 604	0,9%
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	23 995	9,0%	23 271	7,7%
Services collectifs	20 077	7,5%	20 146	6,7%
Services personnels et domestiques	206	0,1%	219	0,1%
Télécommunications	8 029	3,0%	9 292	3,1%
Transports, postes, logistique	20 378	7,6%	25 605	8,5%
TOTAL	266 569	100%	301 701	100%

Le portefeuille entreprises (Grandes Entreprises, PME et Financements Spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Le secteur activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille.

L'exposition du Groupe sur les dix premières contreparties du portefeuille entreprises représente 5 % de ce portefeuille.

Au 31 décembre 2012, 85 % des expositions du Groupe sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié de l'exposition est portée par une clientèle française (28 % sur le portefeuille *non retail* et 19 % sur les particuliers). L'Europe de l'Ouest y compris la France représente plus des deux tiers de l'exposition globale du Groupe (80 % pour ce qui concerne la clientèle de détail uniquement).

Tableau 20 : Valeur exposée au risque (EAD) totale par zone géographique et principaux pays et par catégorie d'exposition

(EAD en M EUR) - 31.12.2012	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Positions de titrisation	Total	Répartition en %
France	48 991	28 847	110 733	131 313	5 804	325 689	47,5%
Royaume-Uni	11 380	5 468	9 290	1 421	212	27 770	4,1%
Allemagne	3 439	3 122	8 995	6 788	15	22 360	3,3%
Suisse	11 609	953	6 721	944	0	20 227	3,0%
Italie	1 447	1 793	6 900	4 719	144	15 002	2,2%
Luxembourg	6 550	388	5 175	1 278	235	13 626	2,0%
Espagne	1 210	2 470	7 401	50	314	11 446	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	2 082	5 324	16 681	1 673	2 173	27 933	4,1%
République tchèque	5 528	1 943	9 393	9 278	1	26 143	3,8%
Roumanie	3 058	283	4 353	4 278	0	11 971	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 560	1 022	6 434	3 899	0	12 915	1,9%
Russie	1 676	1 793	7 902	9 569	0	20 940	3,1%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	3 349	769	5 386	2 359	1	11 865	1,7%
États-Unis	24 313	9 631	21 719	108	9 178	64 949	9,5%
Autres pays d'Amérique du Nord	906	523	1 947	0	231	3 608	0,5%
Amérique Latine et Caraïbes	2 031	246	5 373	973	12	8 635	1,3%
Afrique Proche Moyen-Orient	9 548	1 926	18 906	5 377	79	35 836	5,2%
Asie Pacifique	4 824	5 189	13 259	667	401	24 340	3,6%
TOTAL	143 502	71 690	266 569	184 693	18 800	685 254	100,0%

(EAD en M EUR) - 31.12.2011	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Positions de titrisation	Total	Répartition en %
France	36 846	39 404	114 587	129 583	5 164	325 584	43,7%
Royaume-Uni	609	17 567	10 713	1 482	297	30 668	4,1%
Allemagne	2 743	6 934	9 989	6 929	33	26 628	3,6%
Italie	1 555	2 439	7 741	6 081	216	18 033	2,4%
Luxembourg	4 363	292	6 709	1 533	264	13 161	1,8%
Espagne	1 293	3 243	7 994	11	511	13 052	1,8%
Pays-Bas	253	2 081	6 095	7	1 907	10 343	1,4%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	3 710	6 614	20 550	3 839	2 335	37 049	5,0%
République tchèque	5 818	1 991	9 165	8 768	2	25 744	3,5%
Roumanie	3 335	290	4 758	4 383	0	12 766	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 302	1 253	6 068	3 737	6	12 366	1,7%
Russie	1 639	1 178	8 681	7 936	0	19 433	2,6%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	3 240	885	5 773	2 369	23	12 289	1,6%
États-Unis	33 961	25 228	35 230	150	11 311	105 880	14,2%
Autres pays d'Amérique du Nord	842	1 172	3 147	0	267	5 428	0,7%
Amérique Latine et Caraïbes	1 896	245	6 678	1 287	44	10 151	1,4%
Afrique Proche et Moyen-Orient	8 700	1 973	20 608	5 107	94	36 482	4,9%
Asie Pacifique	4 822	6 036	17 213	575	1 768	30 414	4,1%
TOTAL	116 928	118 825	301 701	183 776	24 242	745 472	100,0%

Tableau 21 : Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail

Portefeuille clientèle de détail						
(EAD en M EUR) – 31.12.2012	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	78 250	7 753	29 193	16 117	131 313	71%
Allemagne	16	99	3 016	3 657	6 788	4%
Italie	0	185	3 331	1 203	4 719	3%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 094	2	2 176	2 094	5 366	3%
République tchèque	6 695	528	1 123	932	9 278	5%
Roumanie	1 372	310	2 155	441	4 278	2%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 510	80	1 973	335	3 899	2%
Russie	3 049	707	5 813	0	9 569	5%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	841	21	1 248	249	2 359	1%
Amérique du Nord	108	0	0	0	108	0%
Amérique Latine et Caraïbes	0	0	973	0	973	1%
Afrique Proche Moyen-Orient	1 551	0	3 019	807	5 377	3%
Asie Pacifique	79	0	474	115	667	0%
TOTAL	94 564	9 686	54 494	25 950	184 693	100%

Portefeuille clientèle de détail						
(EAD en M EUR) – 31.12.2011	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	76 215	8 108	29 762	15 499	129 583	70%
Allemagne	28	83	3 064	3 753	6 929	4%
Italie	0	757	4 028	1 296	6 081	3%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 755	29	2 951	2 137	6 872	4%
République tchèque	6 110	529	1 234	894	8 768	5%
Roumanie	1 023	321	2 490	549	4 383	2%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 223	99	2 115	299	3 737	2%
Russie	2 537	487	4 912	0	7 936	4%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	757	22	1 298	292	2 369	1%
Amérique du Nord	150	0	0	0	150	0%
Amérique Latine et Caraïbes	0	0	1 287	0	1 287	1%
Afrique Proche Moyen-Orient	1 364	0	2 748	995	5 107	3%
Asie Pacifique	83	0	429	64	575	0%
TOTAL	91 245	10 435	56 318	25 778	183 776	100%

Tableau 22 : En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle

Risque de crédit en approche IRB hors clientèle de détail					
<i>(Exposition en M EUR) - 31.12.2012</i>	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Souverains	67 663	46 366	25 006	8 868	147 904
Établissements	22 018	54 388	6 613	15 433	98 452
Entreprises	80 325	162 964	26 189	26 418	295 895
Positions de titrisation	9 111	2 654	972	5 841	18 578
TOTAL	179 118	266 371	58 780	56 559	560 829

Risque de crédit en approche IRB hors clientèle de détail					
<i>(Exposition⁽¹⁾ en M EUR) - 31.12.2011</i>	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Souverains	49 455	40 728	25 059	8 858	124 100
Établissements	33 707	70 975	14 139	19 933	138 754
Entreprises	82 571	170 054	31 359	29 511	313 495
Positions de titrisation	10 788	4 646	1 474	7 509	24 417
TOTAL	176 521	286 403	72 031	65 811	600 765

(1) Montants ajustés par rapport au Pilier 3 au 31 décembre 2011.

Près de 80 % du total de l'exposition au risque de crédit a une maturité inférieure à 5 ans au 31 décembre 2012 (contre 77 % au 31 décembre 2011).

Risque de crédit global par notes

La répartition par note de l'exposition du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Au 31 décembre 2012, 74% de l'EAD (hors expositions en défaut) en approche IRB se concentrent sur des contreparties dont la notation est équivalente à un *rating investment grade*. Les opérations portant sur des contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et de collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Tableau 23 : En approche IRB, exposition au risque de crédit, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)

Approche IRB hors expositions en défaut											
(En M EUR) 31.12.2012	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF ⁽¹⁾ moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne ⁽²⁾	RW moyen ⁽²⁾	Pertes attendues (EL)
Souverains	1	111 543	106 726	4 817	34%	107 145	2	0%	0,00%	0%	0
	2	11 659	11 252	407	95%	11 516	439	15%	0,01%	4%	0
	3	7 435	6 479	956	95%	7 218	518	20%	0,04%	7%	1
	4	9 402	6 881	2 520	76%	8 790	1 516	14%	0,21%	17%	3
	5	5 746	5 696	50	89%	5 124	2 907	26%	2,13%	57%	25
	6	1 762	1 365	398	70%	1 564	962	25%	2,84%	62%	16
	7	173	173	0	75%	173	176	21%	15,22%	102%	6
Sous-total		147 719	138 571	9 148	56%	141 531	6 520	4%	0,14%	5%	51
Établissements	1	12 598	10 475	2 124	67%	11 786	338	5%	0,03%	3%	0
	2	17 836	8 168	9 668	40%	9 767	583	15%	0,03%	6%	0
	3	46 517	29 514	17 003	68%	24 947	2 118	21%	0,04%	8%	2
	4	14 941	8 135	6 805	80%	10 905	3 091	27%	0,25%	29%	7
	5	4 999	3 073	1 926	69%	3 407	2 248	29%	1,65%	66%	18
	6	660	405	255	67%	449	493	33%	6,05%	110%	9
	7	582	140	441	57%	390	597	28%	14,08%	153%	20
Sous-total		98 132	59 912	38 220	63%	61 650	9 469	19%	0,30%	15%	56
Entreprises	1	4 786	3 499	1 287	76%	4 335	663	68%	0,03%	15%	0
	2	35 203	10 398	24 804	37%	17 244	2 643	42%	0,03%	15%	4
	3	62 462	21 584	40 878	52%	40 012	6 095	35%	0,05%	15%	6
	4	92 057	37 550	54 508	50%	63 363	20 929	28%	0,30%	33%	54
	5	62 735	38 341	24 393	55%	48 649	32 797	28%	1,81%	68%	240
	6	18 155	11 973	6 182	57%	15 079	14 645	27%	6,01%	97%	279
	7	3 482	2 459	1 022	89%	3 329	3 893	24%	15,92%	117%	145
Sous-total		278 880	125 805	153 074	51%	192 011	81 665	32%	1,32%	43%	728
Clientèle de détail	1	1 700	1 297	403	99%	2 134	222	100%	0,03%	10%	0
	2	2 164	2 004	160	100%	2 161	212	100%	0,03%	10%	1
	3	22 672	21 827	845	101%	22 929	614	18%	0,03%	3%	2
	4	45 752	42 257	3 495	69%	44 736	4 154	17%	0,22%	9%	24
	5	35 158	32 143	3 015	89%	34 871	7 420	19%	1,26%	21%	105
	6	15 840	15 129	711	80%	15 908	6 030	21%	5,53%	38%	203
	7	3 458	3 359	98	73%	3 606	2 660	28%	28,97%	74%	280
Sous-total		126 744	118 017	8 727	82%	126 346	21 311	21%	1,96%	17%	615
Entreprises en IRB slotting		2 511	453	2 058	55%	1 595	917	-	-	57%	4
Affacturation		2 469	2 446	24	-	2 692	1 680	-	-	62%	24
TOTAL		656 456	445 204	211 251	55%	525 825	121 563	20%	1,03%	23%	1 478

(1) Credit conversion factor.

(2) Après prise en compte du *floor* de PD.

Approche IRB hors expositions en défaut											
(En M EUR) - 31.12.2011	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne ⁽¹⁾	RW moyen ⁽¹⁾	Pertes attendues (EL)
Souverains	1	91 317	82 778	8 539	42%	84 760	1	0%	0,00%	0%	0
	2	12 855	9 685	3 169	2%	9 620	397	20%	0,02%	4%	0
	3	3 327	3 171	156	74%	3 118	280	27%	0,03%	9%	0
	4	7 359	5 514	1 846	75%	6 902	942	11%	0,21%	14%	2
	5	6 110	5 844	266	59%	5 738	3 169	28%	1,30%	55%	22
	6	1 664	1 116	547	76%	1 532	440	12%	2,09%	29%	8
	7	160	151	10	100%	160	144	18%	15,90%	90%	4
Sous-total		122 792	108 259	14 533	39%	111 830	5 372	5%	0,13%	5%	38
Établissements	1	15 150	12 419	2 731	76%	13 912	531	8%	0,03%	4%	0
	2	33 865	15 899	17 966	91%	27 533	1 659	18%	0,03%	6%	1
	3	73 087	38 669	34 418	93%	53 952	4 084	20%	0,04%	8%	4
	4	11 405	6 342	5 064	88%	9 744	2 537	24%	0,25%	27%	6
	5	3 881	2 720	1 161	66%	3 127	2 069	30%	1,25%	66%	14
	6	628	379	249	53%	512	409	24%	4,74%	80%	8
	7	379	212	168	46%	289	187	14%	7,39%	65%	6
Sous-total		138 396	76 640	61 756	90%	109 069	11 476	18%	0,13%	11%	40
Entreprises	1	7 345	3 822	3 522	47%	5 380	718	72%	0,03%	13%	1
	2	36 456	13 389	23 067	44%	21 323	3 022	39%	0,03%	14%	3
	3	74 266	31 437	42 829	58%	53 261	6 906	31%	0,04%	13%	7
	4	98 307	42 722	55 585	53%	70 251	24 523	29%	0,31%	35%	64
	5	62 706	40 434	22 272	55%	52 288	32 570	27%	1,76%	67%	254
	6	18 835	11 671	7 164	61%	15 915	16 761	27%	6,64%	105%	317
	7	2 388	1 887	501	79%	2 208	3 276	29%	17,56%	148%	119
Sous-total		300 302	145 363	154 939	54%	220 627	87 776	31%	1,19%	41%	765
Clièntèle de détail	1	2 238	1 908	330	99%	2 237	233	100%	0,03%	10%	1
	2	2 142	2 010	132	99%	2 181	214	100%	0,03%	10%	1
	3	23 427	22 293	1 134	107%	23 503	609	24%	0,03%	3%	2
	4	47 792	42 967	4 826	60%	45 954	3 224	20%	0,23%	7%	21
	5	32 255	29 061	3 194	76%	31 616	6 776	21%	1,44%	21%	97
	6	13 100	12 348	752	96%	13 335	4 982	24%	5,13%	37%	174
	7	6 616	6 427	189	125%	6 853	4 174	24%	20,87%	61%	361
Sous-total		127 571	117 014	10 557	75%	125 679	20 212	24%	2,14%	16%	657
Entreprises en IRB slotting		1 472	579	892	57%	1 090	694		0,00%	64%	4
Affacturation		2 541	2 517	24	-	2 624	1 634		0,00%	62%	20
TOTAL		693 074	450 372	242 701	50%	570 919	127 164	22%	0,99%	22%	1 522

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

Tableau 24 : En approche IRB, sur la clientèle de détail : exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)

Approche IRB, sur la clientèle de détail hors expositions en défaut											
(En M EUR) 31.12.2012	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne ⁽¹⁾	RW moyen ⁽¹⁾	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	1	218	209	9	100%	218	21	100%	0,03%	10%	0
	2	2 009	1 920	89	100%	2 007	196	100%	0,03%	10%	1
	3	18 824	18 296	527	100%	18 824	412	13%	0,03%	2%	1
	4	31 981	31 420	561	100%	31 973	2 440	14%	0,15%	8%	12
	5	18 682	18 249	433	100%	18 674	2 742	13%	0,67%	15%	20
	6	6 771	6 674	97	100%	6 773	1 847	13%	3,56%	27%	30
	7	437	431	6	100%	438	349	17%	19,04%	80%	15
Sous-total		78 923	77 200	1 723	100%	78 906	8 006	16%	0,64%	10%	79
Expositions renouvelables	1	0	0	0	-	0	0	0%	0,00%	0%	0
	2	0	0	0	-	0	0	0%	0,00%	0%	0
	3	132	27	105	100%	265	3	51%	0,03%	1%	0
	4	2 743	228	2 515	54%	1 595	113	45%	0,33%	7%	2
	5	2 619	681	1 938	80%	2 230	613	42%	1,90%	28%	18
	6	1 464	1 061	403	61%	1 308	830	37%	7,62%	63%	40
	7	545	485	60	86%	536	523	34%	31,74%	98%	52
Sous-total		7 503	2 482	5 022	66%	5 934	2 083	41%	5,35%	35%	113
Autres crédits particuliers	1	1 482	1 088	395	99%	1 916	200	100%	0,03%	10%	0
	2	155	83	71	100%	155	16	100%	0,03%	10%	0
	3	3 712	3 500	212	103%	3 835	199	40%	0,05%	5%	0
	4	6 990	6 680	309	118%	7 081	1 078	24%	0,36%	15%	7
	5	8 612	8 182	430	110%	8 658	2 659	24%	1,89%	31%	40
	6	4 132	4 039	93	117%	4 148	1 823	27%	6,35%	44%	71
	7	1 466	1 454	12	112%	1 469	975	27%	33,17%	66%	128
Sous-total		26 548	25 026	1 523	108%	27 263	6 950	32%	3,46%	25%	247
TPE et professionnels	1	0	0	0	-	0	0	14%	0,03%	1%	0
	2	0	0	0	-	0	0	9%	0,03%	1%	0
	3	5	5	1	-	5	0	13%	0,05%	2%	0
	4	4 038	3 929	109	100%	4 087	522	17%	0,51%	13%	3
	5	5 244	5 031	213	100%	5 308	1 406	20%	2,00%	26%	27
	6	3 474	3 356	118	100%	3 679	1 530	23%	7,46%	42%	62
	7	1 009	990	19	-	1 163	813	29%	26,11%	70%	86
Sous-total		13 770	13 310	460	100%	14 243	4 272	21%	4,95%	30%	177
TOTAL		126 744	118 017	8 727	82%	126 346	21 311	21%	1,96%	17%	615

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

Approche IRB, sur la clientèle de détail hors expositions en défaut											
(En M EUR) 31.12.2011	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne ¹	RW moyen ¹	Pertes attendues (EL)
<i>Prêts immobiliers</i>	1	214	205	9	100%	214	21	100%	0,03%	10%	0
	2	1 911	1 850	61	100%	1 952	190	100%	0,03%	10%	1
	3	18 869	18 143	726	100%	18 869	372	19%	0,03%	2%	1
	4	32 989	32 268	722	100%	32 981	1 532	18%	0,15%	5%	8
	5	15 225	14 823	402	100%	15 216	2 027	17%	0,84%	13%	18
	6	4 416	4 349	67	100%	4 416	971	17%	2,49%	22%	15
	7	2 590	2 532	58	100%	2 591	1 126	16%	10,51%	43%	37
Sous-total		76 214	74 170	2 044	100%	76 239	6 241	21%	0,74%	8%	79
<i>Expositions renouvelables</i>	1	0	0	0	-	0	0	0%	0,00%	0%	0
	2	0	0	0	-	0	0	0%	0,00%	0%	0
	3	257	34	223	127%	317	5	45%	0,05%	1%	0
	4	3 834	273	3 561	45%	1 912	141	43%	0,36%	7%	3
	5	2 531	520	2 011	61%	1 782	392	38%	1,66%	22%	11
	6	1 572	1 120	452	92%	1 567	794	37%	5,98%	51%	33
	7	721	639	83	186%	803	924	43%	26,73%	115%	80
Sous-total		8 915	2 584	6 331	58%	6 381	2 256	40%	5,41%	35%	127
<i>Autres crédits particuliers</i>	1	2 024	1 703	321	99%	2 023	212	100%	0,03%	10%	1
	2	231	160	71	99%	230	24	100%	0,03%	10%	0
	3	4 296	4 111	185	108%	4 310	232	42%	0,05%	5%	1
	4	7 256	6 812	443	104%	7 299	1 049	22%	0,39%	14%	7
	5	9 114	8 527	586	104%	9 170	2 826	23%	2,00%	31%	44
	6	4 074	3 951	122	104%	4 097	1 855	28%	6,38%	45%	74
	7	1 717	1 695	22	115%	1 722	1 044	25%	31,14%	61%	134
Sous-total		28 711	26 960	1 751	103%	28 850	7 243	33%	3,51%	25%	260
<i>TPE et professionnels</i>	1	0	0	0	-	0	0	15%	0,03%	2%	0
	2	0	0	0	-	0	0	0%	0,00%	0%	0
	3	5	5	0	-	7	0	14%	0,05%	2%	0
	4	3 714	3 614	100	100%	3 761	501	17%	0,57%	13%	3
	5	5 385	5 190	194	100%	5 448	1 531	21%	2,11%	28%	24
	6	3 039	2 929	110	100%	3 256	1 362	23%	6,73%	42%	53
	7	1 588	1 562	27	-	1 737	1 079	26%	23,42%	62%	110
Sous-total		13 731	13 300	431	100%	14 208	4 473	21%	5,37%	31%	191
TOTAL		127 571	117 014	10 557	75%	125 679	20 212	24%	2,14%	16%	657

(1) Après prise en compte du *floor* de PD.

Tableau 25: En approche standard, exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notation externe (hors expositions en défaut)

Approche standard hors expositions en défaut							
		31.12.2012			31.12.2011		
(En M EUR)	Note externe	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA
Souverains	AAA à AA-	1 125	1 096	0	1 242	1 230	0
	A+ à A-	2	2	0	8	8	2
	BBB+ à BBB-	155	155	77	1 802	1 802	901
	BB+ à B-	462	459	459	453	450	450
	<B-	0	0	0	0	0	0
	Sans note externe	69	69	65	310	294	96
Sous-total		1 813	1 780	602	3 815	3 784	1 449
Établissements	AAA à AA-	14 864	6 997	1 355	11 256	6 799	1 016
	A+ à A-	379	369	184	602	594	297
	BBB+ à B-	2 438	2 304	2 302	1 968	1 939	1 939
	<B-	-	-	-	1	1	1
	Sans note externe	28	27	27	32	30	29
Sous-total		17 709	9 696	3 869	13 859	9 363	3 282
Entreprises	AAA à AA-	15 381	2 030	353	32 963	2 910	571
	A+ à A-	1 866	1 608	847	2 278	1 849	1 162
	BBB+ à BB-	12 793	11 730	11 606	15 258	15 259	15 187
	<BB-	1 218	1 131	1 696	1 622	1 497	2 246
	Sans note externe	49 419	39 378	38 282	54 959	44 262	41 488
Sous-total		80 677	55 876	52 784	107 080	65 777	60 654
Clientèle de détail	Sans note externe	55 180	49 986	31 599	54 189	49 678	31 628
TOTAL		155 378	117 338	88 853	178 943	128 602	97 013

Risque de contrepartie

Les dix contreparties les plus importantes au titre du risque de contrepartie représentent 18 % de l'exposition totale du Groupe au risque de contrepartie. La grande majorité de l'exposition se concentre sur les grands pays industrialisés et sur des contreparties dont la note interne équivaut à une note *investment grade*.

Tableau 26 : Risque de contrepartie par catégorie d'exposition

(En M EUR)	Risque de contrepartie			
	31.12.2012		31.12.2011	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Souverains	4 916	354	6 461	442
Établissements	20 661	3 707	59 488	7 110
Entreprises	34 059	13 125	43 268	18 341
Clientèle de détail	92	13	63	17
Positions de titrisation	606	134	469	60
TOTAL	60 335	17 333	109 749	25 970

Tableau 27 : Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays (dont l'exposition est supérieure à 1 Md EUR)

(EAD en M EUR)	Risque de contrepartie	
	31.12.2012	31.12.2011
France	14 926	18 324
Royaume Uni	5 322	17 091
Allemagne	3 406	8 132
Espagne	2 519	2 619
Pays-Bas	1 562	ND
Autres pays d'Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	7 635	13 493
République Tchèque	ND	2 840
Autres pays d'Europe de l'Est UE ⁽²⁾	2 257	1 947
Europe de l'Est hors UE	531	370
États-Unis	13 956	33 902
Autres pays d'Amérique du Nord	1 291	2 303
Amérique Latine et Caraïbes	1 576	1 463
Afrique Proche Moyen-Orient	1 796	1 633
Asie Pacifique	3 557	5 633
TOTAL	60 335	109 749

(1) En 2011, le total Autres pays d'Europe de l'Ouest inclut les Pays-Bas

(2) En 2012, le total Autres pays d'Europe de l'Est UE inclut la République Tchèque

La baisse du risque de contrepartie en 2012 s'explique par les évolutions de structure de portefeuille, ainsi que par la mise en place d'un modèle interne afin de déterminer l'indicateur EEPE (Expected Effective Positive Exposure) qui sert de base au calcul de l'EAD.

Tableau 28 : En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes

Risque de contrepartie en approche IRB		
(EAD en M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Note interne de la contrepartie		
1	3 168	4 052
2	12 955	32 515
3	20 549	47 936
4	10 291	11 164
5	5 610	4 821
6	1 650	2 554
7	747	277
8 à 10	2 426	807
TOTAL	57 396	104 126

Expositions non dépréciées avec impayés, expositions dépréciées, dépréciations et pertes attendues

Tableau 29 : Répartition des expositions non dépréciées avec impayés⁽¹⁾ par catégorie d'exposition

(Expositions non dépréciées en M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Total	Dont impayés de moins de 31 jours en %	Total	Dont impayés de moins de 31 jours en %
Souverains	45	10%	9	22%
Établissements	71	39%	204	26%
Entreprises	2 395	50%	2 646	55%
Clientèle de détail	4 242	64%	4 524	64%
Positions de titrisation	0	-	-	-
TOTAL	6 752	58%	7 382	60%

(1) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 310 du Document de référence, le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés.

Tableau 30 : Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque

31.12.2012	Expositions dépréciées Bilan			Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Coût du risque
(En M EUR)	Approche standard	Approche IRB	Total			
Souverains	0	101	102	65		
Établissements	72	209	282	104		
Entreprises	5 560	6 817	12 377	7 005		
Clientèle de détail	5 268	6 016	11 284	5 240		
Positions de titrisation	0	3 090	3 090	2 360		
TOTAL	10 900	16 235	27 135	14 773	1 133	3 935

31.12.2011	Expositions dépréciées Bilan			Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Coût du risque
(En M EUR)	Approche standard	Approche IRB	Total			
Souverains	0	1 166	1 166	791		
Établissements	97	249	346	223		
Entreprises	5 798	5 602	11 399	6 199		
Clientèle de détail	6 549	6 233	12 782	7 156		
Positions de titrisation	0	3 537	3 537	2 212		
TOTAL	12 444	16 786	29 230	16 582	1 291	4 330

Tableau 31 : Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays

31.12.2012	Expositions dépréciées			Dépréciations individuelles
(En M EUR)	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
France	2 473	8 094	10 567	4 979
Royaume-Uni	13	222	235	76
Allemagne	158	350	508	162
Suisse	18	47	65	4
Italie	624	357	981	437
Espagne	19	413	433	142
Luxembourg	8	32	41	56
Autres pays d'Europe de l'Ouest	162	386	549	279
République tchèque	203	767	970	611
Roumanie	1 798	33	1 831	845
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 032	26	1 059	719
Russie	1 986	17	2 003	1 449
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	472	648	1 120	903
États-Unis	88	3 241	3 328	2 342
Autre pays d'Amérique du Nord	0	4	4	2
Amérique Latine et Caraïbes	113	161	274	159
Afrique Proche Moyen-Orient	1 700	731	2 431	1 434
Asie Pacifique	31	706	737	174
TOTAL	10 900	16 235	27 135	14 773

31.12.2011 <i>(En M EUR)</i>	Expositions dépréciées			Dépréciations individuelles
	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
France	2 085	7 194	9 279	4 700
Royaume-Uni	33	235	268	114
Allemagne	176	459	634	169
Suisse	30	46	76	8
Italie	818	1 088	1 906	1 223
Espagne	54	113	167	81
Luxembourg	12	69	81	63
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 940	1 382	3 322	2 242
République tchèque	221	711	932	549
Roumanie	1 416	0	1 416	533
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 065	24	1 088	732
Russie	2 167	31	2 198	1 445
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	544	674	1 218	844
États-Unis	141	3 832	3 973	2 297
Autre pays d'Amérique du Nord	39	2	41	6
Amérique Latine et Caraïbes	98	183	281	166
Afrique Proche Moyen-Orient	1 598	222	1 820	1 312
Asie Pacifique	10	521	531	95
TOTAL	12 444	16 786	29 230	16 582

Tableau 32 : Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité

(En M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Expositions dépréciées	%	Expositions dépréciées	%
Activités financières	3 596	13%	4 124	14%
Activités immobilières	1 613	6%	1 664	6%
Administrations publiques (incl. activités extra-territoriales)	88	0%	1 211	4%
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	383	1%	412	1%
Biens de consommation	537	2%	613	2%
Chimie, caoutchouc et plastique	181	1%	324	1%
Commerce de détail, réparation	664	2%	590	2%
Commerce de gros (Export/Import)	1 603	6%	1 594	5%
Construction	850	3%	691	2%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	136	1%	79	0%
Éducation et activités associatives	53	0%	33	0%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	295	1%	287	1%
Industrie automobile	152	1%	166	1%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	286	1%	341	1%
Industrie du bois et du papier	185	1%	139	0%
Industrie métallurgique et produits minéraux	718	3%	454	2%
Média	203	1%	266	1%
Pétrole et gaz	270	1%	25	0%
Santé et action sociale	78	0%	86	0%
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	974	4%	821	3%
Services collectifs	277	1%	123	0%
Services personnels et domestiques	31	0%	19	0%
Télécommunications	7	0%	37	0%
Transports, postes, logistique	1 491	5%	1 012	3%
Clientèle de détail	11 298	42%	12 800	44%
Autres	1 164	4%	1 316	5%
TOTAL	27 135	100%	29 230	100%

Tableau 33 : En approche IRB : pertes attendues (EL) à horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)

<i>(En M EUR)</i>	Pertes attendues (EL), hors expositions en défaut	
	31.12.2012	31.12.2011
Souverains	51	38
Établissements	56	40
Entreprises	756	788
Clientèle de détail	615	657
Positions de titrisation	0	1
TOTAL	1 479	1 524

Pour les portefeuilles souverains, banques, établissements, entreprises et clientèle de détail, le ratio EL/EAD s'élève à 0,27 % au 31 décembre 2012, stable par rapport au 31 décembre 2011 (0,26 %).

Une comparaison entre EL et pertes ne semble pas pertinente dans la mesure où les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues (PD, LGD, EAD) proposent des estimations à travers le cycle alors que la perte constatée présente une information comptable enregistrée sur une année particulière.



4

TITRISATION



TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	62
MÉTHODES COMPTABLES	62
GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS.....	64
ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ..	65
TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION.....	71

TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Ce chapitre présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour son compte propre ou celui de ses clients. Il décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, il comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2012 ainsi que les exigences en fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle. Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risques significatif ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les positions de titrisation sont soumises au traitement réglementaire défini dans la CRD, tel qu'il a été transposé dans le titre V de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les positions détenues dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation reçoivent des pondérations qui varient entre 7% et 1 250% en fonction de leur qualité de crédit ainsi que leur rang de subordination.

MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur, sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans la note annexe aux états financiers consolidés, « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Les positions de titrisations classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les positions de titrisation classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en « Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers » tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique coût du risque la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable, le coût amorti est déterminé sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus est révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie

futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en Coût du risque au compte de résultat.

Les titrisations synthétiques sous forme de Credit Default Swaps suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Cas particuliers des entités *ad-hoc*

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires « entités *ad-hoc* » sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- Le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en Dettes.

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Détermination de la juste valeur des CDO, RMBS et CMBS

Durant la période d'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO exposées à l'immobilier résidentiel aux États-Unis (CDO de RMBS) était réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Maintenant que l'on observe la multiplication des liquidations de structures de ces CDO dans le marché et que leurs sous-jacents ont des prix observables, la valorisation des CDO de RMBS est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents au 31 décembre 2012.

Les CMBS et les RMBS sont valorisés sur la base de leur indice de référence, à savoir les indices ABX pour les RMBS et CMBX pour les CMBS.

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

Hors actifs gérés en extinction, la gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Concernant les actifs gérés en extinction, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...);
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : VaR et *stress tests* ;
- assure la production des calculs de Marked-to-Stress et de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- analyse chacune des contreparties monolines afin de déterminer le taux de dépréciation adéquat des expositions du Groupe, et calcule les dépréciations correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

Risques structurels et risque de liquidité

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe. Le pilotage des risques structurels de taux d'intérêt est décrit au chapitre 7 du présent rapport.

En revanche, le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi particulier à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière. Le modèle interne de suivi de la liquidité permet notamment de mesurer l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité est décrit au chapitre 8 du présent rapport.

Risque opérationnel

Les activités de titrisations sont suivies de manière spécifique en matière de risque opérationnel. Des rapports visant un niveau de tolérance zéro en termes de risque opérationnel des activités originateur et sponsor du Groupe sont établis et vérifiés sur une base mensuelle. Le pilotage du risque opérationnel est décrit au chapitre 9 du présent rapport.

ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur.

- En tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, ont servi de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- En tant que sponsor/arrangeur, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement *via* les conduits non consolidés Antalis et Barton, mais aussi *via* certains autres véhicules ad-hoc;
- En tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Les opérations de titrisation qui sont détaillées dans les tableaux 34, 35 et 36 représentent l'ensemble des transactions où le Groupe a joué le rôle d'originateur et/ou de sponsor et dans lesquelles le Groupe a gardé une exposition (investissement dans une tranche, ligne de liquidité ou dérivés de taux). Les expositions sont présentées sur la base de leur valeur comptable brute de dépréciations au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Toutes les positions font partie du portefeuille bancaire, aucune activité menée en tant qu'originateur ou sponsor ne relevant du portefeuille de négociation.

Tableau 34 : Encours totaux de positions titrisées par le Groupe aux 31 décembre 2012 et 2011 par catégorie d'exposition

Encours titrisés au 31.12.2012	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
(en M EUR)	Originateur	Sponsor ⁽¹⁾	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Sous-jacents (en M EUR)								
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	416	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	1 400	1 829	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	119	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	2 410	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	3 156	-	-	-	-	-	-
Titrisations / Retitrisations	156	2 961	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	644	-	-	-	-	-	-
Total	1 675	11 416	-	-	-	-	-	-

(1) Dont 1400 M EUR correspondent à des positions originées par le Groupe.

Encours titrisés au 31.12.2011 (en M EUR)	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
Sous-jacents	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Prêts immobiliers résidentiels	-	680	-	-	-	-	-	-
Prêt immobiliers commerciaux	-	125	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	1 058	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	398	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	138	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	2 180	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	3 116	-	-	-	-	-	-
Titrisations/Retitrisations	-	3 363	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	969	-	-	-	-	-	-
Total	138	11 889	-	-	-	-	-	-

Le tableau 35 présente les encours titrisés par le Groupe dont les actifs sous jacents sont en retard de paiement ou dépréciés. Les données sont collectées sur le même périmètre que pour le tableau 34.

Tableau 35 : Encours de positions titrisées par le Groupe dépréciés ou en arriérés de paiement par catégorie d'exposition

(en M EUR)	Encours titrisés au 31.12.2012				Encours titrisés au 31.12.2011			
	En arriérés de paiement		Dépréciés		En arriérés de paiement		Dépréciés	
Sous-jacents	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	22	-	1
Prêt immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	16	-	-	-	46	-	70
Prêts garantis par un équipement	-	1	-	-	-	1	-	1
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	60	-	-	-	70	-	3
Créances commerciales	-	676	-	-	-	739	-	204
Titrisations/Retitrisations	-	-	-	2 070	-	-	-	1 220
Autres actifs	-	2	-	-	-	-	-	-
Total	-	754	-	2 070	-	878	-	1 500

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici. Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents :

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés *via* des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus senior (tenues par la banque). En substance une titrisation ne finance pas un portefeuille d'actif 1 pour 1 et le réhaussement de crédit (différence entre l'encours du financement obtenu grâce à la titrisation et l'encours du portefeuille financé) est déterminé sur la base des historiques de performance des actifs sous jacents ou de portefeuilles similaires et des méthodologies de stress des agences de notation desdites performances.

Les retards de paiement sont en recul. Cela traduit une amélioration de la qualité des actifs sous-jacents, notamment dans les conduits. Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent exclusivement de deux CDO sur prêts résidentiels américains *subprime*. Leur hausse traduit seulement la détérioration des actifs sous-jacents dans ces deux transactions et n'est pas le fait d'opérations nouvelles.

Société Générale en tant qu'originateur

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de prêts accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations permettent au Groupe soit de se refinancer, soit d'accroître son portefeuille d'actifs pouvant être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2012, quatre opérations de titrisation ont été réalisées :

- Une opération de titrisation de 1,7 Md EUR de prêts immobiliers résidentiels, intégralement souscrite par le Groupe,
- Une opération de titrisation de 2 Md EUR de prêts aux entreprises et aux petites entreprises, intégralement souscrite par le Groupe,
- Deux opérations de titrisation pour un total de 1,4 Md EUR de prêts automobiles, placées dans le marché.

Aucun transfert de risque considéré comme significatif au titre de la réglementation prudentielle ne faisant suite à ces opérations, ces activités ne sont pas reprises dans les tableaux 37 et suivants car elles n'ont aucun impact sur le capital réglementaire du Groupe. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Au total, le stock d'actifs titrisés pour le compte du Groupe et sans transfert de risque s'élevait à 20,1 Md EUR au 31 décembre 2012, dont 3,2 Md EUR sur du crédit à la consommation, 2,3 Md EUR sur des prêts automobiles, 4,0 Md EUR sur des prêts aux professionnels et 10,7 Md EUR sur des prêts immobiliers résidentiels en France.

Tableau 36: Actifs en attente de titrisations au 31 décembre 2012 et 2011

(En M EUR)	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Prêts immobiliers résidentiels	-	1 439	-	-
Prêt immobiliers commerciaux	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	600	667	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	1 403	-	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Titrisations / Retitrisations	-	-	-	-
Autres actifs	1 118	-	-	-
Total	1 718	3 508	-	-

Société Générale en tant que sponsor

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2012, il existe 2 véhicules non consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (*Asset Backed Commercial Paper*) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 6 938 M EUR (7 318 M EUR au 31 décembre 2011).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités ad-hoc (voir méthodes comptables supra). Au 31 décembre 2012, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des investisseurs extérieurs, y compris sur les tranches de premières pertes. Société Générale porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 649 M EUR (1 012 M EUR au 31 décembre 2011) et *via* des lignes de liquidités à hauteur de 9 180 M EUR à cette même date (10 338 M EUR au 31 décembre 2011).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2012, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement ou des prêts à la consommation. À noter que les conduits ont cessé l'activité de titrisation de prêts résidentiels et servant aux financements d'immeubles commerciaux.

Société Générale a aussi agi en tant que sponsor sur quatre opérations à vocation de refinancement pour lesquelles le Groupe est l'originateur, dont deux seulement sont repris sous les deux catégories dans le tableau 34. Les deux autres transactions ayant été intégralement souscrites par le Groupe sont exclues du tableau.

Société Générale en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad-hoc*. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Société Générale est aussi exposé à une grande variété d'actifs titrisés en tant qu'investisseur, essentiellement dans le cadre de ses activités de Banque de Financement et d'Investissement. Dans le contexte de la crise de crédit, certains de ces actifs, devenus illiquides, ne sont plus en ligne avec les objectifs stratégiques et le profil de risque de la banque. Parmi eux on compte certaines titrisations : des CDO (*Collateralised Debt Obligations*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*), des RMBS, des CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) et autres ABS (*Asset Backed Securities*) européens, américains émis entre 2008-2009, ou australiens. Depuis 2008, la majeure partie de ces investissements en titrisation est donc gérée en extinction. Ces positions peuvent être détenues dans le portefeuille d'intermédiation bancaire ou dans le portefeuille de négociation selon l'intention de gestion associée à la position. Identifiés dès 2008, ces actifs ont été regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction. Cette équipe met en œuvre des stratégies diversifiées (vente, restructuration de portefeuille, mise en place de couvertures), permettant d'optimiser les conditions de sortie, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Elle fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la Direction de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction des risques et la Direction financière.

Enfin, Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisations dans le portefeuille de négociation du Groupe. La CRD3 impose depuis le 31/12/2011 un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisations conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par région, par type de tranche, séparément pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. Ces expositions ne sauraient se lire comme étant un élément des informations financières spécifiques, telles que décrites dans le document de référence, les définitions et le périmètre retenus étant différents.

Tableau 37: Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire

(en M EUR)	31.12.2012			31.12.2011		
	Au bilan	Hors bilan	Total	Au bilan	Hors bilan	Total
Sous-jacents						
Prêts immobiliers résidentiels	1 926	373	2 299	2 889	940	3 829
Prêt immobiliers commerciaux	828	10	838	1 537	172	1 709
Encours de carte de crédit	0	811	811	128	1 463	1 590
Prêts garantis par un équipement	93	554	647	132	551	683
Prêts aux entreprises et petites entreprises	698	63	761	1 958	0	1 958
Prêts à la consommation	235	2 797	3 032	476	3 014	3 490
Créances commerciales	229	4 223	4 452	376	4 307	4 683
Titrisations/Retitrisations	3 613	1 197	4 810	5 169	0	5 169
Autres actifs	389	1 350	1 739	0	2 128	2 128
Total	8 011	11 379	19 390	12 666	12 574	25 240

À fin décembre 2012, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 19 390 M EUR, dont 8 011 M EUR figuraient au bilan, le reste étant constitué d'engagements hors bilan, pour la plupart des lignes de liquidité liées aux conduits commerciaux relatifs à l'activité de sponsor du Groupe. Les expositions sont concentrées sur des sous-jacents constitués de titrisations, de créances commerciales, de prêts à la consommation et d'immobilier résidentiel.

Pendant l'année 2012, les expositions du portefeuille bancaire ont diminué de 5 850 M EUR, soit de -23% en comparaison annuelle. La baisse est surtout visible parmi les expositions bilancielle. En 2012, le Groupe a en effet poursuivi son programme de cession d'actifs gérés en extinction. Le portefeuille de titrisations géré en extinction a été divisé par deux au cours de l'année, essentiellement sur des sous-jacents en prêts immobiliers résidentiels (RMBS), retitrisations (CDO) et prêts aux entreprises (CLO). Les expositions aux conduits gérés par le Groupe ont légèrement baissé, notamment sur des encours de carte de crédit et de créances commerciales.

Le tableau 38 présente les expositions du portefeuille de négociation, hors portefeuille de corrélation. Les expositions sont présentées sur le même périmètre que celles du portefeuille bancaire.

Tableau 38 : Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation

(en M EUR)	31.12.2012		31.12.2011 ⁽¹⁾	
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
Prêts immobiliers résidentiels	138	55	129	155
Prêt immobiliers commerciaux	3 478	162	3 212	226
Encours de carte de crédit	0	0	0	0
Prêts garantis par un équipement	0	0	0	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	46	177	69	518
Prêts à la consommation	4	0	4	0
Créances commerciales	0	0	0	0
Titrisations/Retitrisations	43	2 761	125	3 111
Autres actifs	48	78	124	58
Total	3 757	3 233	3 663	4 068

(1) Les montants sur 2011 ont été retraités pour présenter les expositions nettes des couvertures et hors positions intra-groupe. La même définition a été retenue sur 2012.

Les positions du portefeuille de négociation ont peu varié en ce qui concerne les positions longues (+3%). L'augmentation des certaines positions longues relève de l'activité d'intermédiation du Groupe. En revanche, la baisse des positions courtes (-21% en annuel) reflète le débouclage de certaines positions dérivées, notamment sur des CDO, en ligne avec la politique menée par le Groupe pour réduire les positions gérées en extinction.

Tableau 39 : Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation

(en M EUR)	31.12.2012			31.12.2011 ⁽¹⁾		
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	
Sous-jacents	Positions de titrisations	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions de titrisation	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
Amériques	10 015	3 594	3 121	13 932	3 470	3 178
Asie	328	5	0	29	32	0
Europe	8 927	143	103	10 619	161	839
Autres	119	15	9	659	0	50
Total	19 390	3 757	3 233	25 240	3 663	4 068

(1) Les montants sur 2011 ont été retraités pour présenter les expositions nettes des couvertures et hors positions intra-groupe. La même définition a été retenue sur 2012

Dans le portefeuille bancaire, les cessions ont concerné essentiellement des positions dont les sous-jacents proviennent d'Amérique du Nord, et dans une moindre mesure les positions sur sous-jacents européens. La zone Amériques représente encore 52% des positions du portefeuille bancaire à fin 2012. Dans le portefeuille de négociation, la réduction des positions courtes a concerné essentiellement l'Europe si bien que le portefeuille est majoritairement exposé à la zone Amériques.

Tableau 40 : Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises

(en M EUR)	31.12.2012		
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	
Type de tranche	Nominal	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
Tranche avec le rang le plus élevé	17 201	3 200	2 479
Tranche mezzanine	2 119	557	741
Tranche de première perte	69	0	13
Total	19 390	3 757	3 233

Dans le portefeuille bancaire, les positions de titrisations conservées ou acquises sont à hauteur de 89% des tranches avec le rang le plus élevé, ce qui reflète la bonne qualité du portefeuille et les résultats positifs du programme de cession d'actifs gérés en extinction. Dans le portefeuille de négociation, les tranches avec le rang le plus élevé représentent 85% des positions longues et 77% des positions courtes.

TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

Approche suivie pour le calcul des encours pondérés

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à la promotion, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des encours pondérés relatifs au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la banque, indépendamment de sa stratégie ou du rôle qui est le sien dans ces opérations. Dans le cadre du portefeuille de négociation, la compensation entre positions longues et positions courtes est effectuée dans les limites précisées par la réglementation. Les encours pondérés résultant de positions sur créances titrisées sont calculés en appliquant les coefficients de risque pertinents au montant des expositions.

La majeure partie des positions du Groupe sur les créances titrisées, tant dans le portefeuille bancaire que dans le portefeuille de négociation, est évaluée au moyen de l'approche reposant sur les notations internes (méthode *Internal Ratings Based*, IRB), dans le cadre de laquelle trois méthodes de calcul sont possibles :

- l'approche reposant sur des notations externes (*Ratings-Based Approach*, RBA) doit être appliquée à toutes les expositions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou à celles pour lesquelles il est possible d'inférer une telle note. Dans cette approche, les coefficients de risque sont calculés de manière à tenir également compte du rang de la créance et de la granularité des expositions sous-jacentes.
- la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach*, SFA) est une méthode applicable aux expositions non notées et dans laquelle le coefficient de risque est fonction de cinq paramètres liés à la nature et à la structure de la transaction. La condition nécessaire à l'utilisation de cette approche est de pouvoir calculer la charge en capital en approche IRB sur le portefeuille d'actifs sous-jacent à l'exposition de titrisation.
- enfin, les positions résultant des expositions hors bilan des programmes ABCP (comme les lignes de liquidité et lettres de crédit) sont déterminées au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA). Une table de correspondance définie par la réglementation permet de calculer les pondérations de risque en fonction de la note interne déterminée par le modèle.

Par ailleurs, en ce qui concerne les lettres de crédit et les lignes de liquidité que la Banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser son approche fondée sur des notations internes en conformité avec les dispositions du titre V de l'arrêté du 20 février 2007. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA, *Internal Assessment Approach*), qui permet d'attribuer une note interne aux expositions du Groupe sur les conduits de titrisation, laquelle conduit mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation.

À l'instar des autres modèles internes du Groupe, l'approche IAA répond aux standards de validation des modèles internes réglementaires tels que définis par la réglementation. Ainsi, une revue annuelle du modèle permet de vérifier que le paramétrage est suffisamment prudent. Enfin, le modèle permet d'effectuer des mesures d'impacts en situation de stress et est utilisé comme outil d'aide à la structuration des transactions.

Environ 4% des expositions de titrisation du portefeuille bancaire ont été évaluées au moyen de l'Approche Standard (*Standardised Approach*, SA). Selon cette méthode, l'actif pondéré par les risques est déterminé en fonction de la note de crédit attribuée par une agence de notation externe aux expositions en question (par exemple 20 % pour les instruments notés entre AAA et AA- et 50 % pour ceux dont la note est comprise entre A+ et A-, etc.).

Organismes d'évaluation de crédit externes utilisés par Société Générale

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les agences utilisées sont DBRS, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'ESMA (European Securities and Market Authority). Pour les positions de titrisations évaluées en méthode standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation. La correspondance entre les notations externes et l'échelle de notation interne de Société Générale est disponible dans le tableau 11 en page 37 du présent rapport.

Exigences en fonds propres prudentiels

Les tableaux 41 et 42 présentent les expositions de la banque aux titrisations et les exigences en fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Ces expositions couvrent le même périmètre que celui des tableaux 37, 39 et 40.

Tableau 41 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondérations au 31 décembre 2012

(En M EUR)	31.12.2012			
	Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences en fonds propres	
Pondération	Titrisation	Re-titrisation	Titrisation	Re-titrisation
6 à 10%	1 744	-	12	-
12 à 18%	725	-	9	-
20 à 35%	437	107	11	2
40 à 75%	445	141	24	6
100%	86	83	7	7
150 à 250%	87	246	18	32
>250 et <425%	150	10	53	3
>425% et <850%	64	1	27	1
Méthode RBA	3 739	587	163	50
Méthode IAA	8 924	-	75	-
Méthode de la formule réglementaire	1 058	-	6	-
1250%/Dédutions des fonds propres ⁽¹⁾	408	3 276	294	1 030
Total approche IRB	14 129	3 863	538	1 080
Pondération à 100%	-	-	-	-
Méthode fondée sur les notations externes	-	-	-	-
Méthode par transparence	807	-	40	-
Total approche standard	807	-	40	-
Total portefeuille bancaire	14 936	3 863	577	1 080

(1) Les EAD pondérées à 1250% correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées, présentées ici brutes de 2 360 M EUR de dépréciations.

Tableau 42 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondérations au 31 décembre 2011

31.12.2011				
En M EUR	Valeur exposée au risque (EAD)		Exigences en fonds propres	
Pondération	Titrisation	Re-titrisation	Titrisation	Re-titrisation
6 à 10%	3 667	-	24	-
12 à 18%	618	-	8	-
20 à 35%	678	477	16	11
40 à 75%	278	18	16	1
100%	219	50	19	4
150 à 250%	110	462	23	62
>250 et <425%	62	26	22	7
>425% et <850%	55	105	30	46
Méthode RBA ⁽¹⁾	5 686	1 138	159	131
Méthode IAA	9 075	998	61	35
Méthode de la formule réglementaire	1 457	-	8	-
1250%/Dédutions des fonds propres ⁽²⁾	1 296	3 769	1 134	1 719
Total approche IRB	17 514	5 905	1 362	1 885
Pondération à 100%	15	-	1	-
Méthode fondée sur les notations externes	15	-	1	-
Méthode par transparence	807	-	39	-
Total approche standard	823	-	40	-
Total portefeuille bancaire	18 337	5 905	1 402	1 885

(1) Les EAD en méthode RBA sont présentés hors expositions pondérées à 1250% qui sont agrégées aux expositions déduites des fonds propres.

(2) Les EAD pondérées à 1250% correspondent uniquement aux positions entièrement dépréciées et sont présentées brutes de 2 212 M EUR de dépréciations.

Au 31 décembre 2012, 96% des expositions de titrisation du portefeuille bancaire étaient évaluées en méthode de notation interne. Sous cette méthode, 24% des expositions étaient pondérées sous l'approche RBA, 7% selon la méthode de la formule réglementaire et 50% sous la méthode IAA. En approche standard, l'intégralité des positions de titrisation est évaluée selon la méthode par transparence.

Les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille bancaire ont baissé de 1 630 M EUR en 2012. La réduction traduit principalement une baisse des positions déduites des fonds propres, essentiellement des re-titrisations, ainsi qu'une baisse des exigences hors déductions pour 100 M EUR. Dans les deux cas, ces baisses reflètent le succès de la politique de cession d'actifs gérés en extinction, décrite plus haut.

Les tableaux 43 et 44 présentent les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation. Ces expositions couvrent le même périmètre que celui des tableaux 38, 39 et 40. Les positions de titrisation du portefeuille de négociation sont définies par leur valeur de marché pour les titres et par leur montant notionnel ajusté de la valeur de marché pour les dérivés.

Tableau 43 : Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par pondération

En M EUR	31.12.2012			31.12.2011		
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Exigences en fonds propres	Positions longues nettes ⁽¹⁾	Positions courtes nettes ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres ⁽²⁾
Tranche de pondération du risque						
6% - 10%	3 013	142	19	2 855	1 047	7
12% - 18%	110	0	1	15	65	1
20% - 35%	164	114	6	253	72	5
40% - 75%	24	5	1	112	9	2
100%	16	0	1	0	0	0
>100% <= 250%	230	0	36	111	190	34
>250% - <=425%	38	9	32	57	0	11
>425% <=850%	61	0	36	59	17	41
EAD faisant l'objet d'une pondération	3 656	269	133	3 461	1 400	100
Méthode de la formule réglementaire	2	2 737	16	0	2 567	205
Approche par transparence	0	0	0	0	0	0
Approche évaluation interne	0	0	0	0	0	0
Total net des déductions des fonds propres	3 658	3 006	149	3 461	3 967	305
1250% /Positions déduites des fonds propres ⁽²⁾	99	227	259	203	101	145
Total	3 757	3 233	408	3 663	4 068	450

(1) Les montants des positions longues et des positions courtes du portefeuille de négociation sur 2011 ont été retraités pour présenter les expositions nettes des couvertures hors positions intra-groupe. La même définition a été retenue pour 2012.

(2) Le montant des déductions au titre du portefeuille de négociation pour 2011 a été ajusté.

Les expositions de titrisation au titre du portefeuille de négociation sont évaluées en méthode interne. Les positions dérivées, par définition non notées, sont évaluées par la méthode de la formule réglementaire.

Tableau 44 : Exigences en fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises, dans le portefeuille de négociation

En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
Titrisation	3 648	270	1 694	136	3 453	1 400	931	74
Retitrisation	11	2 737	172	14	7	2 567	2 881	230
Déductions	99	227	-	259	203	101	-	145
Total	3 757	3 233	1 866	408	3 663	4 068	3 812	450

Conformément à la dérogation permise jusqu'au 31 décembre 2013, Société Générale calcule les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation comme le maximum des exigences en fonds propres sur positions longues, où le Groupe porte directement le risque de crédit, et courtes où le Groupe est couvert en terme de risque de crédit (essentiellement sous forme de rive de remplacement), y compris les déductions. En 2012, les exigences en fonds propres sont attribuables aux positions longues, alors que les positions courtes expliquaient la charge en 2011.

Les exigences en fonds propres au titre des positions de titrisation du portefeuille de négociation ont baissé de 9 % à 408 M EUR, y compris les déductions en 2012. La baisse des positions courtes, essentiellement des positions dérivées, a néanmoins été quelque peu atténuée par l'impact négatif des migrations de notations.

Tableau 45 : Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par catégories d'exposition

Dédutions des fonds propres au titre des positions de titrisation				
(en M EUR)	31.12.2012		31.12.2011 ⁽¹⁾	
Sous-jacents	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation
Prêts immobiliers résidentiels	142	48	710	13
Prêt immobiliers commerciaux	93	7	62	-
Encours de carte de crédit	-	-	0	-
Prêts garantis par un équipement	4	-	3	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	20	11	88	-
Prêts à la consommation	8	-	14	-
Créances commerciales	-	-	0	-
Titrisations/Retitrisations	1 053	180	1 964	123
Autres actifs	5	13	10	8
Total⁽¹⁾	1 324	259	2 853	145

(1) Le montant des déductions au titre du portefeuille de négociation a été ajusté par rapport au chiffre publié en 2011.

L'année 2012 est marquée par une forte diminution (-47%) des déductions au titre des premières pertes de titrisation. Les déductions sont essentiellement attribuables au portefeuille d'actifs gérés en extinction et dans ce portefeuille, aux encours de CDO. La baisse des déductions est attribuable à des cessions de CDO de RMBS dans les deux portefeuilles ainsi qu'à une forte réduction des positions de RMBS, notamment nord américains.



5

RISQUES LIÉS AUX ACTIONS



FINALITÉS ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT	78
SUIVI DES INVESTISSEMENTS EN TITRES ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	78
VALORISATION DES ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	78
EXIGENCES EN FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES .	81

FINALITÉS ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Les expositions de Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la banque. Ces expositions incluent des actions et instruments. Les expositions de Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés ;
- En outre, Société Générale détient de petites participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements ;
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la banque de financement et d'investissement, la banque de détail et les services titres (organismes de place, sociétés de bourse, etc.) ;
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de gestion d'actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS EN TITRES ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le portefeuille de participations industrielles est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Une revue annuelle du portefeuille est également réalisée par un comité dédié, composé de représentants du Comité exécutif, de la Direction des risques et de la Direction financière du Groupe. Cette revue a pour objectif de valider les orientations stratégiques du portefeuille et d'évaluer le caractère stratégique de ces participations, ainsi que les opportunités de cession. Les décisions d'investissement sont également soumises à ce Comité.

Les participations accessoires aux activités de la Banque de Financement et d'Investissement font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession sont soumises à un Comité d'investissement comprenant des représentants du Comité exécutif, de la Direction des risques, de la Direction financière et de la Direction de la déontologie. Ces décisions font également l'objet d'une revue par la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement et la Direction financière du Groupe. Les critères de décision comprennent l'aspect financier et la contribution aux activités de Banque de Financement et d'Investissement des participations.

VALORISATION DES ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

D'un point de vue comptable, les expositions en actions de Société Générale, non détenues à des fins de transaction, sont classées essentiellement en titres disponibles à la vente, dans la mesure où elles peuvent être conservées pour un laps de temps indéterminé, et être cédées à tout moment. L'exposition de Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable nette de provisions.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2012 et 2011, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles du Document de référence, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les titres de participations détenus pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

Tableau 46 : Actions et participations dans le portefeuille bancaire

(en M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre comptable	14 304	10 832
dont actions et autres instruments de capitaux propres courants (AFS ⁽¹⁾)	12 025	8 097
dont titres actions détenus à long terme (AFS ⁽¹⁾)	2 279	2 735
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (EAD⁽²⁾)	1 447	1 768
dont titres cotés	371	662
dont titres non cotés	1 076	1 106

(1) AFS : *Available For Sale* ou disponibles à la vente.

(2) EAD : *Exposure At Default* = Valeur exposée au risque.

Au titre du périmètre réglementaire les expositions en actions et participations hors portefeuille de transaction calculées en EAD s'élevaient à 1,4 Md EUR fin 2012.

Les changements dans la juste valeur sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés ». En cas de cession ou de dépréciation durable, les changements dans la juste valeur de ces actifs sont inscrits en compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est estimée en fonction de la catégorie de l'instrument financier et selon l'une des méthodes suivantes :

- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'expert...) ;
- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net etc.).

Tableau 47 : Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire

(en M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Gains et pertes sur cessions d'actions	-245	184
Dépréciations d'actifs du portefeuille de participations	-169	-113
Part prorata du résultat net du portefeuille de participations	94	182
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	-319	254
Gains/pertes non-réalisés sur participations	1 420	916
dont part incluse dans les fonds propres de base ou complémentaire	291	199

Politique de provisionnement

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charges dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la Note 3 aux comptes consolidés dans le Document de référence 2013 de Société Générale « Juste valeur des instruments financiers ».

EXIGENCES EN FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 2, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction. Les actions de sociétés cotées faisant partie d'un portefeuille diversifié sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190%, celles des autres sociétés cotées, d'un coefficient de 290% et les actions non cotées d'un coefficient de 370%. Toutefois, les titres non cotés faisant partie d'un portefeuille diversifié et acquis avant janvier 2008 peuvent être pondérés à 150%.

Au 31 décembre 2012, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction, et les exigences en fonds propres associées s'établissaient comme suit :

Tableau 48 : Exigences en fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire

<i>(en M EUR)</i>			31.12.2012			31.12.2011		
Actions & participations	Approche	Pondération	Valeur exposée au risque⁽¹⁾	Encours pondérés⁽¹⁾	Exigences en fonds propres⁽¹⁾	Expositions nettes de provisions⁽¹⁾	Encours pondérés⁽¹⁾	Exigences en fonds propres⁽¹⁾
Capital investissement	Standard	150%	79	119	9	146	219	18
Capital investissement	Pondération simple	190%	114	217	17	158	300	24
Titres cotés	Pondération simple	290%	349	1 011	81	576	1 671	134
Titres non cotés	Pondération simple	370%	906	3 351	268	887	3 172	254
Total			1 447	4 697	376	1 768	5 362	429

(1) Hors placements de trésorerie.

Au 31 décembre 2012, les encours pondérés relatifs aux positions du Groupe au titre des actions et participations du portefeuille bancaire s'élevaient à 4,7 Md EUR.

La baisse des exigences en fonds propres en 2012 est liée à une réduction des encours mesurés en valeur exposée au risque (EAD) de l'ordre de -12% par rapport à 2011. Les cessions intervenues pendant l'année expliquent principalement cette baisse.

6

RISQUES DE MARCHÉ

ORGANISATION	84
CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION	85
MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ	85
VALUE AT RISK 99 % (VAR)	85
STRESSED VAR (SVAR)	88
MESURE DU RISQUE EN <i>STRESS TEST</i>	89
EXIGENCES EN FONDS PROPRES	91

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

ORGANISATION

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département des risques sur opérations de marché surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (scenarii extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, le niveau des paramètres est soumis à une comparaison régulière avec des sources externes :

- en cas de différence entre le niveau utilisé et les sources externes, et si ces sources sont jugées pertinentes par le Département des risques sur opérations de marché, les niveaux sont réajustés sur les données externes. Ce processus nommé IPV (*Independent Pricing Verification*) contribue à la certification interne des comptes ;
- en l'absence de source externe pertinente, une valorisation prudente est mise en œuvre sur la base de réserves, dont les méthodologies de calcul ont été validées par le Département des risques sur opérations de marché.

MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés de façon hebdomadaire les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de notation et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VALUE AT RISK 99 % (VAR)

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;

- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

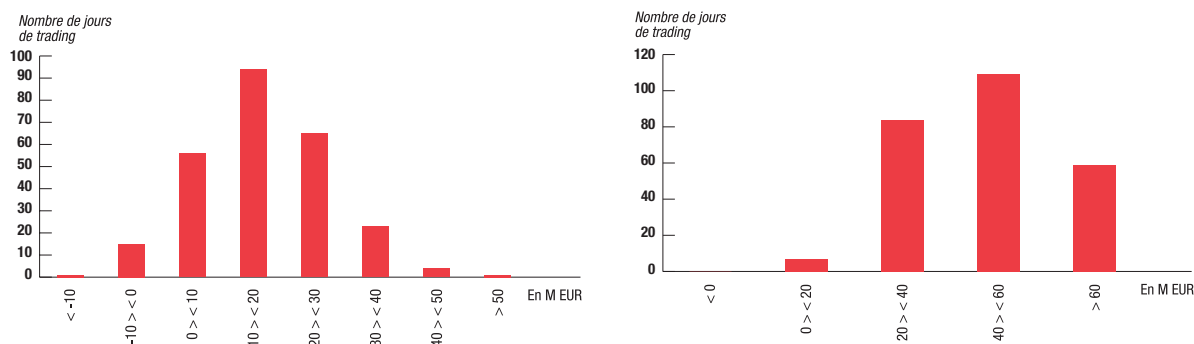
Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Les histogrammes suivants illustrent la répartition de ces résultats quotidiens sur l'année passée, ainsi que celle des écarts quotidiens entre le résultat et la VaR (les valeurs négatives correspondant aux éventuels dépassements de *back-testing*) : en 2012, le résultat quotidien n'a pas excédé le montant de la VaR, et des pertes ont été observées à 16 reprises.

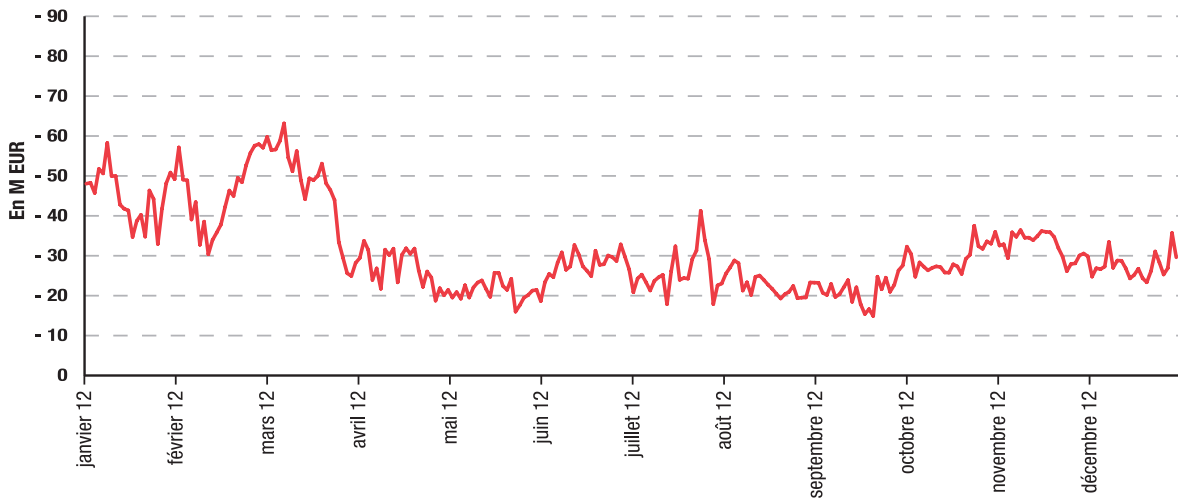
Tableau 49 : Répartition des résultats quotidiens et Écart entre VAR et Résultat quotidien



Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou *via* des méthodologies internes alternatives.

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2012 :

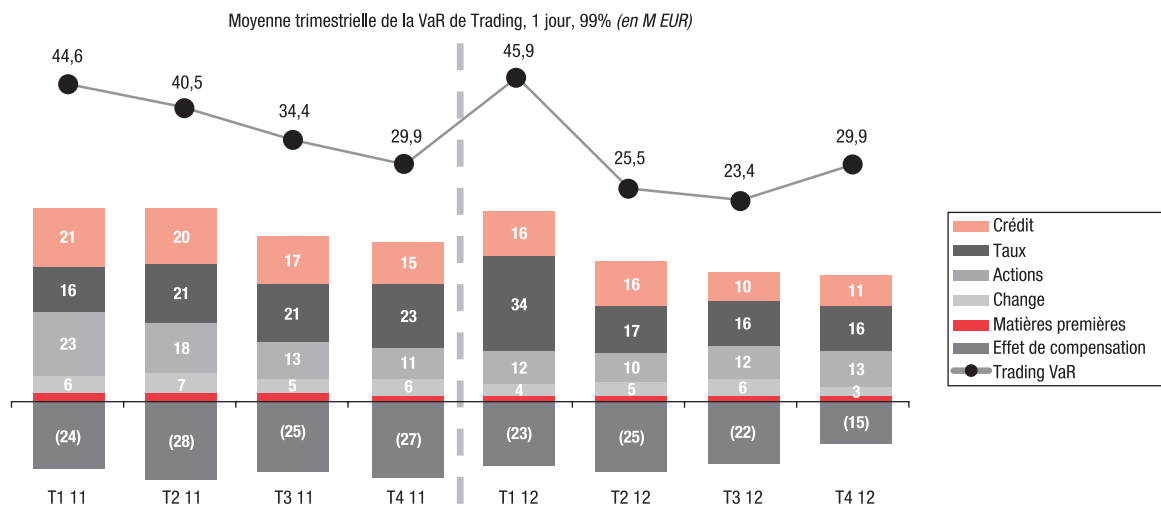
Tableau 50 : VaR de trading (portefeuilles de trading des activités de marché) évolution au cours de l'année 2012 (1 jour, 99 %) (en M EUR)



VaR 2012 (1 jour, 99 %)

(M EUR)	Minimum	Moyenne	Maximum
VaR	15	31	63

Tableau 51 : Ventilation⁽¹⁾ par facteur de risque de la VaR de trading – évolution 2011-2012 de la moyenne trimestrielle (en M EUR)



La VaR moyenne sur l'année 2012 s'établit à 31 M EUR contre 37 M EUR en 2011. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2012, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- augmentation jusqu'à mi-mars à la suite d'une prise de positions reflétant la normalisation des marchés au cours de la majeure partie du trimestre, et du non-renouvellement des positions défensives prises fin 2011 ;

(1) Il a été procédé au troisième trimestre 2012 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR global.

- puis jusqu'en juillet, forte diminution en raison de la réduction des positions et de la mise en place de stratégies défensives à la suite du retour de fortes incertitudes sur les pays périphériques de la zone euro ;
- à partir d'août et jusqu'à fin 2012, hausse de la VaR en raison d'une réduction du profil défensif et d'une reprise progressive de positions, dans un contexte de marchés de nouveau favorable (annonce du programme OMT (*Outright Monetary Transactions*) de rachat de dette publique par la BCE et nouvel assouplissement quantitatif de la FED). Cette hausse est toutefois tempérée par la sortie progressive des scénarii volatils de l'été 2011 et de novembre 2011.

En 2012, des améliorations ont de nouveau été apportées au modèle de VaR, en particulier avec une meilleure prise en compte de certains facteurs de risque, les principaux étant :

- les taux d'intérêt, dorénavant pris en compte en modèle interne sur le périmètre des dérivés actions et indices ;
- les taux OIS (*Overnight Indexed Swap*) et les bases entre références de taux (*Cross Inter Maturities*) sur le périmètre exotique de taux d'intérêt et de change ;
- les bases inter-devises (*Cross Currency*) sur l'ensemble du périmètre de taux d'intérêt et de change.

STRESSED VAR (SVAR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarii de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La fenêtre historique de stress a été validée par le régulateur. Elle retient des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières) et fait l'objet d'une revue annuelle.

Tableau 52 : SVaR

(à 10 jours, 99 %)	2012				T4-11			
	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2012	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2011
(M EUR)								
SVaR	104	154	290	290	107	153	200	200

(à 1 jour, 99 %)	2012		
	Minimum	Moyenne	Maximum
(M EUR)			
SVaR	33	49	92

MESURE DU RISQUE EN STRESS TEST

Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 26 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 34 *scenarii* historiques et théoriques.

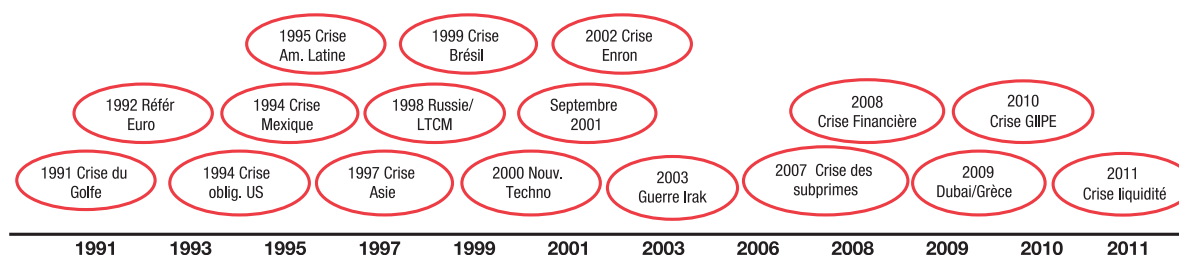
Les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques, dont 7 ont été ajoutés en 2012 :

- six d'entre eux couvrent les périodes comprises entre le T3-08 et le T1-09 et sont liés à la crise des *subprimes* et ses conséquences sur l'ensemble des marchés financiers ;
- le septième correspond à la crise des souverains GIPE du T2-10.

Tableau 53 : Historique des *scenarii* de stress utilisés



Stress tests théoriques

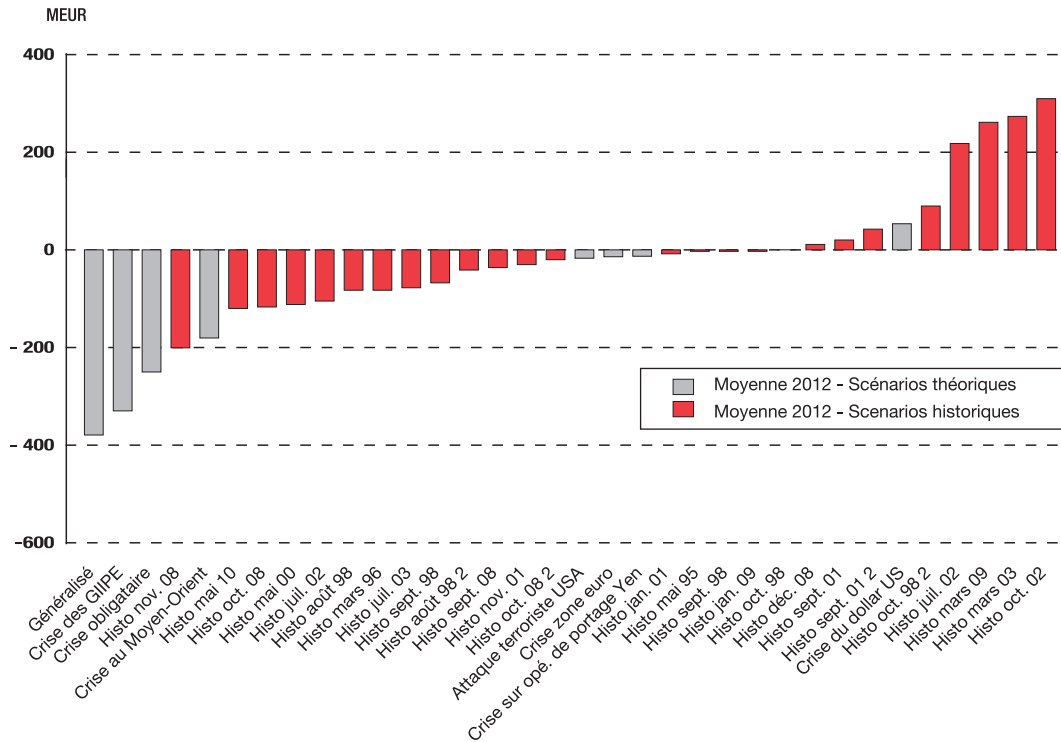
Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

- **généralisé (scénario théorique Société Générale de crise financière)**: apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des spreads de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs);
- **crise des GIPE**: défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...);
- **crise au Moyen-Orient**: déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt;
- **attaque terroriste**: attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des spreads de crédit et une brusque baisse du dollar américain;
- **crise obligataire**: crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain;
- **crise du dollar américain**: effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains;
- **crise de la zone Euro**: sortie de certains pays de la zone euro suite à une trop forte appréciation de l'euro par rapport au dollar américain: baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR;
- **déboucement des opérations de portage japonaises (Yen Carry Trade Unwinding)**: changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le Yen: fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux longs USD et EUR, *flight to quality*.

Moyenne des stress tests en 2012

Les scénarii aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des scénarii théoriques comme le montre le graphe ci-après, qui présente la moyenne des montants des stress tests en 2012 par type de scénarii.

Tableau 54 : Moyenne des montants des stress tests en 2012 (en M EUR)



EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 87 % en 2012).

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier l'IRC (*Incremental Risk Charge*) et la CRM (*Comprehensive Risk Measure*), sur le même périmètre que la VaR. Ces nouvelles mesures estiment, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de notation et de défaut des émetteurs à horizon un an. Les charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ses charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation.

En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ;
- elles sont comparées avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle *ex-post* de cohérence est effectué ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation interne par la Direction du contrôle périodique et externe par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de *spread*, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital retenue correspond au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8 % de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

Tableau 55 : Exigences en fonds propres par type de risque

(En M EUR)	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Risque de marché évalué par modèle interne	1 868	2 149	23 356	26 858
VaR	460	448	5 752	5 598
Stressed VaR	605	522	7 565	6 520
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	603	824	7 543	10 303
Portefeuille de corrélation (CRM)	200	355	2 496	4 437
Risque de marché en approche standard	423	454	5 282	5 678
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	149	305	1 866	3 812
Risque de change	214	67	2 672	837
Risque de taux d'intérêt	51	62	642	774
Risque de positions sur titres de propriété	2	14	28	178
Risque de positions sur produits de base	6	6	74	77
Total	2 291	2 603	28 637	32 536

Les exigences en fonds propres liées au risque de marché, calculées sur la base de 8 % des encours pondérés, ont baissé de -0,3 Md EUR en 2012. Cette évolution est globalement attribuable, d'une part sur le périmètre des modèles internes, à la forte diminution de l'IRC (réduction des concentrations) et de la CRM (*deleveraging*) et d'autre part sur le périmètre standard, à la baisse des expositions de titrisation compensée par la hausse du risque de change.



7

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT



STRATÉGIE ET PROCESSUS	96
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	97
PRINCIPAUX INDICATEURS DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	98
INDICATEURS DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT À FIN 2012	98

STRATÉGIE ET PROCESSUS

La Société Générale pilote son exposition aux risques structurels de liquidité, de taux d'intérêt et de change au sein de sa structure mondiale de gestion actif-passif.

Depuis janvier 2011, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux départements distincts, conformément aux principes de la réglementation qui prône une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

Ce chapitre porte sur la gestion du risque de taux d'intérêt. Pour des informations plus détaillées sur la gestion du risque de liquidité et du risque structurel de change, voir le dernier Document de référence du Groupe.

L'exposition structurelle au risque de taux d'intérêt comprend toutes les expositions résultant (i) de l'activité commerciale des diverses entités du Groupe (ci-après appelées « portefeuille bancaire » de la banque) et (ii) de l'activité de gestion propre (opérations sur les capitaux propres, investissements et opérations de refinancement) des entités du Groupe. Les risques de taux d'intérêt des opérations du portefeuille de négociation n'entrent pas dans le champ du risque structurel de taux d'intérêt et relèvent du risque de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Gouvernance

S'agissant de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, la gouvernance mise en place au sein de Société Générale s'articule autour des principes clefs suivants :

- une politique générale et des normes globales de gestion validées par le Comité financier du Groupe et traduites en normes de gestion détaillées par la Direction Financière du Groupe ;
- la décentralisation de la gestion du risque au niveau des diverses entités, encadrée au moyen de limites ;
- l'exercice par la Direction financière du Groupe d'une surveillance étroite sur l'application des normes et de la gestion du risque de taux d'intérêt par les diverses entités.

Les normes et procédures du Groupe énoncent des règles précises pour :

- l'application de la politique et la gestion du risque structurel de taux d'intérêt ;
- les normes d'investissement des fonds propres des diverses entités ;
- la manière dont il convient de différencier les risques structurels de taux d'intérêt et ceux relevant des risques de marché.

Organisation

La Direction du Groupe participe à la gestion du risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire par l'intermédiaire des Comités financiers trimestriels du Groupe qui approuvent les principes de gestion et les limites de sensibilité pour chaque entité. Elle examine les rapports de gestion et analyses préparés par la Direction financière. Le Comité financier est en outre tenu régulièrement informé des principaux changements apportés aux modèles de gestion actif-passif (ALM) qui sont utilisés par le réseau de banque de détail en France (en particulier les règles d'amortissement des comptes à vue et des comptes d'épargne réglementée).

La Direction financière du Groupe est chargée de définir les normes de gestion (portant sur l'organisation et les méthodologies) et de valider les modèles conçus et utilisés par les diverses entités. Elle avise en outre les entités du Groupe des limites de sensibilité qui leur sont applicables. La Direction financière est aussi responsable de la centralisation et du reporting sur le risque de taux d'intérêt au niveau du Groupe et des contrôles de deuxième niveau.

Inversement, il appartient aux entités du Groupe de gérer et contrôler le risque de taux d'intérêt à leur propre niveau en se conformant aux directives édictées pour le Groupe. Le risque de taux d'intérêt est suivi à travers la sensibilité de la valeur du bilan et la sensibilité de la marge d'intérêts.

Assisté du gestionnaire du risque de taux structurel, le Directeur Général de chaque entité a pour mission de respecter la politique du Groupe et d'appliquer les limites fixées. De plus, les principales unités de banque de détail du Groupe ont institué des Comités de gestion actif-passif (Comités ALM) pour contrôler le risque de taux d'intérêt conformément aux principes du Groupe.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré tous les mois pour les principales entités du Groupe, et au moins une fois par trimestre pour les autres. Toutes les entités du Groupe communiquent leurs positions ALM à la Direction Financière du Groupe selon une fréquence trimestrielle afin que ce dernier prépare un rapport consolidé sur la gestion du risque structurel de taux.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le principe général est de concentrer les risques de taux au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre 9, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Ces principes s'appliquent également aux opérations de gestion propre. L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire résulte alors de positions résiduelles. Leur sensibilité doit être inférieure aux limites imparties à chaque entité telles qu'approuvées par le Comité Financier.

Le Groupe analyse les postes à taux fixe à l'actif et au passif du bilan et mesure les *gaps* à taux fixe qui traduisent les décalages d'échéance entre les flux à taux fixe à l'actif et au passif. Les échéances et l'amortissement des encours sont déterminés en fonction de leurs conditions contractuelles ou de modèles reflétant le comportement historique des clients ou d'hypothèses conventionnelles sur certains agrégats (notamment les fonds propres).

Une fois identifiées les positions à taux fixe par maturité, la sensibilité résultante de la position aux variations de taux d'intérêt est calculée.

La politique du Groupe exige que le risque résiduel issu de l'activité commerciale soit transféré soit à la trésorerie locale, soit à la Trésorerie du Groupe en appliquant un prix de cession interne. Le risque de taux d'intérêt est ensuite géré à l'intérieur des limites autorisées pour les portefeuilles concernés.

S'agissant des produits sans échéance tels que les comptes courants et les comptes d'épargne du réseau de banque de détail en France, le Groupe utilise des modèles d'amortissement dans lesquels les encours sont réputés être constitués d'une partie stable et d'une partie volatile (laquelle est égale à la différence entre l'encours total et la partie stable). Par exemple, pour le réseau de banque de détail de la Société Générale en France, la partie volatile des dépôts est exigible à vue, tandis que la partie stable est déterminée au moyen d'un modèle autorégressif soumis à des *backtestings* réguliers. Son profil d'amortissement a été défini au moyen d'un modèle autoprojectif ainsi que de données historiques de la banque.

L'amortissement des prêts tient compte des modèles de remboursements anticipés qui peuvent être sensibles au niveau des taux d'intérêt.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les *gaps* de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la *sensibilité de la valeur économique* est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; elle est mesurée comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la *sensibilité de la marge d'intérêt* aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de stress tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période glissante de trois ans. Elle est calculée de manière dynamique.

Les limites de sensibilité de la valeur économique sont fixées pour chaque entité et examinées périodiquement par la Direction financière du Groupe. La limite globale de sensibilité du Groupe est actuellement fixée à 1 Md EUR, ce qui représente 2,5 % des fonds propres prudentiels du Groupe Société Générale.

INDICATEURS DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT À FIN 2012

Mesures de la sensibilité de la valeur économique du bilan aux variations de taux d'intérêt

La sensibilité aux variations de taux du Groupe, hors éléments optionnels, représente globalement un montant de 665 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2012. En 2012, la sensibilité globale du Groupe est restée largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR, la limite représentant 2,5% des fonds propres prudentiels du Groupe.

Le tableau 56 présente la sensibilité du Groupe aux variations des taux, incorporant les éléments optionnels des Réseaux France.

Tableau 56 : Sensibilité aux variations de taux par devise

<i>(En M EUR)</i>	Hausse parallèle des taux de 100 pb							Total
	EUR	USD	GBP	JPY	CZK	RUB	Autres	
<i>Sensibilité par devises</i>								
au 31/12/2012	359,6	(8,2)	(1,9)	(8,9)	62,3	(27,6)	136,2	504,8
au 31/12/2011	(120,6)	(51,5)	(0,1)	5,8	3,6	(9,2)	76,2	(95,8)

Les principales hypothèses retenues dans la mesure de la sensibilité du tableau concernent les remboursements anticipés des prêts et le comportement des dépôts sans échéance contractuelle. Le calibrage des taux de remboursement anticipé des prêts est basé sur des données historiques par entité et par type de produit.

La modélisation du comportement des dépôts sans échéance contractuelle permet d'identifier une composante volatile et une composante stable. La composante volatile est échéancée à court terme, c'est à dire sur un mois. La composante stable est échéancée sur des maturités plus longues qui dépendent de la profondeur et représentativité des données historiques, mais aussi de la notion de risque de crise de liquidité au sein du pays, dont les analyses sont fournies par la Direction des risques.

Les résultats de l'analyse en sensibilité du Groupe aux variations des taux d'intérêts sont différents de ceux publiés dans le Document de référence (DDR) 2013 pour trois raisons : d'abord, le périmètre prudentiel est différent du périmètre comptable. Ensuite dans le périmètre commun, seuls 90% des encours de crédits clientèle avaient pu être pris en compte au moment de la production du DDR, contre 100% pour le Pilier 3. Enfin, contrairement au DDR, les calculs de sensibilité au risque de taux de ce rapport prennent également en compte l'optionnalité des Réseaux France, inhérente notamment aux prêts personnels immobiliers et aux plans épargne logement (PEL).

Mesures de la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations de taux d'intérêt

Le Groupe analyse la sensibilité de ses résultats aux variations des taux d'intérêt de marché *via* des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe, aux variations des taux d'intérêts est la suivante :

Tableau 57 : Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe SG

(En M EUR) - 31/12/2012	31.12.2012	31.12.2011
Hausse parallèle des taux de 200 bp	52,6	124,4
Baisse parallèle des taux de 200 bp	(188,4)	(227,2)
Hausse parallèle des taux de 100 bp	5,0	63,6
Baisse parallèle des taux de 100 bp	(111,3)	(110,0)
Pentification	(44,6)	35,0
Aplatissement	(42,5)	(84,1)

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe représentant 81% de la marge d'intérêt globale sur une année pleine, hors assurances et banque d'investissement.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours budgétés pour 2013. Le scénario d'aplatissement simulé considère une hausse des taux courts de 100 bp avec un maintien des taux longs constants. Les hypothèses sur la pentification considèrent une hausse des taux longs de 100 bp et une stabilité des taux courts.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe SG sur l'année pleine 2013 est relativement faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +200 bp elle est positive et représente moins de 1% des fonds propres réglementaires.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de remplacement ;
- la production nouvelle de crédits, dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des remplacements pour les dépôts, de la sensibilité résiduelle aux variations de taux, qui est faible grâce à la politique de couverture et grâce aux positions à taux variable (c'est le cas de la majorité des engagements de la banque privée).

Les activités de banque de détail en France et à l'étranger sont favorablement exposées à une hausse des taux qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est par contre partiellement compensée par la baisse des marges à la production sur les nouveaux crédits (dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché) et par un renchérissement du coût des refinancements. Inversement, les activités de banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors replacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par la hausse des

marges à la production sur les nouveaux crédits (la baisse des taux des crédits à la clientèle n'est pas aussi rapide que celle des taux de marché) et par une baisse du coût des refinancements.

Dans un environnement de taux bas avec une probabilité de mouvement orienté à la hausse, la marge des réseaux est favorablement exposée à une hausse des taux car elle leur permettrait de replacer les dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable.

Les marges des Financements spécialisés réagissent en général de manière opposée aux réseaux de détail face aux chocs de taux. Sur la nouvelle production, les effets de retards dans ce pôle font que le transfert de prix vers les clients est très limité. En cas de hausse des taux, la marge d'intérêt baisse temporairement car la tarification des crédits ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché. Inversement en cas de baisse des taux, le métier des financements spécialisés profite en général d'une augmentation temporaire de sa marge.



8

RISQUE DE LIQUIDITÉ



ORGANISATION ET GOUVERNANCE	102
ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES.....	103
PRINCIPES STRUCTURANTS DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ	104
POINT D'AVANCEMENT SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL DE SUIVI DE LA LIQUIDITÉ DU GROUPE .	106

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle. Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques. (Pour une description de ces deux départements voir Document de référence p. 245 sur la gouvernance des risques structurels).

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

Gouvernance

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe.

Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

En 2012, le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe a eu la pleine responsabilité du pilotage de la liquidité du Groupe et a supervisé fonctionnellement la trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les principales fonctions des instances de gouvernance du Groupe en matière de liquidité sont par ailleurs rappelées ci-dessous :

■ Le Conseil d'administration du Groupe :

- examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures ;
- revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité ;
- fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- suit le respect des principales limites de liquidité.

■ La Direction générale :

- propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- fixe les limites de liquidité par pôle, et entités significatives en liquidité ;
- suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle ;

– valide les plans d’actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle.

■ **Le Comité financier :**

- se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d’un Directeur général délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et pôles ;
- prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites ;
- veille à l’adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque ;
- examine et valide les mesures proposées par les Départements de la Gestion du Bilan et Financement et de suivi des risques ALM ;
- contrôle l’évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont coordonnées par deux grandes instances :

Le Comité de Bâle a préconisé, en décembre 2009, la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre 2010 le texte précisant les définitions de ces ratios. L’objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de un mois et un an, dans des conditions de stress intenses.

Ces deux ratios s’articulent de la manière suivante :

- à un mois, le **Liquidity Coverage Ratio (LCR)** a pour objectif de s’assurer que les banques disposent d’un coussin d’actifs liquides ou d’espèces suffisant pour soutenir un stress sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- à un an, le **Net Stable Funding Ratio (NSFR)** a pour objectif de promouvoir l’allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d’observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le LCR : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015 ;
- pour le NSFR : observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle a finalisé en 2012 la majeure partie de ses travaux de révision du ratio court terme (LCR). Le LCR révisé a été publié le 7 janvier 2013.

À partir de 2013, le Comité de Bâle va travailler sur la relation entre le LCR et les lignes de liquidité accordées par les banques centrales, les exigences de publication en matière de liquidité, les indicateurs de liquidité (spreads, diversité des contreparties, etc.) et sur les spécifications du ratio NSFR.

La Commission européenne s’est engagée à transposer les accords de Bâle 3 (capital et liquidité) de décembre 2010, en droit européen. Selon la procédure de codécision dite « procédure législative ordinaire », les actes législatifs en Union européenne sont adoptés conjointement par le Parlement et le Conseil sur proposition de la Commission.

Le Règlement qui définit les ratios de liquidité liés à la CRD4 s’imposera en l’état dès sa publication. Pour sa part, la CRD4 sera transposée dans les droits nationaux de chacun des États avant son entrée en vigueur.

Le vote du texte initialement prévu pour juillet 2012 devrait avoir lieu en 2013. La date de mise en application du texte n’est pas connue à ce stade. Le dernier compromis confirme :

- une obligation de *reporting*, par entité juridique des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, pendant la période d’observation propre à l’Union européenne ;
- un rôle central pour le superviseur européen (ABE, Autorité Bancaire Européenne) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d’observation ;
- le respect du LCR au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

À l'issue de la période d'observation sur la base des recommandations de l'ABE, la Commission européenne se réserve le droit de modifier la définition des ratios par acte délégué.

Société Générale a continué durant l'année 2012 à transposer le texte de Bâle pour application au sein du Groupe en termes de normes et de pilotage. La documentation de la norme bancaire est mise à jour en fonction des évolutions réglementaires.

- L'automatisation du calcul des ratios de liquidité a commencé au 1^{er} trimestre 2012 et va se poursuivre en 2013. Le Groupe s'est doté d'un outil centralisé et mutualisé permettant :
 - d'assurer la cohérence des métriques et leur correcte application à travers le Groupe ;
 - d'être en mesure de produire les *reportings* réglementaires exigés notamment par la CRD4.

PRINCIPES STRUCTURANTS DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Objectif du Groupe, principes et enjeux

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité, et en respectant les contraintes réglementaires.

En 2012, Le Groupe a renforcé le pilotage de sa structure de bilan, *i.e.* le niveau absolu de ses financements de marchés, tant court terme, que long terme, et cela dans une logique de sécurisation de son passif, et d'optimisation de sa structure de refinancement. À cette fin, des efforts structurels de rééquilibrage du passif vers des dépôts clientèles et des refinancements long terme ont été engagés.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2012, à la demande de la Direction générale, à une revue stratégique de tous ses métiers sous l'angle de la liquidité, et cela afin d'optimiser l'allocation de cette ressource rare dans le pilotage transversal des métiers, et de leur fixer des objectifs moyen-terme cohérents avec la stratégie du Groupe.

Ainsi, les principes opérationnels de gestion de liquidité du Groupe présentés en 2011 ont été maintenus et renforcés en 2012, à savoir :

Financement du Groupe

1. L'encadrement et le pilotage dynamique des besoins de financement des métiers auprès du Groupe, en cohérence avec les capacités de levée de ressources du Groupe, et en ligne avec les objectifs fixés par la Direction générale ;
2. Un plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, dimensionné de manière raisonnée, avec un pilotage tant de l'emprise du Groupe sur les marchés court et long terme qu'une volonté de diversification en termes de produits et de bassins d'émission ;
3. Un pilotage conservateur et rapproché de la liquidité court terme, et de l'emprise du Groupe sur les marchés. La trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales. Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

Risque de Liquidité

4. L'utilisation de *stress tests* internes pour s'assurer que le temps durant lequel le Groupe peut continuer à opérer sous stress de liquidité, qu'il soit systémique, spécifique ou combiné est respecté, tel que fixé par le Conseil d'administration ;
5. Le cadrage, la mesure, et le pilotage des impasses de liquidité des métiers. Les métiers devant respecter un principe d'impasse nulle ou faible prévenant ainsi tout risque de transformation.

6. Une gestion active des gisements d'actifs éligibles. Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Obligations réglementaires

7. Une mise en œuvre d'un pilotage du Groupe tenant compte des ratios réglementaires (LCR, NSFR) ainsi qu'un pilotage de la contribution des métiers à ces ratios.

Le dispositif d'encadrement des indicateurs-clés qui avait commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe a permis en 2012 d'établir des cibles et des limites par pôle et entités significatives en liquidité sur la période 2012-2015 sur la plupart des indicateurs-clés de liquidité, validés par la Direction générale.

Indicateurs-clés de pilotage de la liquidité

Le pilotage de la liquidité au sein de la Direction financière du Groupe a notamment la responsabilité :

1. Sur un plan qualitatif, de la supervision directe des pôles et des entités significatives en liquidité ;
2. Sur un plan quantitatif, du cadrage du Groupe, des pôles et des métiers, et du suivi de plusieurs indicateurs-clés qu'elle a définis en accord avec les besoins d'éclairage de la Direction Générale, et dont certains font partie intégrante des cibles et seuils définis dans le cadre du dispositif d'appétit pour le risque du Groupe.

Pilotage qualitatif des métiers du Groupe, pôles et entités significatives en liquidité :

La supervision des pôles et entités significatives en liquidité par la Direction financière du Groupe vise à décliner les principaux objectifs de pilotage au sein des métiers, ainsi qu'à assurer une remontée au niveau du Groupe des problématiques opérationnelles qui le nécessitent.

À cette fin, la Direction financière du Groupe participe, au sein des pôles et entités significatives, tant en France qu'à l'étranger, aux comités ALM et aux comités de *funding*, et aux travaux transversaux de réflexion sur les cibles et trajectoires du Groupe et des métiers.

Pilotage quantitatif du Groupe, des pôles, entités significatives en liquidité et métiers :

En vision à date, et prospective, les principaux indicateurs-clés de pilotage font l'objet de limites, et d'un suivi rapproché.

1. Besoin de financement Groupe net des métiers et Ressources Trésorerie Groupe

- a. Limites budgétaires et pilotage du besoin de financement des métiers tant court terme que long terme.
- b. Pilotage du niveau absolu et relatif de la maturité des ressources et de leur adéquation aux besoins de financement des métiers.
- c. Les besoins de financements nets des pôles et entités significatives en liquidité sont encadrés et pilotés mensuellement en cohérence avec la capacité de levée de ressources de marché du Groupe, de la structure de bilan du Groupe, et du plan d'affaires et de développement des métiers.

2. Liquidité réglementaire du Groupe : suivi des ratios bâlois LCR et NSFR

- a. Limites budgétaires et pilotage en vue consolidée, par pôles, et entités significatives en liquidité.
- b. Pilotage de la contribution des pôles au déficit ou excédent de liquidité réglementaire du Groupe par la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques dans tous les métiers du Groupe.

3. Impasses et stress de liquidité

- a. Limites d'impasses nulles ou faibles au niveau du Groupe, des pôles et entités significatives en liquidité.
- b. Cadrage au niveau de la Direction générale de l'horizon de temps pendant lequel le Groupe pourrait continuer d'opérer en cas de stress sur la liquidité, revue chaque trimestre par le Conseil d'administration, et suivi quotidien par la Direction financière.

4. Coefficient de liquidité standard ACP

- a. Suivi du coefficient de liquidité de Société Générale SA dans le cadre de la réglementation française en vigueur.

Conformément à l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n° 2009-05 du 29 juin 2009, en 2012, Société Générale SA a systématiquement enregistré un coefficient de liquidité supérieur au minimum de 100 % requis réglementairement.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL DE SUIVI DE LA LIQUIDITÉ DU GROUPE

Le système d'information Groupe sur la liquidité (BASYLIQ) a été déployé en 2012.

Il couvre l'intégralité du périmètre prudentiel, en consolidant les données issues des systèmes opérationnels et calculateurs ALM des pôles et entités (SGPM et hors SGPM), dans un modèle de données et des référentiels uniques normés par le Groupe.

Une part majoritaire du bilan du Groupe est alimentée par les calculateurs ALM (Banque de Financement et d'Investissement, Réseaux Société Générale en France et Crédit du Nord, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs en partie) à une maille d'information fine, les autres entités remontant à ce stade *via* une nouvelle phase de reporting consolidé dont le niveau de détail a été amélioré et la fréquence accrue (mensuelle). Les entités les plus importantes de ce périmètre résiduel ont vocation à passer progressivement sur un outil de gestion ALM Groupe.

Ce nouveau dispositif permet de produire, depuis l'arrêté de mars 2012, de façon mensuelle et industrielle les impasses statiques du Groupe et des différents périmètres de pilotage en liquidité (Groupe, pôles, métiers, entités).

Ces dernières reposent sur des conventions modélisées validées dans le cadre de Comités de validation Groupe tenus depuis 2011, ayant permis d'étendre les périmètres couverts par les modèles (notamment chez Banque de Financement et d'Investissement) et de mettre à jour la plupart des modélisations existantes.

Le processus de production sur le nouveau système d'information liquidité a été par la suite étendu et amélioré progressivement, tant en termes de délais et de stabilité de la chaîne que d'enrichissement du portefeuille d'indicateurs et de reportings produits :

- les ratios bâlois, LCR et NSFR, sont ainsi produits à partir de BASYLIQ depuis l'arrêté de juin 2012 sur l'ensemble des périmètres (à l'exception de Banque de Financement et d'Investissement et du Hors Pôles, dont les ratios sont produits à partir du nouvel outil à compter de l'arrêté de fin d'année 2012) ;
- les impasses sous stress, reposant sur des travaux menés en amont de modélisation et de validation sous différents *scenarii* de crise (tirant notamment les leçons de la crise de 2^e semestre 2011) ont été homologuées et sont entrées en production à partir de l'arrêté de fin d'année 2012 sur l'ensemble du Groupe et des périmètres significatifs en liquidité.



9

RISQUES OPÉRATIONNELS



GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE	108
MESURES DES RISQUES OPÉRATIONNELS	109
DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS	109
MODÉLISATION DES RISQUES	112
DONNÉES QUANTITATIVES	113
ASSURANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS	114

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité⁽¹⁾, des Comités nouveaux produits⁽²⁾ et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques⁽³⁾, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations⁽⁴⁾ et les risques de non conformité⁽⁵⁾.

Département des risques opérationnels

Rattaché en 2007 à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

Filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

(1) Voir chapitre 5 du Document de référence, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 106 et chapitre 9, page 255.

(2) Voir chapitre 5 du Document de référence, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 108.

(3) Voir chapitre 9 du Document de référence, page 259

(4) Voir chapitre 5 du Document de référence, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques, page 112.

(5) Voir chapitre 8 du Document de référence, page 198 et chapitre 9, page 258.

MESURES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier (i) les métiers les plus exposés aux risques et (ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

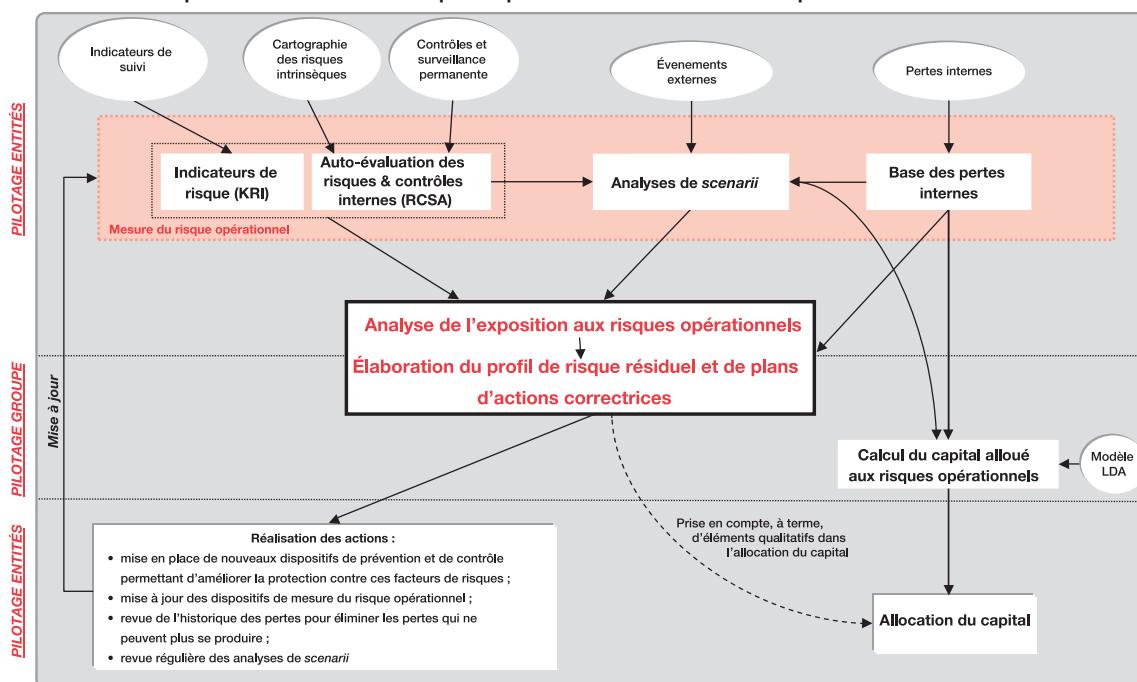
Quelques filiales utilisent encore l'approche standard ; un plan de déploiement progressif de l'approche avancée est mis en place pour certaines d'entre elles.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation bâloise (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels ») ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes ;
- la gestion de crise et l'élaboration des plans de continuité d'exploitation ;
- la lutte contre la fraude.

Tableau 58: Dispositif de suivi des risques opérationnels dans le Groupe



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Tableau 59: Catégories d'événements pour la modélisation des risques opérationnels

Catégories d'événements	
1	Litiges commerciaux
2	Litiges avec les autorités
3	Erreurs de tarification (« pricing ») ou d'évaluation du risque
4	Erreurs d'exécution
5	Fraude et autres activités criminelles
6	Activités non autorisées sur les marchés (<i>Rogue trading</i>)
7	Perte de moyens d'exploitation
8	Défaillance des systèmes d'information

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le Département des risques opérationnels.

Auto-évaluation des risques et des contrôles (Risk and Control Self Assessment ou RCSA)

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base des résultats des autres dispositifs de gestion du risque opérationnel (pertes internes, KRI...), des zones de risques identifiées par les filières sur leurs domaines de compétences respectifs, et d'entretiens menés avec des experts du Groupe, il a pour objectifs :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- d'évaluer l'exposition aux risques majeurs résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs-clés de risque ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Dans le cadre de cet exercice, les risques majeurs d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs-clés de risque (Key Risk Indicators ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée via l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii*, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe via un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur la banque en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier...). Les impacts potentiels des divers *scenarii* sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risque concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe, et pouvant faire l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les *scenarii* de ce type analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA ;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss*) auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii*, et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe.

La gouvernance mise en place permet notamment :

- une validation des *scenarii* par les directions des pôles et les Directions centrales (lors des CCCI des départements concernés) ;
- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des scénarios, effectuée lors de « Comités experts », présidés par le Directeur des risques et le Secrétaire général du Groupe.

Analyse des pertes externes

Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour enrichir l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Afin de couvrir le risque de crise affectant notamment les ressources humaines, immobilières et informatiques du Groupe, la filière « Gestion de crise », pilotée par le département Risques Opérationnels, a pour mission de prévenir le risque de crise sanitaire ou sécuritaire et de définir et de maintenir en condition opérationnelle l'organisation de crise permettant d'y faire face.

Par ailleurs, le Groupe se prépare à faire face à des sinistres de tous ordres (par exemple : perte des moyens d'exploitation, pannes, indisponibilité de ressources humaines) en développant des plans de continuité d'activité. Pour ce faire, il s'appuie sur une approche méthodologique aux standards internationaux et teste régulièrement ses dispositifs de secours.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes, pour lesquelles le niveau des pertes a régulièrement baissé depuis 2008, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces au sein des pôles d'activités et des directions centrales. Depuis fin 2009, une cellule de coordination de la lutte contre la fraude complète, au sein du Département des risques opérationnels, ces dispositifs spécifiques. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par des actions (formation, sensibilisation) et par une diffusion des bonnes pratiques issues des enseignements tirés des cas de fraudes avérés ou évités.

MODÉLISATION DES RISQUES

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Dans cette approche, les risques opérationnels sont modélisés au travers de 22 mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes

ou des analyses de scénarios sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme par exemple la destruction d'immeubles, les risques de pandémie.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte de la diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de l'effet des techniques d'assurance.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne AMA (*Advanced Measurement Approach*) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,3 Md EUR à fin 2012, équivalent à 41,3 Md EUR d'encours pondérés. Cette évaluation intègre à la fois les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20 % de cette exigence, la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance.

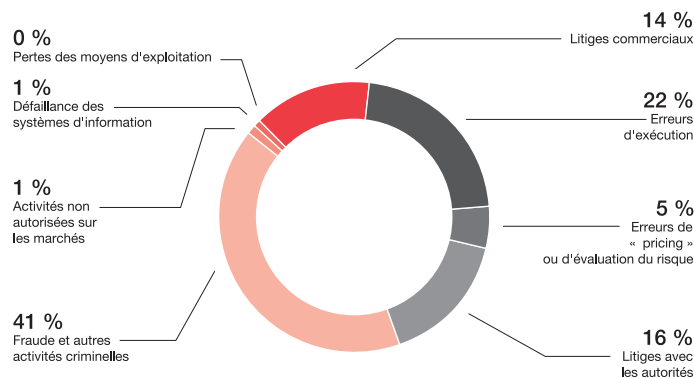
Ces assurances couvrent une partie des grands risques, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de -18,8 % de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

DONNÉES QUANTITATIVES

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2008 à 2012.

Tableau 60 : Pertes liées aux risques opérationnels : répartition par catégorie de risque Société Générale (2008 à 2012)



Les risques opérationnels de Société Générale sont concentrés sur quatre catégories de risque, qui représentent 93 % des pertes opérationnelles totales du Groupe :

- en moyenne sur la période 2008 à 2012, les fraudes ont représenté 41 % des pertes subies (34 % en fraudes externes). Elles sont réparties entre quelques dossiers isolés de montants significatifs et une somme de petites pertes, en majorité des fraudes aux faux documents dans le cadre de l'obtention de crédits. Ainsi, les fraudes représentent la principale source de pertes opérationnelles (notamment en nombre) dans les Réseaux France et Internationaux et les Services Financiers Spécialisés. Un contexte économique difficile, avec des conditions de crédit resserrées, le développement de la cybercriminalité et, plus marginalement, la progression de la fraude monétaire internationale et domestique sur l'ensemble des canaux de distribution, expliquent le poids actuel représenté par les fraudes. Des plans d'actions dédiés ont été engagés, en particulier depuis 2011, sur les métiers concernés ;

- les erreurs d'exécution représentent 22 % des pertes. Deuxième cause de pertes opérationnelles en nombre pour le Groupe, leur montant, bien que globalement en baisse, reste volatil, tributaire notamment des volumes d'opérations traités et de l'instabilité des marchés ;
- les litiges avec les autorités représentent 16 % des pertes, représentés essentiellement par des redressements fiscaux. Le poids des litiges avec les autorités est aussi amené à augmenter dans un contexte réglementaire qui se durcit (renforcement des règles d'embargo et de lutte contre le blanchiment d'argent...);
- les litiges commerciaux représentent 14 % des pertes. Malgré le contexte de crise économique, les litiges commerciaux restent contenus, avec un nombre très limité de dossiers majeurs sur les trois dernières années. Néanmoins, les litiges observés chez nos confrères (en particulier américains) incitent à rester vigilants notamment sur la sélection des produits vendus, leur conformité et la qualité de leur documentation.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information, erreur de « pricing » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant à peine 7 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2008 à 2012.

ASSURANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

Politique générale

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des niveaux de couverture

Risques généraux

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

Vol/Fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par malveillance (qui suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe).

Responsabilité Civile Professionnelle

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.



GLOSSAIRE



Tableau des acronymes

ACRONYME	DÉFINITION
ABS	<i>Asset-backed-securities</i>
CDS	<i>Credit Default Swap</i>
CDO	<i>Collateralised Debt Obligation</i>
CLO	<i>Collateralised Loan Obligation</i>
CMBS	<i>Commercial Mortgage Backed Securities</i>
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>
EAD	<i>Exposure at default (Valeur exposée au risque)</i>
EL	<i>Expected Loss (Perte attendue)</i>
LGD	<i>Loss Given Default (Perte en cas de défaut)</i>
PD	<i>Probability of default (Probabilité de défaut)</i>
RMBS	<i>Residential Mortgage backed securities</i>

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Actifs risqués pondérés-RWA (*Risk Weighted Assets*) : valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Ajustement de valeur : dépréciation individuelle constatée en comptabilité.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Asset Backed Securities (ABS) : voir titrisation.

Assureur *Monoline* : société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit, et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple : opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

Autocontrôle : part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Autodétention : part de capital détenue par la société notamment dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. Ces dispositions préparées par le Comité de Bâle ont été reprises en Europe par une directive européenne et s'appliquent en France depuis le 1^{er} janvier 2008. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Bénéfice Net Par Action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (Produit Net Bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Collateralised debt Obligation (CDO) : voir titrisation.

Collateralised Loan Obligation (CLO) : voir titrisation.

Commercial mortgage backed securities : voir titrisation.

Comprehensive Risk Measurement (CRM) : charge en capital additionnelle à l'IRC pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (*spread*, corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

Coût du risque en point de base : le coût du risque en point de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période.

Credit Default Swaps (CDS) : mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'évènement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

CRD3 : Directive Européenne dans laquelle les propositions du Comité de Bâle ont été transposées en juillet 2010 et appliquées depuis le 31 décembre 2011. Ce Comité a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions dites Bâle 2.5 au sujet du risque de marché, afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire le caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRD4 : Directive Européenne qui transposera les propositions des accords de Bâle 3 (voir définition du glossaire).

Décotes (*haircut*) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). La taille de la coupe reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*, certificats, EMTN structurés...) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps*...).

Dérivé de crédit : produit financier dont le sous-jacent est une créance ou un titre représentatif d'une créance (obligation). Le but du dérivé de crédit est de transférer les risques relatifs au crédit, sans transférer l'actif lui-même dans un but de couverture. Une des formes les plus courantes de dérivé de crédit est le *Credit Default Swap* (CDS, voir définition).
(Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Fonds propres Tier 1 : fonds propres de base incluant la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2 : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

Incremental Risk Charge (IRC) : charge en capital exigée au titre du risque de migrations de notation et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de *trading* (bonds et CDS). L'IRC est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

Indice ABX : l'indice ABX ou « *Asset Backed Securities* » est un indice synthétique construit à partir de 20 tranches liquides de titrisation de type RMBS de la catégorie sub-prime. Il est donc utilisé dans la valorisation des titrisations liées à l'immobilier résidentiel de la catégorie « *subprime* ».

Indice CMBX : l'indice CMBX ou « *Commercial Mortgage Backed Securities* » est un indice synthétique, constitué à partir de 25 tranches liquides de titrisation de type CMBS. Il est utilisé dans la valorisation des titrisations liées à l'immobilier commercial.

Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) : processus prévu dans le Pilier 2 de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Mezzanine : forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's...), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Perte attendue (*Expected losses, EL*) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

Perte en cas de défaut (*Loss Given Default, LGD*) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Point de base : un centième d'un pour cent (0,01%) ; 100 points de base représentent 1%.

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio Core Tier 1 : rapport entre les fonds propres Core Tier One et les actifs risqués pondérés.

Ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales. (source : texte bâlois de décembre 2010).

Ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (source : texte bâlois de décembre 2010).

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier One et les actifs risqués pondérés.

Réduction de la taille de bilan (*Deleveraging*) : diminution du niveau de « levier d'endettement » des banques, qui peut s'opérer de diverses manières, en particulier par la réduction de la taille du bilan (vente d'actifs, ralentissement de la distribution de nouveaux crédits) et/ou par l'augmentation des fonds propres (recapitalisation, rétention de résultats). Ce processus d'ajustement financier implique souvent des effets négatifs sur l'économie réelle, notamment par le canal de la contraction de l'offre de crédit. (Source : GLOSSAIRE BANQUE DE FRANCE • DOCUMENTS ET DÉBATS • N° 4 • MAI 2012).

Residential mortgage backed securities (RMBS) : voir titrisation.

Re-titrisation : la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

ROE (*Return On Equity*) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières et des dérivés.

Risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de Transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

SIFI (Systemically Important Financial Institution) : le *Financial Stability Board* (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou *Globally Systemically Important Financial Institutions*). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document « *Global systemically important banks: Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement* » et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre (29 établissements à ce jour).

Stress tests de marché : pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques.

Subprime : catégorie d'emprunteur, notamment aux États-Unis, ayant un historique de crédit de faible qualité, soit à la suite d'un ou de plusieurs défauts de paiement, soit à la suite de décisions de justice ou même de faillite. Cette catégorie d'emprunteur présente une capacité de remboursement réduite, une notation de crédit faible, un taux d'endettement élevé ou d'autres critères de risque de défaut élevé.

Sûreté personnelle : représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

Taux de pondération en risque : pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à une entité ad-hoc qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches). Dans la CRD et dans le rapport Pilier 3, seules les positions tranchées sont retenues. Les produits ci-dessous sont considérés comme des titrisations :

- ABS : titres adossés à un panier d'actifs ;
- CDO : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches) ;
- CLO : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires ;
- CMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque ;
- RMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

Valeur en Risque (VaR, Value at Risk) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

Valeur en risque crédit (CVaR- Credit Value at Risk) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Valeur en risque stressée (SVaR, Stressed Value at Risk) : identique à celle de l'approche VaR, la méthode calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

Valeur exposée au risque (EAD, Exposure at default) : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).